



L'ACCESSIBILITÉ
DE L'OFFRE MUNICIPALE
EN SPORTS ET LOISIRS



Conseil des
Montréalaises

Montréal 

RECHERCHE ET RÉDACTION

Véronique Colas

COORDINATION

Guyline Poirier

COMITE DE LECTURE

Lyda Assayag

Anna Biro

Ginette Drouin, responsable

Anne Richard-Webb

REVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION GRAPHIQUE

RouleauPaquin.com

© **Conseil des Montréalaises, 2012**

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-1099-9

Version PDF : 978-2-7647-1100-2

Ce document a été adopté par
les membres du Conseil des Montréalaises
lors de l'assemblée régulière
tenue le 14 mars 2012.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-9074

Télécopieur : 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises



Remerciements

L'élaboration de cet avis a été rendue possible grâce à l'implication généreuse de plusieurs personnes. Nous les en remercions très chaleureusement.

Nous souhaitons souligner notamment la collaboration très appréciée de Nancy Blanchet, de la Table de développement social de LaSalle; de Virginie Kieffer, du centre du Vieux-Moulin de LaSalle; de Manon Morin, du Carrefour familial Hochelaga; de Nathalie Otis et Mélanie Mailhot, d'Initiative 1, 2, 3 Go! Pointe-de-l'île; de Stéphanie Element, d'Initiative 1, 2, 3 Go! Rivière-des-Prairies; de Silvana Salvatore et Isabelle Rivard, du Centre des femmes de Rivière-des-Prairies; de Laurence Gallerand, du CARI Saint-Laurent; de Malika Rahmani, du Centre des femmes de Saint-Laurent; de Henri-Robert Durandisse, du CHAISS Ressource-famille, et de Clémence Racine, de la Maison des grands-parents de Villeray.

Souignons également la participation des directions Culture, sports, loisirs et développement social des arrondissements étudiés, qui ont généreusement répondu à nos questions. Leur collaboration fut fort précieuse.

Nous remercions aussi toutes les personnes des organismes locaux rencontrés qui ont accepté de partager leurs connaissances, leur vision et leur analyse avec nous. De même, nous ne pouvons passer sous silence la participation dynamique des femmes lors des groupes de discussion. Par leur contribution, elles ont permis d'obtenir un portrait reflétant la réalité particulière de la situation montréalaise.

Merci enfin à toutes les membres du Conseil des Montréalaises qui ont participé à la réalisation de cet avis, particulièrement Ginette Drouin, qui a donné généreusement de son temps comme responsable du comité de lecture.



Présentation du Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises est né en 2004 de la volonté de l'Administration municipale de répondre aux demandes des groupes de femmes et aux engagements pris lors du Sommet de Montréal en 2002.

Au nombre de 15, les membres représentent bien la diversité sociale et culturelle montréalaise, tant au plan de l'âge, de l'origine ethnique, des secteurs d'activité que de l'origine géographique.

La création du Conseil marque une étape importante dans les actions entreprises par la Ville de Montréal à l'égard de la population féminine et de la collectivité toute entière. À la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative, cette instance consultative intervient auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre un espace privilégié d'expression, dégagé des limitations et des contraintes administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens.

Lié à la Ville, le Conseil des Montréalaises conserve toutefois une autonomie qui lui permet de jouer un rôle de vigilance. Pour alimenter ses réflexions et créer des liens de solidarité, il se veut à l'écoute des divers réseaux, particulièrement les groupes de femmes préoccupés par la condition féminine et l'évolution de la société dans une perspective de justice sociale.

Par ailleurs, le Conseil souhaite créer des liens avec les élues et élus municipaux puisque ces personnes sont aussi au coeur des milieux de vie. Il doit également être attentif aux dossiers internes de la Ville susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes.

Le Conseil des Montréalaises veut contribuer au développement de la Ville de Montréal pour qu'elle devienne un lieu réellement inclusif, sécuritaire et où il fait bon vivre pour toutes les femmes, quelles que soient leurs conditions sociale, matérielle, physique, etc.

Ses fonctions, telles que définies dans le règlement de la Ville de Montréal :

- Conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ceux-ci, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises.
- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ou à la condition féminine et soumettre ses recommandations.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal.
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.
- Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Glossaire

Activité libre : activité réalisée sans encadrement, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Activité structurée : activité encadrée, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Activité programmée : activité inscrite dans la programmation de l'arrondissement.

Activité adultes (aînés inclus) : activité s'adressant à toute personne âgée de 16 ans ou plus.

Activité adultes (25-44 ans) : activité s'adressant à tout adulte excluant les activités pour les aînés.

Activité familiale : activité réservée aux familles.

Activité aînés : activité réservée aux aînés.

Total des activités : activités s'adressant à tous les groupes d'âge.



TABLE DES matières

INTRODUCTION	7
1 SITUATION GÉNÉRALE ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUE DE RECHERCHE	8
1.1 Les femmes et la pratique d'activités de sport et de loisir	8
1.1.1 Tendances	8
1.1.2 Facteurs explicatifs	9
1.2 L'offre publique et civile en sports et loisirs	10
1.2.1 Organisation de l'offre	10
1.2.2 Tendances et défis de l'offre	13
1.3 Les Montréalaises et l'offre municipale en sports et loisirs sous étude	18
1.3.1 Nos groupes cibles : les mères de jeunes enfants et les aînées	18
1.3.2 Notre territoire d'étude : 5 arrondissements	19
1.3.3 L'offre de services sous étude	19
2 PORTRAIT DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SPORTS ET LOISIRS SOUS L'ANGLE DE NOS GROUPES CIBLES	20
2.1 La méthodologie appliquée à l'analyse de l'offre de services	20
2.1.1 Limites rencontrées	20
2.2 L'offre en sports et loisirs des 5 arrondissements étudiés : contexte général	21
2.2.1 Contexte de déploiement de l'offre de services	21
2.2.2 Desserte	22
2.2.3 Définition de l'offre de services	23
2.3 Les faits saillants des portraits de l'offre en sports et loisirs des 5 arrondissements étudiés s'adressant à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »	24
2.3.1 Part de l'offre de services s'adressant à notre groupe cible	24
2.3.2 Nature de l'offre de services	25
2.3.3 Horaire des activités	29
2.3.4 Tarification	32
2.3.5 Autres caractéristiques	34
2.4 Les faits saillants des portraits de l'offre en sports et loisirs des 5 arrondissements étudiés s'adressant à notre groupe cible « Aînées »	35
2.4.1 Part de l'offre de services s'adressant à notre groupe cible	35
2.4.2 Nature de l'offre de services	36
2.4.3 Tarification	39
2.4.4 Autres caractéristiques	41

3 ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SPORTS ET LOISIRS POUR NOS GROUPES CIBLES	42
3.1 La méthodologie appliquée à la démarche de consultation	42
3.2 L'accessibilité géographique	43
3.2.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »	44
3.2.2 Groupe cible « Aînées »	50
3.2.3 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par une desserte locale de qualité	56
3.3 L'accessibilité économique	58
3.3.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »	58
3.3.2 Groupe cible « Aînées »	60
3.3.3 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par des dispositifs financiers novateurs	60
3.4 L'accessibilité culturelle	62
3.4.1 Diversité de l'offre pour adultes en sports et loisirs	63
3.4.2 Adaptation de l'offre pour adultes en sports et loisirs aux particularités de nos groupes cibles	67
3.4.3 Utilisation des parcs comme lieu de pratique libre de sports et de loisirs par nos deux groupes cibles	71
3.5 L'accessibilité temporelle – groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »	72
3.5.1 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par une plus grande flexibilité dans les choix d'horaires et d'activités	73
3.5.2 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par des modalités d'inscription mieux appropriées au contexte de vie de notre groupe cible	73
3.6 L'accès à l'information	74
3.6.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »	74
3.6.2 Groupe cible « Aînées »	74
3.6.3 Mieux faire connaître l'offre de services par une communication plus ciblée	74
3.7 La détermination et l'évaluation de l'offre de services en sports et loisirs : se donner des outils de mesure de l'adéquation de l'offre à la demande	76
CONCLUSION	77
APPENDICE A : Sommaire des recommandations	78
ANNEXE 1 : Grille d'entrevue pour les groupes de discussion	82
BIBLIOGRAPHIE	84
PERSONNES RENCONTRÉES	88



Introduction

Dans la *Déclaration de Québec*, adoptée en 2008 lors du 10^e congrès mondial du loisir, il est énoncé que « *le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique* » (Organisation mondiale du loisir, 2008 : 1). L'accès au loisir en constitue, de ce fait, un enjeu particulièrement important. La Ville de Montréal, par son offre de services en sports et loisirs, s'emploie à favoriser l'accès au loisir à tous ses citoyens et citoyennes. Mais est-ce véritablement le cas pour toutes les Montréalaises?

Lors du colloque « Une ville à la mesure des femmes », tenu en 2005 en vue de l'élaboration de la Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les personnes participant à l'atelier C – La Ville au service des femmes ont relevé que « *les clientèles de Montréalaises se diversifiant, certaines d'entre elles restent insuffisamment desservies* » en matière de sports et de loisirs (Roy, 2005 : 14). Le peu d'enquêtes exhaustives à ce sujet a en outre amené ces personnes à souligner la nécessité de mieux connaître les besoins de la clientèle féminine, particulièrement quant à l'accès aux services. Elles ont ainsi insisté dans leurs recommandations sur l'importance d'une étude de besoins différenciés selon les sexes pour bâtir l'offre de services (Roy, 2005 : 15-16). On retrouve dans la Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes cette préoccupation d'amélioration de l'offre en sports et loisirs pour les Montréalaises (Ville de Montréal, 2007 : 14; Ville de Montréal, 2008 : 18). Dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville s'est également engagée à soutenir une offre en sports et loisirs répondant aux besoins évolutifs de la population et à en favoriser l'accès (Ville de Montréal, 2005 : 8). Cependant, il semble qu'à ce jour aucun portrait genré n'ait encore été effectué en la matière.

Aussi, peut-on se demander, au regard des préoccupations qui animent le Conseil des Montréalaises en termes de qualité de vie, de santé et d'égalité, si l'offre municipale actuelle en sports et loisirs répond bien aux besoins des Montréalaises.

- Quelle est cette offre? Comment est-elle élaborée?
- Convient-elle aux Montréalaises dans sa nature et ses modalités?
- Est-elle accessible en termes géographique, temporel, économique, culturel?

Le présent avis vise à apporter un éclairage sur ces questions. Dans un premier chapitre, sont présentés les grands paramètres de l'étude, définis après un travail exploratoire sur l'offre publique et civile en sports et loisirs et les femmes. À la suite d'une analyse de la littérature et de rencontres avec des personnes expertes, deux groupes de femmes font l'objet d'une attention particulière : les femmes de 25-44 ans ayant de jeunes enfants et les aînées. Les jeunes mères possèdent moins de temps libres et les aînées voient leur temps disponible augmenter. Le territoire d'étude est également circonscrit à 5 arrondissements représentatifs : LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. À partir de l'analyse de l'offre de services réalisée dans chacun de ces arrondissements, un portrait de l'offre municipale en sports et loisirs est ensuite dressé, dans un second chapitre, sous l'angle de nos deux groupes cibles. L'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs pour nos groupes cibles est finalement analysée, dans un troisième et dernier chapitre, sous ses différentes dimensions en s'appuyant notamment sur les résultats de consultations menées auprès d'utilisatrices et de non-utilisatrices. Enfin, des recommandations sont formulées afin d'améliorer l'accès des Montréalaises à l'offre de services municipale en sports et loisirs.



Situation générale et choix méthodologique de recherche

Afin de mieux cerner notre sujet d'étude, une revue de la littérature et des rencontres exploratoires auprès d'experts ont été réalisées au cours de l'automne 2010. Celles-ci visaient particulièrement à recueillir de l'information sur les femmes et la pratique d'activités de sport et de loisir ainsi que sur l'offre publique et civile en sports et loisirs. Les première et deuxième sections de ce chapitre en font état. Cette étape exploratoire nous a amenée à faire des choix méthodologiques de recherche en ce qui concerne le groupe de Montréalaises visé, le territoire et l'offre de services étudiés. Ces derniers sont présentés dans la troisième section du présent chapitre.

1.1 Les femmes et la pratique d'activités de sport et de loisir

1.1.1 Tendances

L'enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisir de 2006 rapporte que les femmes pratiquent moins ces activités que les hommes.

Il y est, d'une part, mentionné qu'au sein de la population québécoise de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés¹ (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2006 : 94) :

- « environ 22 % des personnes font entre 0 et 4 activités physiquement actives² ou passives³ au moins 1 fois par année (groupe inférieur);
- près de 48 % entre 5 et 9 activités (groupe milieu);
- et quelque 29 % des personnes font entre 10 et 20 activités (groupe supérieur) ».

Parmi les personnes se trouvant dans le groupe inférieur, les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes (25 % contre 20 %). Cela suggère donc que les Québécoises feraient moins d'activités physiques, sportives ou de loisir annuellement (ISQ, 2006 : 94).

D'autre part, si l'on regarde seulement les personnes qui font des activités physiques, sportives ou de loisir (ISQ, 2006 : 95) :

- « environ 28 % pratiquent entre 0 et 3 activités physiquement actives ou passives au moins 10 fois par an (groupe inférieur);
- environ la moitié (51 %) entre 4 et 7 activités (groupe milieu);
- et à peu près 21 % en font entre 8 et 17 (groupe supérieur) ».

Ici encore, on observe la même tendance : les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes dans le groupe inférieur (31 % contre 26 %) tandis que, dans le groupe supérieur, la proportion des hommes est plus élevée que celle des femmes (24 % contre 19 %) (ISQ, 2006 : 95). Cela laisse donc penser que non seulement les Québécoises pratiqueraient moins d'activités physiques, sportives ou de loisir que les Québécois, mais aussi que la fréquence de ces activités serait moindre chez celles-ci.

1 On entend ici par « ménage privé » la population vivant dans des résidences privées.

2 Font partie des activités définies comme physiquement actives par les experts du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) : la bicyclette, la marche, les exercices de musculation, les exercices d'aérobic, le ski alpin, le ski de fond, le surf des neiges, la natation, la danse, le patinage sur glace, le patin à roues alignées, l'observation de la nature, les sports de raquette, le jogging, les sports nautiques à rames, le volleyball, le soccer, le jardinage, les sports de combat, la plongée sous-marine et l'escalade.

3 Font partie des activités jugées physiquement passives par les experts du MELS, celles où l'effort physique est généralement peu élevé : jouer à des jeux récréatifs, faire de la photographie ou du cinéma amateur, pratiquer le chant ou le chant choral, jouer d'un instrument de musique et faire du camping ou du caravanning.

1.1.2 Facteurs explicatifs

La question du temps des femmes, « *temps que l'on s'autorise à prendre bien plus que temps dont on dispose* », comme le souligne Louveau, apparaît centrale quant à la pratique d'activités physiques, sportives ou de loisir, « *tant elle est révélatrice des nécessités sociales et tant s'y jouent les inégalités dans l'accès aux pratiques de loisir en général* » (Louveau, 2004). En 2005, les femmes ont passé en moyenne moins de temps que les hommes à se livrer à des loisirs : 5,3 heures par jour au lieu de 5,7 heures par jour pour les hommes, soit une différence de 24 minutes par jour (Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992, 1998 et 2005). On note à cet égard des écarts persistants entre les hommes et les femmes sur le plan de la répartition des différents temps sociaux (professionnels, domestiques, familiaux, etc.) : « *le développement de l'activité professionnelle féminine n'a pas entraîné de révolution dans le partage des rôles entre les hommes et les femmes* » (Tremblay, 2008 : 8). Malgré une tendance à une implication plus importante des hommes, les femmes consacrent toujours plus de temps aux travaux domestiques et familiaux. Dans son portrait statistique *Égalité femmes/hommes* (Conseil du statut de la femme, 2010 : 22), le Conseil du statut de la femme (CSF) souligne notamment :

- qu'en 2006, à Montréal, 41,5 % des femmes et 29,3 % des hommes de 25 à 54 ans ont affirmé consacrer au moins 5 h par semaine aux soins des enfants;
- que 72,3 % des femmes mais seulement 50 % des hommes ont affirmé passer au moins 5 h par semaine à effectuer des travaux ménagers;
- 20,5 % des femmes prodiguaient, sans rémunération, des soins à des personnes âgées, comparativement à 15,1 % des hommes.

Par ailleurs, les grandes étapes de la vie semblent jouer, selon certains chercheurs et chercheuses, un rôle important sur le niveau d'activités physiques des femmes. Dans un article paru en 2009 dans *Annals of Behavioral Medicine*, Brown et ses collègues ont en effet avancé que certains événements, « *qui réduisent le temps discrétionnaire dont les femmes disposent et leur imposent de nouvelles responsabilités* », sont liés à une réduction de l'activité physique

(Brown, 2009). Au cours d'une période d'observation de trois ans, les chercheurs ont constaté, par exemple, que les jeunes femmes âgées de 22 à 27 ans qui ont eu un enfant étaient plus nombreuses à avoir diminué leur niveau d'activité physique. Louveau mentionne notamment, dans un article paru en 2004 dans la revue *Recherches féministes*, que les femmes qui ont plusieurs enfants jeunes ou très jeunes, tout comme celles vivant une situation de monoparentalité, sont davantage exposées à une réduction voire à la non-pratique d'activités physiques (Louveau, 2004).

Chez les femmes d'âge moyen (c'est-à-dire de 51 à 56 ans), Brown et ses collègues ont, *a contrario*, observé une hausse du niveau d'activité physique après un événement ayant eu pour incidence une augmentation du temps discrétionnaire comme la retraite, une diminution des heures de travail ou encore le décès du conjoint (Brown, 2009). En 2005, les adultes âgés de 65 ans et plus ont, en effet, été ceux qui ont consacré le plus de temps à leurs loisirs, soit 7,6 heures par jour, et les adultes de 35 à 44 ans le moins de temps, soit 4,3 heures par jour. Les adultes plus jeunes et plus âgés ont eu tendance à avoir plus de loisirs que ceux qui ont de 25 à 54 ans.

Le sondage indique en outre que plus on consacre de temps à un travail rémunéré et à des formes de travail non rémunéré, comme s'occuper de ses enfants, moins on a de loisirs (Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992, 1998 et 2005). Sur ce dernier point, l'enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisir de 2006 rapporte que « *les personnes avec un ou des enfants, comparativement à celles sans enfants, sont, en proportion, moins nombreuses à considérer que leur niveau de pratique d'activités correspond à celui qu'elles souhaitent (27 % contre 39 %) et plus nombreuses à le percevoir comme beaucoup plus petit (29 % contre 20 %)* » (ISQ, 2006 : 115). Cela expliquerait entre autres le fait que les personnes de 25-44 ans « *sont, en proportion, les plus nombreuses à trouver que leur niveau global de pratique d'activités est beaucoup plus petit que celui qu'elles souhaitent (29 %), comparativement aux personnes des autres groupes d'âge (15-24 ans : 15 %; 45-64 ans : 22 %; 65 ans et plus : 17 %)* » (ISQ, 2006 : 114).



D'autres facteurs reconnus pour influencer la pratique d'activités physiques, sportives ou de loisir sont également à mentionner comme l'origine sociale, le niveau d'étude et de revenu (Louveau, 2004). Laberge et ses collègues indiquent notamment dans un rapport réalisé en 2001 pour le compte de Kino-Québec (*Pour des Québécoises plus actives et en meilleure santé*) que ces éléments ont une influence sur la pratique autant chez les hommes que chez les femmes, mais « à des degrés d'intensité passablement différents » (Laberge, 2001 : 4). La scolarité, le type de ménage et le statut occupationnel auraient, d'après eux, plus d'impacts sur la pratique des femmes que sur celle des hommes : « les femmes les plus à risque de sédentarité sont celles ayant une scolarité peu élevée, celles vivant avec un conjoint et des enfants, et celles occupant un emploi, chacun de ces facteurs ayant un effet limitant cumulatif » (Laberge, 2001 : 7). On retrouve dans la recherche de Déclic Loisir sur les besoins et la pratique des jeunes de 16-35 ans de l'île de Montréal en matière de loisir, sport et activité physique une description similaire à celle-ci sous forme de profil type d'un non-utilisateur de l'offre en sports et loisirs. De plus, la question du revenu y est soulignée : ce profil-type correspond à « celui d'une femme, disposant dans son ménage d'un revenu inférieur à 40 000 \$, ayant de jeunes enfants et possédant un niveau de scolarité peu élevé » (Déclic Loisir, 2008 : 43).

Dans le cas des personnes vivant en situation de pauvreté, des considérations supplémentaires sont en outre observées. Pour le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), les femmes peu alphabétisées auraient très souvent un accès limité aux installations municipales et aux équipements collectifs pour les raisons suivantes (COMSEP, 2009 : 2) :

- bien souvent, ces personnes ne possèdent pas les outils nécessaires pour faire valoir leurs besoins ou ne connaissent pas bien les ressources;
- lorsqu'elles tentent de les utiliser elles se sentent souvent jugées, n'ayant pas les mêmes habitudes, les mêmes connaissances, les mêmes moyens financiers que les autres pour participer;
- elles connaissent parfois des limitations physiques et des problèmes de santé rendant leur participation difficile.

Par ailleurs, Laberge et Louveau précisent qu'aux côtés de ces facteurs, des considérations propres à chaque individu influent sur la pratique telles ses valeurs, sa conception de la santé et de son corps, les représentations qu'il a des possibles pour lui-même, etc. (Laberge, 2001 : 4; Louveau, 2004). Enfin, Louveau souligne un dernier facteur, soit celui du système d'offres, adapté ou non aux diverses réalités des personnes qu'il cible (Louveau, 2004).

1.2 L'offre publique et civile en sports et loisirs

1.2.1 Organisation de l'offre

A. Vision, mission, valeurs et principes directeurs

Aux côtés de ses pendants commerciaux et privés, l'offre publique et civile en sports et loisirs se caractérise par une organisation en réseau « plus ou moins structuré, dont les participants ont en commun une vision et une mission, des valeurs et quelques principes de déploiement et d'action » (Thibault, 2008 : 91).

En ce qui a trait à la vision et à la mission, deux approches complémentaires dominent :

- « L'une, populationnelle, se fonde sur la vision d'une population capable de prendre en charge son loisir de

façon communautaire et fonde sa mission sur la réponse à la demande des citoyens des territoires locaux, régionaux et provinciaux » (Thibault, 2008 : 95). Les services municipaux ont adopté cette approche.

- « L'autre est fondée sur la vision des bienfaits du loisir et se donne comme mission de promouvoir et de développer des champs d'activités ou des comportements qui apporteront la santé aux personnes et aux communautés » (Thibault, 2008 : 95). Cette approche anime, par exemple, les institutions vouées à la promotion de l'activité physique comme Kino-Québec.

Sur la base de ces perspectives, cinq valeurs communes orientent les actions. La valeur la plus influente et qui caractérise le plus l'offre publique et civile en sports et loisirs est, d'après Thibault, l'accessibilité. Les autres valeurs sont la sécurité, la qualité des services aux citoyens et aux organismes de loisir, la qualité, la diversité et l'adaptabilité des lieux et des programmes ainsi que l'éthique. Leur mise en œuvre est notamment tributaire « *de l'état du développement des communautés, des priorités imposées par les choix politiques et de la capacité de payer de ces communautés, des partenaires de la société civile et des gouvernements québécois et canadien* » (Thibault, 2008 : 100).

Finalement, trois principes directeurs rejoignent les acteurs de l'offre publique et civile en sports et loisirs (Thibault, 2008 : 112-126) :

B. Le palier local

Au sein de cette organisation, le palier local occupe une place majeure puisqu'il constitue le principal maître d'œuvre de l'offre publique et civile en sports et loisirs. Outre le citoyen et la citoyenne, les deux principaux acteurs qui le caractérisent sont les groupes de la société civile et la municipalité. À eux peuvent s'ajouter, comme partenaires, les établissements scolaires et ceux du réseau de la santé et des services sociaux (Thibault, 2008 : 129).

La municipalité a, pour sa part, la responsabilité (Gouvernement du Québec, 1997 : 15) :

- de déterminer les orientations et les budgets affectés au loisir et au sport sur son territoire;
- de consulter et d'informer la population;
- de veiller à la concertation des acteurs;
- de développer et de gérer des équipements.

Dans le cas de Montréal, ces responsabilités sont principalement dévolues aux arrondissements, la Ville centre ayant à sa charge la gestion des parcs et des équipements culturels, de sports et de loisirs de nature panmontréalaise (article 94 de la Charte). Auprès des arrondissements, la Ville centre assure globalement un rôle de soutien. Les arrondissements, quant à eux, peuvent entreprendre des actions ou les soutenir, professionnellement et financièrement, en s'appuyant sur l'expertise des organismes communautaires locaux (la société civile) au travers de partenariats (Gouvernement du Québec, 1997 : 15).

- la personne constitue l'acteur principal de son loisir;
- la communauté est le premier environnement en loisir. On retrouve notamment ce principe de proximité en sports et loisirs dans la Charte de la Ville de Montréal qui reconnaît le sport et le loisir comme étant essentiellement une compétence des arrondissements (articles 130, 137 et 141 de la Charte);
- et une gouvernance participative et partenariale est appliquée. Bien que celle-ci s'exprime de multiples façons, elle est empreinte de l'idée du « faire avec » et de « *la reconnaissance du droit et même du devoir d'initiatives des groupes de la société civile et [de] leur statut de partenaires* » (Thibault, 2008 : 121). Par exemple, les politiques de reconnaissance et de soutien des organismes mises en place dans certains arrondissements montréalais s'appuient sur ce principe.

La plupart des arrondissements montréalais ont habituellement 1, 2, ou 3 partenaires qui diffusent leur offre en sports et loisirs⁴.

On peut distinguer, parmi ces partenaires, trois grands types de groupes. Le premier type, d'intérêt public, s'illustre par des organismes qui « *servent la collectivité et leurs membres sont généralement tous les citoyens qui veulent participer* » (Thibault, 2008 : 131). Ceux-ci peuvent offrir des services multiples, comme les comités de loisir; vouer leurs services à un segment de la population tout en restant polyvalents en matière d'activités, à l'exemple des maisons de jeunes ou des scouts; ou se consacrer à une activité comme les ligues sportives de soccer ou de hockey mineur. Le second type regroupe des organismes qui, bien qu'« *étant d'intérêt collectif, ser[ven]t d'abord [leurs] membres, comme le font les clubs de l'âge d'or* » (Thibault, 2008 : 131). Le troisième et dernier groupe est celui des centres communautaires de loisir. Ces véritables institutions « *sont souvent des mandataires des municipalités [tout en remplissant] leur mandat en toute cohérence avec leur philosophie propre* » (Thibault, 2008 : 132). Les centres communautaires de loisir constituent effectivement les principaux partenaires des arrondissements montréalais⁵.

Au sein de ce réseau local, « *les organisations peuvent entretenir des liens fonctionnels avec les autres paliers, mais sur une base généralement volontaire et en fonction de l'intérêt qu'on y trouve* » (Thibault, 2008 : 129).

4 Propos recueillis auprès de Mme Sylvie Lacasse, conseillère en loisir et sport à Sport et Loisir de l'île de Montréal.

5 *Ibid.*



C. Le palier régional

Le palier régional, pour sa part, en est un de concertation et de coopération. L'unité régionale de loisir et de sport (URLS) Sport et Loisir de l'Île de Montréal constitue « *le principal espace de rencontre, de concertation et de développement en loisir* » (Thibault, 2008 : 140). Son mandat consiste, en effet, à faciliter la concertation entre les différents acteurs régionaux actifs dans le domaine du sport et du loisir, en vue d'en améliorer l'offre de services, notamment auprès des personnes handicapées. Son intervention prend, à cet égard, diverses formes. À titre d'exemple, Sport et Loisir de l'Île de Montréal coordonne depuis 2007 Déclis Loisir, une concertation régionale, initiée par le Forum jeunesse de l'île de Montréal, visant à « *contribuer au développement d'une offre d'activités en loisir, sport et activité physique adaptée aux besoins et aux intérêts des 16-35 ans, tout en favorisant la place de la relève dans ce secteur* » (Déclis Loisir, 2008 : III). L'URLS

offre également des services-conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements scolaires et aux organismes régionaux de loisir et de sport. Elle gère par ailleurs un budget de soutien financier aux associations régionales ainsi que des fonds comme celui destiné au programme national des Jeux du Québec (Gouvernement du Québec, 1997 : 17-18). Elle assure finalement la représentation de ses membres auprès de diverses instances régionales (la Conférence régionale des élus de Montréal, par exemple) et nationales (le Regroupement des URLS du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal, par exemple) (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2010 : 4). Les organismes régionaux en sports et loisirs, quant à eux, « *coordonnent ou régissent la pratique, coordonnent la formation, diffusent de l'information, font des représentations et organisent des manifestations ou événements régionaux d'intérêt sportif, artistique et patrimonial* » (Thibault, 2008 : 140).

D. Le palier provincial

Enfin, le développement du champ du loisir public et civil, au palier provincial, est d'abord caractérisé par une action sectorielle de 5 ministères et d'une société d'État « *dont chacun soutient un ensemble d'organismes de la société civile et leur prescrit des mandats plus ou moins généraux* » selon les priorités et orientations stratégiques gouvernementales (Thibault, 2008 : 144). Il s'agit des ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, des Ressources naturelles et de la Faune, de la Santé et des Services sociaux ainsi que de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Le MELS y occupe toutefois une place prépondérante, compte tenu de son mandat de concertation de l'ensemble de l'action de l'administration publique ainsi que de ses interventions aux différents paliers du réseau de l'offre publique et civile en sports et loisirs. On lui reconnaît notamment un rôle de soutien au financement des URLS et des organismes

provinciaux de loisir et de sport, un rôle de « *propulseur d'initiatives comme les saines habitudes de vie, le soutien au bénévolat* » ainsi qu'un rôle grandissant dans « *la concertation des initiatives gouvernementales en rapport avec le loisir de la population* » telles que le dossier sur la conciliation travail-famille (Thibault, 2008 : 145). Les organismes provinciaux de loisir et de sport agissent, quant à eux, comme « *lieux de convergence et de développement* » (Thibault, 2008 : 144).

L'organisation en réseau de l'offre publique et civile en sports et loisirs, fondée essentiellement sur le partenariat, se caractérise ainsi par un jeu d'acteurs où les rapports hiérarchiques n'existent pas ou peu et où les liens créés s'appuient sur « *la conviction que chacun réussira mieux sa mission s'il s'associe à des partenaires qui lui apportent des ressources de tous ordres : capital, expertises, réseaux externes, matériel, etc.* » (Thibault, 2008 : 93). Aussi, s'agit-il d'une organisation en perpétuel mouvement, notamment dans les rapports qu'entretiennent les différents acteurs.

1.2.2 Tendances et défis de l'offre

A. Tendances en sports et loisirs

Les tendances en sports et loisirs peuvent être observées à partir des quatre dimensions de la pratique que sont le temps libre, l'activité, l'état d'esprit et l'expérience. Comme l'explique Thibault, « *Sur la trame du temps libre prennent place des activités qui n'ont de sens que si elles correspondent à la signification qu'on accorde à son temps libre (état d'esprit). Ces activités sont vécues de façon satisfaisante dans la mesure où elles marquent les sens, stimulent des nouveautés ou des découvertes et laissent un agréable souvenir, bref, dans la mesure où elles constituent une expérience* » (Thibault, 2008 : 55-56).

Temps libre

L'offre en sports et loisirs se doit donc, d'une part, de tenir compte de l'évolution et des réalités diverses du temps libre et de sa distribution. Il a en outre été observé :

- une pause dans la croissance du temps libre, voire un certain déclin autour du début du XXI^e siècle pour ce qui est de la population active (Thibault, 2008 : 57-58);
- une parcellisation du temps libre des Québécois et Québécoises et de leur temps en famille (Thibault, 2008 : 86).

Thibault mentionne à ce sujet qu'« *il reste beaucoup à faire, sur le plan du savoir et des compétences, pour vraiment tenir compte de cette dimension fondamentale qu'est le temps libre afin de mieux articuler les services en loisir au contexte de vie des citoyens* » (Thibault, 2008 : 61).

Activité

L'offre en sports et loisirs se doit, d'autre part, d'être attentive au mode et à la nature des activités privilégiées par les Québécois et les Québécoises. On peut à cet égard noter que :

- une part non négligeable de gens s'adonnent au loisir culturel. En 2005, « *34,5 % des Québécois, soit près de 3 millions de personnes, [pratiquaient] une activité artistique comme loisir* » (Thibault, 2008 : 64);
- les activités de plein air sont de loin les plus populaires et les plus en croissance notamment « *parce que [elles respectent] les nouvelles contraintes et les nouvelles*

configurations du temps libre » (Thibault, 2008 : 66). Il en est de même pour les activités physiques et sociales;

- un mouvement important et continu de déclin du sport récréatif est constaté chez les adultes québécois. « *En 1992, 48 % des Québécois adultes pratiquaient un sport. En 1998, le Québec se classait premier au Canada avec un taux de participation sportive de 38 %. En 2005, ce taux n'était plus que de 27 %* » (Thibault, 2008 : 70).

Deux tendances importantes dans le mode et la nature de la pratique en sports et loisirs sont notamment observées (Thibault, 2008 : 86) :

- Les gens du Québec privilégient de plus en plus la pratique libre;
- Et ils ont de plus en plus recours aux technologies de l'information pour communiquer, jouer et s'informer.

Sur ce dernier point, Thibault indique que « *l'organisation québécoise du loisir [est] encore à ses balbutiements pour animer et tirer profit de ces instruments [les nouvelles technologies]* » et considère qu'il s'agit là d'un des grands défis des prochaines années pour le loisir public et civil (Thibault, 2008 : 87).

État d'esprit

L'offre en sports et loisirs se doit, par ailleurs, de considérer les motifs de la pratique. Thibault souligne en effet qu'« *on recherche un contexte plus qu'une activité, à moins que l'on soit passionné de l'activité, ce qui correspond à une faible part de la population* » (Thibault, 2008 : 83). Vivre activement son loisir, voilà l'état d'esprit dans lequel tend à s'inscrire la pratique. D'après Éline Lauzon, d'Égale Action, ceci est particulièrement le cas des femmes pour qui l'activité constitue principalement une façon d'échanger socialement⁶. Cet état d'esprit exige, selon Thibault, que « *l'offre en loisir soit variée et que "la prise en charge" de leur loisir par les personnes et les groupes soit LE principe qui guide les services publics de loisir* » (Thibault, 2008 : 83).

6 Propos recueillis auprès de Mme Éline Lauzon, d'Égale Action.

Expérience

L'offre en sports et loisirs se doit, enfin, d'intégrer les conditions favorables à l'expérience de loisir. Pour Thibault, les caractéristiques de cette expérience sont les suivantes (Thibault, 2008 : 85-86) :

- l'engagement et la participation des personnes au vécu du loisir;
- l'engagement physique, mental, émotif, social ou spirituel;
- un changement ou un développement sur le plan des connaissances, des habiletés, de la mémoire ou des émotions consécutivement à l'expérience;
- la conscience d'avoir « vécu quelque chose »;
- la satisfaction de besoins et d'aspirations.

B. De nouvelles réalités sociodémographiques

La présence d'une population de plus en plus multiculturelle, la difficile conciliation famille-travail-loisir et le vieillissement de la population font partie des nouvelles réalités avec lesquelles l'offre en sports et loisirs doit composer⁷.

Population multiculturelle

Cette nouvelle réalité sociodémographique concerne particulièrement Montréal qui comptait en 2006 31 % d'immigrants (soit un peu plus de 488 000 personnes) au sein de sa population (Ville de Montréal, 2010 : 12). Plus d'une centaine de communautés ethnoculturelles y sont ainsi présentes⁸. Et ceci n'est pas « sans modifier et élargir les pratiques et les besoins de loisir et [d'] appeler des efforts pour assurer le « vivre ensemble » » (Thibault, 2008 : 17). L'offre en sports et loisirs devrait, si ce n'est développer des stratégies pour mieux rejoindre ces personnes, être sensible aux possibles divergences de valeurs et d'intérêts. Thibault mentionne que « pour l'instant, chacun traite ses propres cas au meilleur de ses connaissances et en faisant preuve de bonne volonté » (Thibault, 2008 : 18)⁹.

Conciliation famille-travail-loisir

Avec une participation accrue des femmes au marché du travail, avec des contextes familiaux de plus en plus variés (familles monoparentales, familles recomposées), les besoins de conciliation famille-travail-loisir s'avèrent encore plus présents. En 2006, Montréal comptait 410 040

Sur la base de ces constats – et bien que l'offre d'activités encadrées continuera de répondre, dans une certaine mesure, à un besoin –, l'offre en sports et loisirs devrait, selon Thibault, tendre vers la mise à disposition, « dans l'environnement des personnes et des groupes, des ressources que ces derniers utiliseront pour prendre en charge leur propre loisir » (Thibault, 2008 : 88). Sur cette approche fondée sur la demande, Thibault fait toutefois observer que l'inclusion des personnes et de leur volonté d'initiative et de socialisation, dans la programmation de l'offre, apparaît « d'autant plus complexe, aujourd'hui, que la société postindustrielle est éclatée, multiforme et multiculturelle et que les communautés ont des valeurs et des comportements variés » (Thibault, 2008 : 86).

familles, dont 60,8 % avaient des enfants (Ville de Montréal, 2010 : 5). Parmi les familles avec enfants, 33 % étaient des familles monoparentales, dont 82,9 % avaient à leur tête un parent de sexe féminin (Conseil du statut de la femme, 2010 : 8). Chez les familles biparentales de la région de Montréal ayant un ou des enfants de tous âges, la proportion de familles où les deux conjoints travaillaient en 2001 était de 63 %. Cette proportion s'élevait à 68,5 % chez les familles biparentales avec au moins un enfant mineur (0 à 17 ans). Dans le cas des mères cheffes de famille monoparentale (ayant au moins un enfant mineur), 69,1 % étaient actives (Gouvernement du Québec, 2005 : 255-259). Pour faciliter la conciliation famille-travail-loisir, les familles ont entre autres recours à l'offre en sports et loisirs « dans une perspective de continuité du service de garde, notamment durant les vacances d'été et les semaines de relâche scolaire » (Thibault, 2008 : 36). Par ailleurs, aux côtés des activités de loisir que les parents et les enfants pourraient être portés à réaliser séparément, les familles recherchent de plus en plus un loisir familial (Thibault, 2008 : 37). Considérant le mode de vie actuel des familles, ces différents aspects supposent notamment une adaptation des horaires qui constitue un véritable défi pour les acteurs du loisir public et civil. À Montréal, l'application de la politique familiale a en l'occurrence permis un important développement de l'offre d'activités pour les familles au sein des arrondissements¹⁰.

7 Tendances confirmées lors de nos rencontres avec Mme Johanne Derome et Mme Annie Benjamin, de la Direction des sports, et Mme Anne Pontbriand, de la Direction des loisirs à la Ville de Montréal.

8 Information prise sur le site Web du Conseil interculturel de Montréal.

9 Propos confirmés lors de nos rencontres avec Mme Johanne Derome et de Mme Annie Benjamin, de la Direction des sports, et Mme Anne Pontbriand, de la Direction des loisirs à la Ville de Montréal.

10 Propos recueillis auprès de Mme Anne Pontbriand, de la Direction des loisirs à la Ville de Montréal.

Viellissement de la population

D'après l'Institut de la statistique du Québec, le phénomène de vieillissement de la population québécoise est déjà amorcé et devrait s'intensifier au cours des prochaines années : « *la part des personnes de 65 ans et plus devrait surpasser celle des moins de 15 ans dès 2011* » et, dans 20 ans, « *25 %, [soit] une personne sur quatre, aura 65 ans et plus* » (ISQ, 2009a : 11). Montréal comptait, en 2006, 15,2 % de personnes de plus de 65 ans (soit un peu plus de 246 000 personnes) au sein de sa population (Ville de Montréal, 2010 : 4). Le phénomène de vieillissement de sa population apparaît toutefois moindre comparativement à d'autres régions du Québec, avec une proportion de personnes âgées qui pourrait s'élever à 22 % en 2031 (ISQ, 2009b : 38). Cette présence grandissante de la population âgée – jeunes retraités actifs, personnes en perte d'autonomie, personnes vivant seules à domicile – n'est pas sans laisser

entrevoir de nouveaux besoins à combler car ces derniers « *auront du temps libre qu'ils voudront de qualité et diversifié* » (Thibault, 2008 : 22). L'offre en sports et loisirs doit donc s'adapter à ces nouveaux besoins. Elle se doit particulièrement de développer une approche de services adaptée à la population âgée (en termes d'accès aux lieux d'activités ou encore d'activités en concordance avec les capacités physiques des personnes, etc.)¹¹ et, « *surtout, [de] savoir profiter de l'apport positif des "vieux" baby-boomers, génération privilégiée* » en tant que ressource (Thibault, 2008 : 23).

Une autre réalité avec laquelle l'offre en sports et loisirs doit composer est en effet celle de l'essoufflement de sa ressource bénévole. La situation des salariés des organisations de la société civile, particulièrement au niveau local, constitue également un sujet de préoccupation.

C. Les ressources humaines salariées et bénévoles

Le dynamisme des organisations en sports et loisirs repose essentiellement sur les ressources humaines salariées et bénévoles (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 33). Or, des difficultés à recruter, retenir et former la relève, tant salariée que bénévole, sont observées.

Dans le cas des salariés, cette situation s'explique largement par des conditions de travail précaires. En effet, « *plusieurs d'entre eux vivent au rythme des projets et des disponibilités financières et ne bénéficient d'aucun filet social* » (Thibault, 2008 : 191). D'après Thibault, « *cette précarité, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail, risque d'affaiblir le système lui-même, qui ne pourra plus attirer de travailleurs capables de relever les défis et de garantir une certaine stabilité dans l'encadrement des bénévoles et le service aux personnes* » (Thibault, 2008 : 191). Il s'agit donc là d'un défi important et qui est déjà présent, par exemple, dans le cas des animateurs et animatrices de camps de jour.

Quant aux bénévoles, Thibault attribue cette perte de vitesse à trois facteurs (Thibault, 2008 : 194) :

- des exigences de performance accrues en lien avec la croissance des exigences de reddition de comptes entre les partenaires, et ce, au nom de l'imputabilité;

- le clientélisme qui apparaît progressivement avec la montée de la pratique libre et qui positionne le bénévole dans un contexte ambigu où l'on offre un service pour créer des liens entre les personnes autant, sinon plus, que pour donner un service au client;
- et les changements des conditions de vie et des valeurs de la société qui tendent notamment à faire changer le profil du bénévolat vers une implication bénévole davantage ponctuelle, par projet¹².

Dans son plan régional de développement 2006-2009, Sport et Loisir de l'Île de Montréal énonce à cet égard les défis suivants (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 33) :

- le soutien et la valorisation en matière de formation;
- le recrutement de la relève, autant salariée que bénévole;
- l'amélioration et l'innovation en matière de reconnaissance des bénévoles;
- l'établissement des conditions favorables à leur implication, dont le développement;
- la rétention des ressources en place, autant salariées que bénévoles.

Les infrastructures de sport et de loisir constituent également un sujet de préoccupation.

¹¹ Propos recueillis auprès de Mme Christine Lécuyer, de la FADOQ.

¹² *Ibid.*



D. Les infrastructures

Mises en place selon des logiques variables, tantôt selon la demande, tantôt selon l'offre, souvent selon l'opportunité et la conjoncture, les infrastructures de sport et de loisir ont pour la plupart vieilli. Compte tenu de l'évolution notamment des pratiques, des besoins importants existent en matière de mise aux normes, d'adaptation ou de développement de nouvelles infrastructures (Thibault, 2008 : 206-207). D'après Sport et Loisir de l'Île de Montréal, les organisations civiles en sports et loisirs connaissent, qui plus est, des difficultés d'accès à certaines infrastructures scolaires et municipales. C'est par exemple le cas de certains plateaux d'activités en milieu scolaire dont l'accès est restreint en dehors des heures de cours « *en raison de leur utilisation par les services de garde et les priorités retenues aux conseils d'établissement qui peuvent privilégier d'autres utilisations que celles de la pratique de loisir* » (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 30-31). Le manque d'accessibilité des maisons de la culture est un autre exemple soulevé par les organismes intervenant dans les champs du loisir culturel, socio-éducatif et scientifique. À cela s'ajoute la vague de transformation de la vocation des écoles et des églises qui tend à réduire les possibilités d'accès à une infrastructure de sport et de loisir et qui soulève, par ailleurs, des préoccupations quant à la pérennité des ententes en matière de relocalisation (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 30-31).

Dans son plan régional de développement 2006-2009, Sport et Loisir de l'île de Montréal énonce à cet égard les défis suivants (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 35) :

- l'établissement d'alliances entre les partenaires des différents milieux (santé publique, municipal, éducation, sport et loisir, culture, etc.) et l'élaboration de stratégies conjointes ayant des impacts bénéfiques auprès des organismes et des participants aux activités de loisir;
- l'optimisation de l'utilisation des plateaux d'activités existants, particulièrement au sein des établissements d'enseignement et des municipalités;
- le soutien aux démarches des organismes ou de regroupements d'organismes visant la mise aux normes et l'entretien des bâtiments;
- le développement d'infrastructures à vocation sectorielle et multidisciplinaire favorisant un partage de services entre les organismes et offrant une valeur ajoutée à l'offre de services pour la population.

Certaines des tendances observées jusqu'à présent suggèrent, si l'on souhaite relever les défis qu'elles soulèvent, des apports financiers supplémentaires. Il s'agit encore là d'un important sujet de préoccupation puisque, d'après Thibault, les sources de financement du milieu du sport et du loisir ont d'ores et déjà atteint leur limite (Thibault, 2008 : 210).

E. Les finances

Le fonctionnement de l'offre publique et civile en sports et loisirs est essentiellement financé par quatre grandes sources : « *les fonds publics gouvernementaux et municipaux, la contribution des usagers par la tarification, l'apport des bénévoles en heures données et les revenus autonomes provenant de dons et de commandites* » (Thibault, 2008 : 211). Le financement des investissements pour le maintien et le développement des infrastructures provient, pour sa part, des fonds publics, de dons ou d'investissements privés dans le cadre de partenariats public-privé (Thibault, 2008 : 211).

Les dépenses gouvernementales et municipales destinées au fonctionnement n'ont pas réellement évolué depuis une dizaine d'années (Thibault, 2008 : 211). Par exemple, les subventions allouées aux organismes partenaires en sports et loisirs du milieu municipal n'ont pas été indexées depuis 1992 (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 30). Quant aux programmes d'investissement, ils demeurent insuffisants. Les revenus autonomes, largement soutenus par la communauté locale, constituent pour leur part une source de financement certes appréciable, mais qui a ses limites (concurrence des autres activités, état de l'économie, taille ou richesse de la communauté locale, etc.) (Thibault, 2008 : 211). Aussi constate-t-on une difficulté

à maintenir une tarification économiquement accessible (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 30). Or, c'est justement sur cette valeur que se distingue notamment l'offre publique et civile en sports et loisirs.

Pour Thibault, « *les sources actuelles de financement du loisir civil et public continueront à être présentes et pourraient bien, à certaines conditions, être majorées. Toutefois, des avenues nouvelles peuvent et doivent être explorées* » (Thibault, 2008 : 213). Il mentionne à ce sujet la possibilité de bonifier les fonds publics en allant chercher plus systématiquement du financement à l'intérieur des programmes de développement des personnes et des communautés quand l'offre en sports et loisirs peut contribuer significativement à l'atteinte de leurs objectifs (santé publique, maintien à domicile de la population aînée, formation continue, etc.). Dans son plan régional de développement 2006-2009, Sport et Loisir de l'Île de Montréal énonce, dans le même esprit, le défi d'établir des alliances entre les partenaires des différents milieux (santé publique, municipal, éducation, sport et loisir, etc.) et d'élaborer des stratégies conjointes en faveur des organismes et des participants aux activités de loisir (Sport et Loisir de l'Île de Montréal, 2006 : 35).



1.3.1 Nos groupes cibles : les mères de jeunes enfants et les aînées

Le Conseil des Montréalaises prône l'accès au loisir pour toutes les femmes. Toutefois, à la lumière des faits présentés plus haut, deux groupes de femmes, indépendamment de leur origine culturelle, apparaissent faire l'objet d'enjeux particuliers au regard de la pratique et de l'offre de services en sports et loisirs :

- Les mères de famille, dont les temps libres sont particulièrement réduits. Outre les enjeux reliés à leur pratique individuelle (tels que vus en introduction), elles constituent un modèle important en la matière pour leurs enfants, notamment auprès de leurs filles, pour lesquelles on observe une réduction graduelle de la pratique dès l'âge de 12 ans. De plus, les contextes familiaux de plus en plus variés (familles monoparentales, familles recomposées) posent qui plus est des défis supplémentaires en termes de conciliation famille-travail-loisir.
- Les aînées à la retraite, dont les temps libres prennent une place prépondérante. Leur présence grandissante et leurs situations diverses – jeunes retraitées actives, aînées en perte d'autonomie, etc. – n'est pas sans amener de nouveaux besoins à combler.

Est-ce que la Ville de Montréal tient compte des particularités de ces deux groupes de femmes dans son offre de services en sports et loisirs?

Bien que la Ville cible particulièrement les enfants, les familles et les aînés dans son offre de services (Déclat Loisir, 2008 : 45), Égale Action et la FADOQ (région Île de Montréal) n'en sont pas totalement convaincus. Pour Égale Action, la programmation municipale, notamment

des activités physiques et sportives, ne rejoint pas les femmes. Leur faible fréquentation ne veut pas dire que les femmes n'ont pas d'intérêt pour la pratique, mais que la programmation est tout bonnement réalisée sans qu'il y ait une considération réelle de leurs besoins. Quant à la FADOQ, elle considère que la Ville n'a pas une véritable approche ciblée dans son offre de services en ce qui a trait plus précisément à la manière d'accueillir la population aînée. Elle entend notamment par là les questions d'environnement sécuritaire et d'accessibilité universelle des lieux d'activités ainsi que d'adaptation des activités proposées aux capacités physiques des personnes participantes.

Aux directions des sports et des loisirs de la Ville de Montréal, on souligne l'important développement de l'offre d'activités pour les familles dans l'application de la Politique familiale. On relève toutefois l'important défi que représente l'adaptation aux besoins changeants de la population, notamment des aînés, la Ville ayant déjà actuellement de la difficulté à répondre à la demande.

En ciblant les familles et les aînés, la Ville reconnaît donc les enjeux particuliers dont font l'objet ces deux groupes de la population au regard de la pratique et de l'offre de services en sports et loisirs. Mais considère-t-elle réellement, au sein de ces groupes, les besoins spécifiques des femmes?

Une attention particulière est donc portée, dans le cadre de cet avis, à ces deux groupes de femmes, notamment aux femmes ayant un faible revenu, une importante préoccupation du Conseil des Montréalaises.

1.3.2 Notre territoire d'étude : 5 arrondissements

L'offre municipale se décline principalement par arrondissement et, pour la plupart, est diffusée sur la base de partenariat avec la société civile. Chaque arrondissement choisit ainsi la manière dont il souhaite déployer son offre de services en fonction du contexte communautaire local, de l'offre privée, etc. L'offre municipale en sports et loisirs est donc, dans sa majeure partie, particulière à chaque arrondissement puisqu'elle s'appuie sur le contexte local.

Considérant l'ampleur que supposerait donc la réalisation d'une telle étude à l'échelle du territoire montréalais, le choix a été fait de la circonscrire à 5 arrondissements dans le cadre de cet avis. La méthodologie appliquée au choix des arrondissements s'appuie sur la détermination, au sein du corpus, d'une diversité de contextes géographiques, sociodémographiques et d'historiques administratifs, avec toutefois une présence prédominante de nos groupes cibles. Cette diversité de contextes devrait ainsi nous permettre de voir si des éléments récurrents émergeront aux côtés de ceux particuliers aux contextes locaux.

Six critères ont ainsi été retenus :

- Une répartition équitable en termes de localisation géographique (Ouest/Centre/Est/Nord/Sud);
- Au moins 2 anciennes villes représentées;
- Différentes densités de population (faible, moyenne, importante);
- Différentes représentations de la population immigrante (faible, moyenne, importante);
- Une proportion de familles avec enfants ou d'aînées équivalente ou supérieure à la moyenne montréalaise;
- Et une présence plus ou moins marquée de femmes, de familles et de personnes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu (après impôt).

Le croisement de ces critères nous a amenées au choix des arrondissements suivants :

- LaSalle
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Saint-Laurent
- Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension

1.3.3 L'offre de services sous étude

Compte tenu du mode organisationnel de l'offre municipale en sports et loisirs et du choix méthodologique fait à cet égard (étude de 5 arrondissements), l'avis porte exclusivement sur l'offre de services de proximité. Il a également été fait le choix de ne tenir compte que de l'offre récréative en sports et loisirs. Ont ainsi été écartées l'offre de services de la Ville centre de même que l'ensemble des activités physiques, sportives et de loisir de compétition.

La Ville distingue quatre grandes catégories au sein de son offre récréative en sports et loisirs¹³ :

- le loisir culturel (art dramatique, arts visuels, artisanat, danse, musique, etc.);
- le loisir scientifique (botanique et horticulture, informatique, etc.);

- le loisir récréatif et communautaire (alimentation, apprentissage des langues, développement personnel, jeux de société, etc.);
- le sport et l'activité physique (activités aquatiques, activités de conditionnement physique, sports collectifs, sports sur glace, etc.).

Au sein de ces catégories, les activités retenues en vue de faire un portrait de l'offre en sports et loisirs s'adressant à nos groupes cibles sont les activités régulières indiquées « 16 ans et plus » dans les programmations municipales. Enfin, il est à noter que les programmations culturelles des maisons de la culture, des bibliothèques et des musées relevant de l'Administration municipale ne sont pas incluses dans la catégorie « loisir culturel ». Aussi n'ont-elles pas été traitées dans le présent avis.

13 On trouve cette distinction sur le moteur de recherche de la Ville de Montréal « Loisirs en ligne ».



Portrait de l'offre municipale en sports et loisirs sous l'angle de nos groupes cibles

L'offre de services en sports et loisirs à la Ville de Montréal est, comme nous l'avons vu, essentiellement dispensée par les arrondissements. Ce chapitre se penche sur l'étude des 5 arrondissements choisis afin de mieux comprendre, d'une part, la manière dont cette offre est élaborée et ainsi mieux concevoir le contexte dans lequel l'offre destinée à nos deux groupes cibles s'inscrit. D'autre part, à partir des analyses de l'offre de services dans ces 5 arrondissements, il présente un portrait de ce qui est offert à nos 2 groupes cibles en matière de sport et de loisir.

2.1 La méthodologie appliquée à l'analyse de l'offre de services

L'objectif visé par l'analyse de l'offre de services était de savoir comment celle-ci était élaborée et quelles étaient ses caractéristiques à l'égard de nos groupes cibles. Pour ce faire, des rencontres auprès des directions culture, sport, loisir et développement social des 5 arrondissements ciblés et de leurs principaux organismes partenaires ont été réalisées au cours de l'hiver et du printemps 2011. Une étude des programmations municipales pour la session automne 2010 a parallèlement été menée.

Les grilles d'entrevue utilisées pour les rencontres ainsi que la méthode appliquée à l'étude des programmations municipales ont largement été élaborées à partir du guide

pour l'analyse de l'accessibilité au loisir du Conseil québécois du loisir. L'analyse de l'offre de services prend ainsi appui sur les différentes dimensions de l'accessibilité relevées par ce dernier. Une attention particulière a notamment été portée aux dimensions spatiales, économiques et culturelles de l'accessibilité ainsi que, dans le cas de notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants », à la dimension temporelle, celle-ci constituant un enjeu de premier ordre pour ce groupe-ci. Une analyse par arrondissement a d'abord été réalisée¹⁴ puis complétée par une analyse transversale à laquelle se consacre le présent chapitre.

2.1.1 Limites rencontrées

L'absence de données genrées est venue limiter notre capacité à réaliser une analyse complète de l'offre de services s'adressant à nos groupes cibles. Ceci a contraint le Conseil dans le cadre de l'étude des programmations municipales, à analyser uniquement l'offre à l'intérieur de laquelle on retrouvait nos groupes cibles, c'est-à-dire les activités en sports et loisirs s'adressant aux adultes, aux familles et aux aînés. Pour les mêmes raisons, l'analyse de l'offre de services ne comporte pas de données

sur la fréquentation de nos groupes cibles aux activités. Dans le cas de notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants », cette contrainte est venue particulièrement limiter notre capacité à obtenir des données factuelles, notre groupe étant noyé dans les catégories d'activités adultes et familles. Ceci apparaît fort regrettable d'autant plus qu'au sein de ce groupe cible, la question du temps libre constitue un enjeu important et se décline différemment chez les femmes et les hommes.

¹⁴ Afin d'alléger le présent avis, les portraits des arrondissements étudiés ont été tirés à part.

2.2.1 Contexte de déploiement de l'offre de services

Les arrondissements étudiés présentent un contexte de déploiement de leur offre de services en sports et loisirs quelque peu différent. À LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, l'offre est dispensée en partie par l'arrondissement à travers les infrastructures qu'il met à la disposition de ses citoyennes et citoyens (piscines, arénas, installations dans les parcs). À cela s'ajoute un ensemble d'activités, libres ou structurées, essentiellement déployées par des organismes partenaires. Ces arrondissements opèrent selon un mode de gestion en partenariat. À Saint-Laurent, l'offre de services est essentiellement dispensée par l'arrondissement : en plus de mettre à la disposition de ses citoyens des infrastructures de sport et de loisir, l'arrondissement offre l'essentiel des activités, libres ou structurées. Cet arrondissement procède selon un mode de gestion en régie.

Dans un mode de gestion en partenariat, l'arrondissement et ses organismes partenaires mettent en commun leurs expertises et leurs ressources pour déployer l'offre en sports et loisirs. Les organismes partenaires se chargent de définir l'offre et de la mettre en place. Les arrondissements, quant à eux, les soutiennent en mettant à leur disposition des locaux ou en les leur louant à un tarif préférentiel, en leur apportant une aide technique (pour, par exemple, réaliser leur politique tarifaire, trouver de nouveaux locaux, etc.) et financière. Ils assurent également la diffusion de l'offre municipale en sports et loisirs auprès de la population. Dans le cas d'une gestion en régie, l'arrondissement assure l'ensemble des démarches relatives au déploiement de l'offre en sports et loisirs. Ces modes de gestion s'effectuent pour LaSalle et Saint-Laurent selon une vision territoriale globale tandis que, pour Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, cette vision se combine avec une approche de travail par quartier.

Dans le cas des modes de gestion en partenariat, on observe également deux approches de travail différentes avec les organismes partenaires lors de la définition de

l'offre de services. Les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension valorisent l'exercice d'une influence mutuelle sur la définition de l'offre de services. *A contrario*, l'arrondissement de LaSalle laisse sur ce point toute la latitude à ses organismes partenaires. Tous veillent cependant à ce que l'offre de services rencontre les exigences municipales en termes de diversité, d'accessibilité et de qualité. Par exemple, une attention est portée à ce que les organismes partenaires présentent une tarification accessible. La gratuité n'est pas recherchée à tout prix¹⁵ mais si un organisme partenaire présentait une tarification trop élevée, l'arrondissement verrait, avec ce dernier, comment revenir à une tarification plus abordable¹⁶.

En ce qui a trait aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ils voient en outre à ce que l'offre de leurs organismes partenaires tienne compte des orientations qu'ils se sont donnés, tout comme des tendances et besoins observés à partir des études de satisfaction, des données sociodémographiques récentes ou encore des constats des tables de concertation locales. Pour ce faire, un travail important de concertation est réalisé. Les arrondissements peuvent aussi user d'incitatifs, notamment financiers. Une attention est finalement portée à ce qui s'offre sur le territoire en dehors du municipal de façon à assurer une certaine complémentarité. Cette approche de travail – que l'on pourrait qualifier de « proactive » – vise non seulement à ce que l'offre de services soit adaptée aux différentes réalités des quartiers, mais aussi à ce qu'une certaine équité soit assurée à l'échelle de l'arrondissement. Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est, à ce propos, allé plus loin en réalisant en 2008 un forum pour consulter les organismes partenaires sur leurs besoins et réalités. Cet exercice a abouti à la mise en place d'un plan stratégique s'échelonnant sur une période de 3 ans (plan d'action 2011-2013).

¹⁵ Il a été observé que si les coûts étaient très bas, la population manifestait une certaine méfiance concernant la qualité de l'activité offerte.

¹⁶ Si, par exemple, le loyer des locaux est en cause, l'arrondissement soutiendrait l'organisme dans la recherche de nouveaux locaux.

De son côté, l'arrondissement de LaSalle considère que les organismes locaux partenaires sont les mieux à même de connaître les besoins de la population en matière de sport et de loisir. Il valorise notamment toute initiative citoyenne allant dans ce sens, étant prêt à soutenir tout groupe souhaitant développer une offre de services complémentaire.

Bien qu'opérant en régie, Saint-Laurent présente, pour sa part, une approche où des liens étroits sont entretenus avec les organismes du milieu pour se tenir au fait des

besoins de la population. Et, tout comme pour les arrondissements précédents, une attention est portée à ce que l'offre des quelques organismes partenaires – qui vient compléter l'offre municipale – rencontre les exigences de l'arrondissement en termes de diversité, d'accessibilité et de qualité. Par exemple, celui-ci encourage fortement ses organismes partenaires à appliquer, tout comme lui, un programme tarifaire à l'attention des familles à faible revenu, ce que semble faire la majorité d'entre eux.

2.2.2 Desserte

Au sein de ces contextes de déploiement de l'offre de services en sports et loisirs, l'offre d'activités structurées des arrondissements étudiés se présente sur leur territoire selon des logiques qui leur sont propres. Dans le cas de Saint-Laurent, qui opère en régie, celle-ci se concentre essentiellement au cœur de la portion résidentielle de l'arrondissement, c'est-à-dire là où se trouvent les infrastructures municipales intérieures. Pour les autres arrondissements, au mode de gestion en partenariat fortement lié à la dynamique communautaire locale, il résulte une desserte empreinte de l'histoire urbaine et sociale de chacun. On peut par exemple observer, parmi les principaux organismes partenaires des arrondissements de LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, une présence prépondérante de centres de loisirs anciennement issus d'initiatives paroissiales. Ceci apparaît, à première vue, permettre une desserte relativement uniforme de l'offre structurée à l'échelle de ces arrondissements puisque ces organismes se situent au cœur des centres paroissiaux. Ce n'est toutefois pas le cas pour les arrondissements qui présentaient récemment ou qui présentent encore un potentiel de développement résidentiel important comme LaSalle, où l'on observe en conséquence une moindre desserte dans sa portion résidentielle plus récente, c'est-à-dire sa partie centre-nord. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles adopte, pour sa part, une logique différente de celle précitée, ses organismes partenaires n'étant pas, pour la plupart, issus d'initiatives paroissiales. Toutefois, on y constate également une moindre desserte dans sa portion résidentielle plus récente, c'est-à-dire la partie nord-est du quartier Rivière-des-Prairies.

L'offre d'activités libres des arrondissements étudiés présente, pour sa part, une toute autre logique. En effet, elle est essentiellement dispensée par les arrondissements à travers les installations de sport et de loisir mises à la disposition de la population dans leurs parcs. Cette utilisation des parcs de quartier comme lieu d'exercice privilégié d'activités libres permet, dans la plupart des cas, une desserte relativement uniforme de l'offre sur le territoire de ces arrondissements.

Parmi les arrondissements étudiés, on constate donc lorsqu'on regarde globalement la localisation des infrastructures municipales que :

- l'offre en sports et loisirs de Saint-Laurent se concentre au cœur de sa portion résidentielle;
- l'offre en sports et loisirs de LaSalle et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est plus faible dans certains secteurs par rapport à d'autres.

On note, par ailleurs, pour les arrondissements étudiés présentant une approche de travail par quartier, des différences en termes de desserte entre leurs quartiers. En effet, la diversité des infrastructures ou le nombre d'activités proposées aux adultes dans leur programmation municipale de la session automne 2010 présente une offre plus réduite dans l'un de leurs quartiers. Il en résulte donc, chez ces arrondissements, une moindre desserte de l'offre en sports et loisirs pour le quartier suivant :

- le quartier Mercier-Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- le quartier Parc-Extension dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- et le quartier Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

2.2.3 Définition de l'offre de services

Quel que soit l'arrondissement étudié, on retrouve les mêmes éléments sur lesquels les principaux organismes partenaires (ou l'arrondissement dans le cas de Saint-Laurent) s'appuient pour définir leur offre de services. Un certain nombre d'activités demeurent récurrentes, du fait de leur taux de fréquentation ou de leur ancienneté. L'offre existante est cependant réévaluée régulièrement sur la base notamment de l'un ou l'autre de ces éléments :

- l'analyse des statistiques compilées à partir des inscriptions;
- les demandes de la population (spontanées ou issues d'un sondage);
- les nouvelles tendances observées en termes d'activités;
- l'évolution sociodémographique du quartier ou de l'arrondissement;
- les suggestions des personnes-ressources (professeurs, animateurs);
- les suggestions des partenaires, dont l'arrondissement, dans le cas de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Le taux de fréquentation détermine souvent la continuité donnée à ces nouvelles activités. Toutefois, lorsque celles-ci visent à rejoindre une nouvelle clientèle, et si l'organisme ou l'arrondissement peut se le permettre, ces activités peuvent être proposées à un plus long terme même si le taux de fréquentation nécessaire pour les rentabiliser n'est pas atteint.

Aux côtés des éléments suscités, l'offre de services est surtout déterminée en fonction des ressources humaines et financières disponibles ainsi que des opportunités qu'offrent les espaces à disposition. À cet égard, les organismes partenaires et les arrondissements font face, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à certaines contraintes. Le manque de ressources financières constitue l'une des

contraintes majeures à laquelle les arrondissements étudiés et leurs organismes partenaires font face dans la définition et le déploiement de leur offre de services en sports et loisirs. Cette contrainte touche particulièrement les arrondissements présentant un mode de gestion en partenariat. Les organismes partenaires de ces arrondissements connaissent en effet une augmentation de leurs coûts de fonctionnement et des activités que les subventions municipales ne comblent pas. Aussi cet aspect doit-il être tenu en compte lors de la définition de l'offre de services. Le manque d'infrastructures, de gymnases en particulier, constitue une autre contrainte majeure. Bien que tous les arrondissements aient recours à des ententes avec des institutions publiques ou privées pour combler ce manque, cette contrainte demeure importante. L'essentiel des ententes se fait en effet avec des commissions scolaires qui y pallient certes quelque peu mais qui ont leurs limites, les plages horaires disponibles demeurant restreintes : après les heures d'école et de service de garde en semaine et, selon l'entente, aucun, l'un ou les deux jours de la fin de semaine. Les commissions scolaires tendent, qui plus est, à réduire la disponibilité de leurs locaux. Ceci met conséquemment les arrondissements dans une situation de fragilité supplémentaire. Certaines infrastructures, particulièrement les plus anciennes, peuvent, par ailleurs, de par leur configuration ou leur besoin de mise aux normes, restreindre les capacités de développement de nouvelles activités, ou encore limiter les choix en termes d'horaire des activités¹⁷. Dans le cas des activités structurées, la qualification et la disponibilité des personnes-ressources conditionnent également l'offre de services. Toutes ces contraintes ont une incidence directe sur la nature, le tarif et la détermination des horaires des activités proposées au sein de l'offre en sports et loisirs des arrondissements étudiés.

17 Si l'édifice présente, par exemple, une faible isolation sonore, certaines activités ne peuvent être proposées dans la même plage horaire.



Les faits saillants des portraits de l'offre en sports et loisirs des 5 arrondissements étudiés s'adressant à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

2.3.1 Part de l'offre de services s'adressant à notre groupe cible

Parmi les activités libres ou structurées offertes dans la programmation des arrondissements étudiés pour la session automne 2010, plus de la moitié sont destinées aux adultes (Tableau 1).

TABLEAU 1	Part des activités accessibles à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » au sein de l'offre programmée ¹⁸ pour la session automne 2010	
	Part des activités programmées s'adressant aux adultes (incluant les aînés) ¹⁹	Part des activités programmées accessibles à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » ²⁰
LaSalle	65,6 %	37,6 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	54,2 %	43,8 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	53,9 %	38 %
Saint-Laurent	53,3 %	44,7 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	62,3 %	44,3 %

Les activités programmées accessibles à notre groupe cible représentent, quant à elles, entre 37 % et 45 % de l'offre programmée des arrondissements étudiés. Parmi ces activités, on retrouve des activités destinées aux familles (Tableau 2).

Part des familles avec enfants	
LaSalle	63,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	58,3 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	65,9 %
Saint-Laurent	67,2 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	67,5 %
Montréal	60,8 %

Source : Montréal en statistique.

¹⁸ On entend par « offre programmée » l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010.

¹⁹ On entend par « activités programmées s'adressant aux adultes » l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010 qui s'adressent aux adultes.

²⁰ On entend par « offre accessible à notre groupe cible », l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010 qui sont ouvertes aux 25-44 ans.

TABLEAU 2	Part des activités destinées aux familles au sein de l'offre programmée pour la session automne 2010
	Part des activités programmées destinées aux familles
LaSalle	3,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5,2 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4,6 %
Saint-Laurent	5 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8,5 %

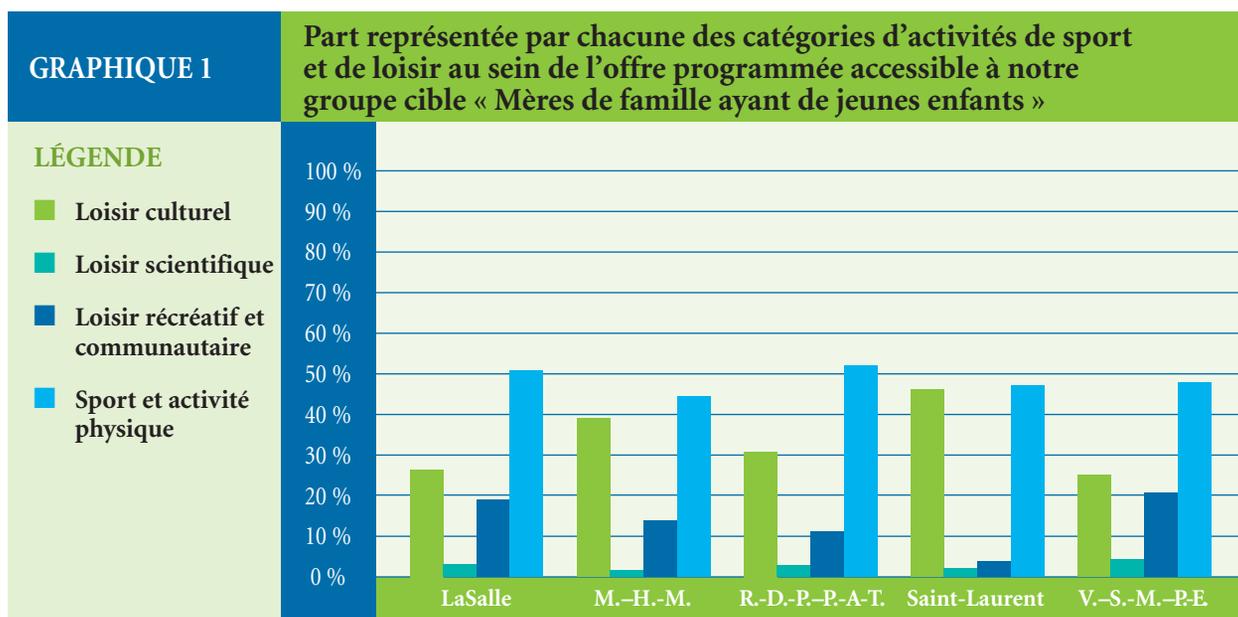
La part des activités destinées aux familles au sein de la programmation s'élève autour de 5 % dans 3 des 5 arrondissements étudiés.

2.3.2 Nature de l'offre de services

A. Caractéristiques de l'offre de services

Globalement

Quel que soit l'arrondissement étudié, l'offre programmée en sports et loisirs accessible à notre groupe cible se caractérise par une prédominance des activités physiques et sportives (Graphique 1).

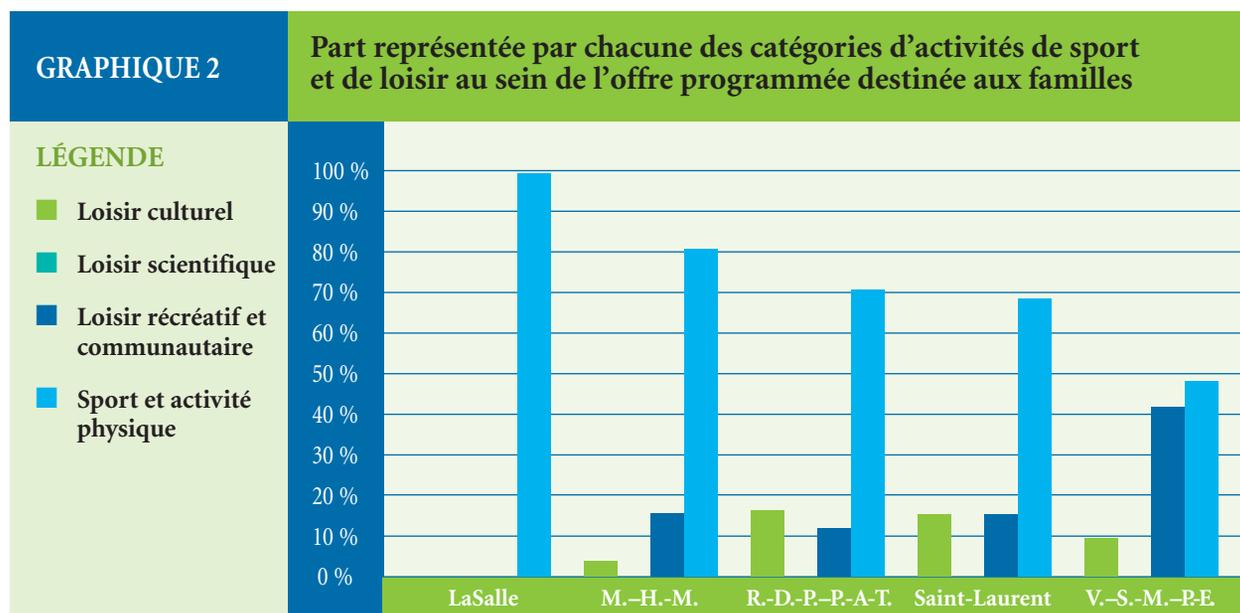


La part qu'occupent les activités physiques et sportives au sein des programmations pour la session automne 2010 s'élève en effet autour de 50 %. À cela s'ajoutent les diverses activités physiques et sportives auxquelles il est possible de s'adonner à partir des installations municipales présentes dans les parcs. Quant aux autres catégories d'activités, leur part diffère quelque peu d'un arrondissement à l'autre, mis à part les activités de loisir scientifique qui ne représentent dans tous les cas qu'une infime partie de l'offre. La part qu'occupent les activités de loisir culturel demeure néanmoins plus importante dans l'offre programmée des arrondissements étudiés que celle occupée par les activités de loisir récréatif et communautaire.



Pour les familles

La prépondérance des activités physiques et sportives est encore plus manifeste dans l'offre d'activités des arrondissements étudiés destinées aux familles (Graphique 2).

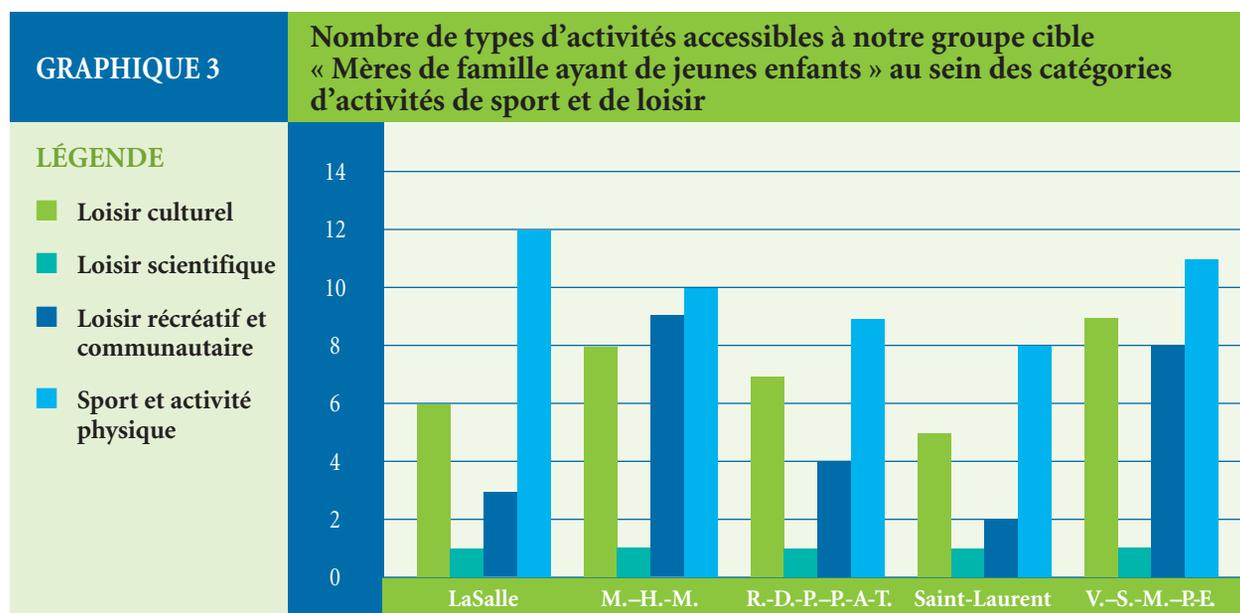


Elles représentent la totalité de l'offre programmée à l'intention des familles dans l'arrondissement de LaSalle et une proportion s'élevant entre 69 % et 82 % dans les arrondissements de Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Mercier–Hochelaga–Maisonnette. Seul l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension présente une offre à l'intérieur de laquelle la part qu'occupent les activités physiques et sportives est inférieure à 50 % et équivalente à celle occupée par les activités de loisir récréatif et communautaire.

B. Variété des activités

Globalement

C'est également au sein de la catégorie « Sport et activité physique » que l'on trouve la plus grande diversité en termes d'activités (Graphique 3).



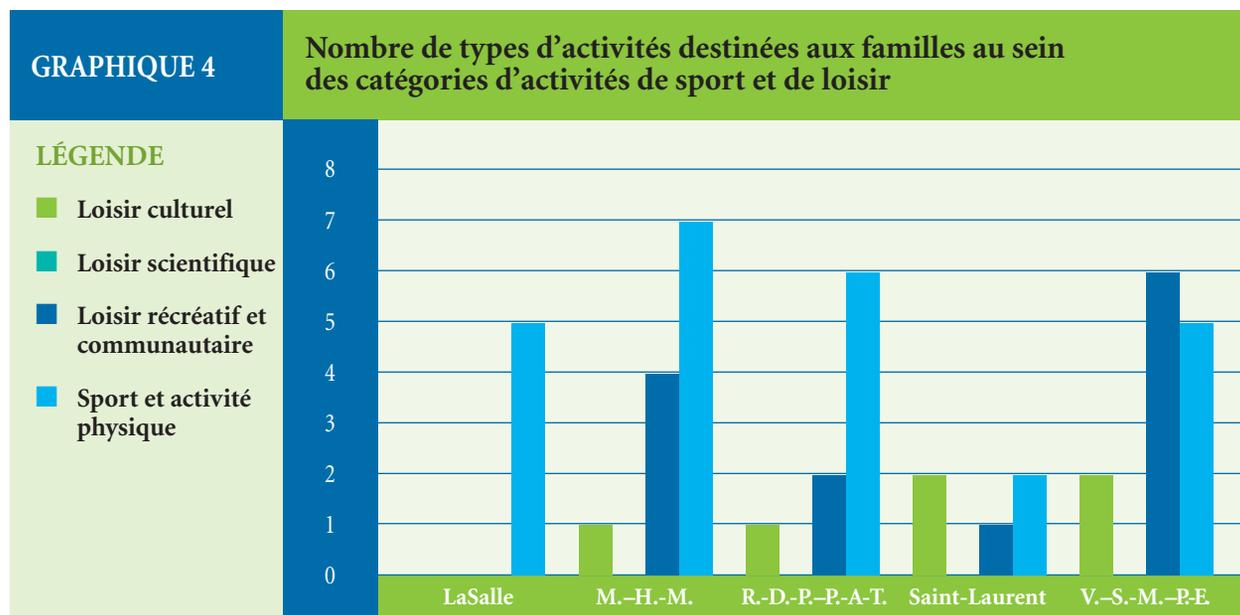
De 8 à 12 types différents d'activités physiques et sportives sont offerts dans la programmation des arrondissements étudiés pour la session automne 2010²¹. Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se démarquent par un nombre de types d'activités dans les catégories « Loisir culturel » et « Loisir récréatif et communautaire » équivalent à celui de la catégorie « Sport et activité physique ».

On retrouve, au sein de ces catégories, des types d'activités privilégiés, c'est-à-dire offerts en plus grand nombre, dont l'un est commun aux arrondissements étudiés. Il s'agit :

- pour le loisir culturel, des activités d'arts visuels;
- pour le loisir scientifique, des activités d'informatique;
- pour le loisir récréatif et communautaire, des activités d'apprentissage des langues;
- et pour le sport et l'activité physique, des activités aquatiques.

Pour les familles

Dans le cas des activités destinées aux familles, la catégorie « Sport et activité physique » constitue, là encore, celle où l'on trouve la plus grande diversité d'activités dans l'offre des arrondissements étudiés, mis à part Saint-Laurent et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (Graphique 4).



Pour Saint-Laurent, la catégorie « Sport et activité physique » présente le même nombre de types d'activités que la catégorie « Loisir culturel » tandis que pour Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, la catégorie « Loisir récréatif et communautaire » se caractérise par une plus grande diversité.

L'activité aquatique est le type d'activités proposé en plus grand nombre dans l'offre familiale programmée dans la majorité des arrondissements étudiés.

21 Pour connaître les différents types d'activités, se référer aux portraits de chacun des arrondissements étudiés.



C. En résumé

Globalement (graphiques 1 et 3)

On constate donc une caractéristique commune dans l'offre de services en sports et loisirs des arrondissements étudiés à l'intérieur de laquelle on retrouve notre groupe cible : les activités physiques et sportives y occupent une place prépondérante. Chacun des arrondissements étudiés présente toutefois des particularités :

- **LaSalle et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** se caractérisent par une offre programmée où la catégorie « Sport et activité physique » domine particulièrement et présente la plus grande diversité d'activités. Viennent ensuite, en importance, les activités de loisir culturel puis celles de loisir récréatif et communautaire;
- **Saint-Laurent** présente une offre programmée où l'on retrouve essentiellement des activités physiques et sportives ainsi que des activités de loisir culturel. Le choix des activités demeure toutefois plus varié dans la catégorie « Sport et activité physique »;
- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** consacre dans son offre programmée une place plus importante aux activités physiques et sportives et aux activités de loisir culturel comparativement aux autres catégories d'activités. La catégorie « Loisir récréatif et communautaire » présente cependant une variété de choix dans des proportions similaires aux catégories dominantes;
- **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** attribue enfin dans son offre programmée une plus grande part aux activités physiques et sportives comparativement aux autres catégories d'activités. Les activités de loisir culturel et de loisir récréatif et communautaire y ont néanmoins leur place selon des proportions similaires. Ces trois catégories d'activités présentent en outre une variété de choix équivalente.

Pour les familles (graphiques 2 et 4)

Concernant les activités destinées aux familles, on peut faire le même constat quant à la prépondérance des activités physiques et sportives au sein de l'offre de services des arrondissements étudiés. Là encore, des particularités sont cependant à mentionner :

- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** et surtout **LaSalle** se caractérisent par une offre familiale programmée particulièrement axée sur les activités physiques et sportives;
- **Saint-Laurent et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** présentent une offre familiale programmée où dominent aussi les activités physiques et sportives. Les activités de loisir culturel et de loisir récréatif et communautaire y ont néanmoins leur place dans des proportions similaires;
- **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** consacre enfin dans son offre familiale programmée autant d'importance aux activités physiques et sportives qu'aux activités de loisir récréatif et communautaire.

2.3.3 Horaire des activités

A. Horaire des activités libres

Parmi les activités offertes à la session automne 2010, l'offre libre en sports et loisirs se distingue par une latitude plus large que l'offre structurée en termes d'horaire. Toutefois, pour les activités libres réalisées à l'intérieur, les plages horaires s'apparentent à celles des activités structurées.

B. Horaire des activités structurées

Globalement

Les tableaux 3 et 4 illustrent la manière dont sont réparties hebdomadairement les activités structurées accessibles à notre groupe cible dans chacun des arrondissements étudiés. Dans le tableau 3, on constate globalement que l'essentiel de ces activités est dispensé en semaine.

TABLEAU 3	Répartition hebdomadaire des activités structurées accessibles à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²²											
	Loisir culturel			Loisir scientifique			Loisir récréatif et communautaire			Sport et activité physique		
	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS
LaSalle	96 %	4 %	-	100 %	-	-	91 %	9 %	-	75 %	-	25 %
M.-H.-M.	81 %	1 %	18 %	100 %	-	-	96 %	4 %	-	57 %	5 %	38 %
R.-D.-P.-P.-A.-T.	58 %	-	42 %	100 %	-	-	100 %	-	-	81 %	7 %	12 %
Saint-Laurent	29 %	-	71 %	100 %	-	-	50 %	-	50 %	52 %	14 %	34 %
V.-S.-M.-P.-E.	83 %	4 %	13 %	89 %	-	11 %	96 %	-	4 %	65 %	5 %	30 %

S : semaine FS : fin de semaine

Dans plusieurs arrondissements, on note toutefois pour certaines catégories une répartition des activités structurées selon des plages horaires plus variées. Dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, plus du tiers (42 %) des activités de loisir culturel sont en effet offertes tant en semaine qu'en fin de semaine. C'est également le cas dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent pour les activités physiques et sportives (respectivement 38 % et 34 %). De plus, Saint-Laurent offre plus de la moitié de ses activités de loisir culturel (71 %) et de loisir récréatif et communautaire (50 %) tant en semaine qu'en fin de semaine.

²² Notez que ces calculs ne tiennent pas compte de toutes les activités comptabilisées mais de la majeure partie, l'horaire de certaines n'ayant pas été indiqué dans la programmation étudiée.

Lorsqu'on regarde la part qu'occupe la plage horaire du soir dans les activités offertes la semaine, Saint-Laurent se distingue, encore une fois, des autres arrondissements étudiés (Tableau 4).

TABLEAU 4	Part des activités structurées accessibles les soirs de semaine à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²³							
	Loisir culturel		Loisir scientifique		Loisir récréatif et communautaire		Sport et activité physique	
	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée
LaSalle	96 %	88 %	100 %	100 %	91 %	95 %	75 %	94 %
M.-H.-M.	81 %	47 %	100 %	100 %	96 %	83 %	57 %	60 %
R.-D.-P.-P.-A.-T.	58 %	57 %	100 %	67 %	100 %	41 %	81 %	68 %
Saint-Laurent	29 %	14 %	100 %	-	50 %	-	52 %	47 %
V.-S.-M.-P.-E.	83 %	37 %	89 %	-	96 %	68 %	65 %	61 %

Alors que dans la plupart des catégories d'activités des arrondissements étudiés l'offre d'activités structurées en soirée domine, elle y est absente ou représente moins de la moitié des activités structurées offertes en semaine dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Pour les familles

En ce qui concerne les activités programmées destinées aux familles, on observe différents modes de répartition des plages horaires d'un arrondissement étudié à l'autre (Tableau 5).

TABLEAU 5	Répartition hebdomadaire des activités s'adressant aux familles au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²⁴											
	Loisir culturel			Loisir scientifique			Loisir récréatif et communautaire			Sport et activité physique		
	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS	S	FS	S ou FS
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 %	-	60 %
M.-H.-M.	50 %	50 %	-	-	-	-	57 %	43 %	-	59 %	41 %	-
R.-D.-P.-P.-A.-T.	25 %	75 %	-	-	-	-	33 %	67 %	-	26 %	42 %	32 %
Saint-Laurent	50 %	50 %	-	-	-	-	100 %	-	-	33 %	33 %	33 %
V.-S.-M.-P.-E.	-	100 %	-	-	-	-	91 %	9 %	-	57 %	36 %	7 %

S : semaine FS : fin de semaine

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

L'offre d'activités familiales est davantage concentrée la fin de semaine dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles tandis qu'elle est plus importante en semaine dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (à l'exception des activités de loisir culturel). Près des deux tiers (60 %) des activités familiales offertes dans l'arrondissement de LaSalle sont dispensées tant en semaine qu'en fin de semaine. Pour Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent, l'offre d'activités familiales est répartie de manière équivalente entre la semaine et la fin de la semaine (à l'exception des activités de loisir récréatif et communautaire dans le cas de Saint-Laurent).

Lorsqu'on regarde la part qu'occupe la plage horaire du soir dans les activités familiales offertes la semaine, on constate qu'elle caractérise particulièrement l'offre de LaSalle et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve contrairement aux autres arrondissements étudiés (Tableau 6).

TABLEAU 6	Part des activités familiales offertes les soirs de semaine au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²⁵							
	Loisir culturel		Loisir scientifique		Loisir récréatif et communautaire		Sport et activité physique	
	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée	Semaine	En soirée
LaSalle	-	-	-	-	-	-	40 %	75 %
M.-H.-M.	50 %	100 %	-	-	57 %	50 %	59 %	81 %
R.-D.-P.-P.-A.-T.	25 %	-	-	-	33 %	-	26 %	40 %
Saint-Laurent	50 %	-	-	-	100 %	-	33 %	-
V.-S.-M.-P.-E.	-	-	-	-	91 %	40 %	57 %	-

C. En résumé

Globalement

Parmi les arrondissements étudiés, on observe donc, en ce qui a trait à l'horaire des activités programmées, une tendance à dispenser l'offre en sports et loisirs accessible à notre groupe cible en semaine, particulièrement en soirée. L'arrondissement de Saint-Laurent se démarque, toutefois, par un horaire plus diversifié.

Pour les familles

En ce qui concerne l'offre programmée d'activités destinées aux familles, le mode de répartition des plages horaires s'applique selon des logiques différentes, propres à chaque arrondissement étudié.

²⁵ Ibid.



2.3.4 Tarification

Part des familles économiques vivant sous le seuil de faible revenu après impôt en 2005	
LaSalle	13,7 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	16,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10,2 %
Saint-Laurent	18,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23,5 %
Montréal	17,9 %

Source : Montréal en statistique.

La tarification appliquée aux activités de sport et de loisir, tant libres que structurées, comporte, dans certains cas, le défraiement d'une carte de membre valide pour une année ou, dans le cas de Saint-Laurent, d'une carte-loisirs émise dans un premier temps pour 4 ans puis aux 2 ans. Il est à noter que ce coût additionnel, qui varie de 2 \$ à 40 \$, n'est pas pris en compte dans le présent portrait.

A. Tarification des activités libres

Globalement, pour tous les arrondissements étudiés à la session automne 2010, l'offre programmée d'activités libres accessibles à notre groupe cible est gratuite ou très abordable financièrement. Par ailleurs, des tarifs de 40 \$ à 80 \$ la session sont appliqués pour certaines activités libres dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve et Saint-Laurent.

B. Tarification des activités structurées

Globalement

En ce qui a trait à l'offre programmée d'activités structurées accessibles à notre groupe cible à la session automne 2010, plusieurs niveaux de tarification sont observés²⁶, quel que soit l'arrondissement étudié (Tableau 7).

TABLEAU 7	Niveaux de tarification et part des activités structurées accessibles à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²⁷															
	Loisir culturel				Loisir scientifique				Loisir récréatif et communautaire				Sport et activité physique			
	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$
LaSalle	-	19 %	81 %	-	-	-	100 %	52 %	-	48 %	-	-	64 %	-	36 %	
M.-H.-M.	7 %	-	93 %	-	-	-	100 %	22 %	-	78 %	-	3 %	-	97 %	-	
R.-D.-P.-P.-A.-T.	1 %	9 %	38 %	52 %	-	33 %	-	67 %	5 %	-	95 %	-	4 %	5 %	19 %	
Saint-Laurent	2 %	-	92 %	6 %	-	-	100 %	50 %	-	50 %	-	-	35 %	65 %	-	
V.-S.-M.-P.-E.	-	21 %	79 %	-	-	22 %	78 %	-	10 %	38 %	52 %	-	-	39 %	61 %	

G : gratuit

²⁶ Les niveaux de tarification présentés ont été déterminés à partir du tarif moyen des tranches de prix observées dans chacune des catégories d'activités des arrondissements étudiés et du recoupement de ces données entre arrondissements.

²⁷ Notez que ces calculs ne tiennent pas compte de toutes les activités comptabilisées mais de la majeure partie, le tarif de certaines n'ayant pas été indiqué dans la programmation étudiée.

On trouve d'abord des activités gratuites ou à un coût inférieur à 10 \$ la session. L'essentiel de ces activités s'inscrit dans la catégorie « Loisir récréatif et communautaire ». Ce tarif ne constitue toutefois qu'une faible part de l'offre programmée d'activités structurées accessibles à notre groupe cible dans ces arrondissements :

- 2 % à 3 % pour Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 7,5 % pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- et 15 % pour LaSalle.

Le niveau de tarification le plus répandu est celui s'élevant de 70 \$ à 120 \$ la session. C'est le cas pour la majeure partie des activités physiques et sportives ainsi que des activités de loisir récréatif et communautaire des arrondissements étudiés. Seul l'arrondissement de LaSalle fait exception en proposant un niveau de tarification moindre pour plus de la moitié de ces activités. La plupart des activités de loisir culturel présentent également un tarif de 70 \$ à 120 \$ la session, sauf dans le cas de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles où le niveau de tarification le plus répandu est supérieur. Quant aux activités de loisir scientifique, le principal tarif appliqué s'élève, pour la majeure partie des arrondissements étudiés, à plus de 120 \$ la session. Il en est autrement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension qui demandent pour la plupart voire la totalité de ces activités de 70 \$ à 120 \$ la session. Ils se distinguent notamment des autres arrondissements étudiés par une offre structurée dont le coût des activités, toutes catégories confondues, s'élève de 70 \$ à 120 \$ la session ou moins.

Pour les familles

Pour ce qui est des activités structurées destinées aux familles, on observe là encore plusieurs niveaux de tarification²⁸, allant de la gratuité à des montants de plus de 90 \$ la session (Tableau 8).

TABLEAU 8	Niveaux de tarification et part des activités destinées aux familles sein des catégories d'activités de sport et de loisir ²⁹															
	Loisir culturel				Loisir scientifique				Loisir récréatif et communautaire				Sport et activité physique			
	G	40 \$	60 \$	> 90 \$	G	40 \$	60 \$	> 90 \$	G	40 \$	60 \$	> 90 \$	G	40 \$	60 \$	> 90 \$
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88 %	-	12 %
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88 %	-	12 %
M.-H.-M.	-	100 %	-	-	-	-	-	-	-	100 %	-	-	13 %	87 %	-	-
R.-D.-P.-P.-A.-T.	-	-	-	100 %	-	-	-	-	50 %	-	50 %	-	-	-	75 %	25 %
Saint-Laurent	-	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	100 %	-	-	89 %	11 %	-
V.-S.-M.-P.-E.	100 %	-	-	-	-	-	-	-	88 %	-	12 %	-	-	83 %	-	17 %

G : gratuit

Le principal tarif appliqué aux activités physiques et sportives familiales s'élève de 40 \$ à 60 \$ la session. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles fait toutefois exception en proposant des niveaux de tarification supérieurs. Pour les autres catégories d'activités, le niveau de tarification où l'on retrouve la plupart ou la totalité des activités offertes diffère d'un arrondissement à l'autre. LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension se distinguent encore une fois par une offre structurée dont le coût des activités familiales, toutes catégories confondues, s'élève de 40 \$ à 60 \$ la session ou moins.

²⁸ Les niveaux de tarification présentés ont été déterminés à partir du tarif moyen des tranches de prix observées dans chacune des catégories d'activités des arrondissements étudiés et du recoupement de ces données entre arrondissements.

²⁹ *Ibid.*



C. En résumé

Globalement

On constate donc des tarifs appliqués à l'offre programmée structurée différents entre les catégories d'activités dans 3 des 5 arrondissements étudiés. En effet, différents niveaux de tarification y prédominent. Seuls les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension présentent une offre programmée structurée où le même niveau de tarification prévaut quelle que soit la catégorie d'activités. On observe par ailleurs les particularités suivantes :

- **LaSalle** se démarque par la prédominance de l'un des plus bas niveaux de tarification pour son offre structurée d'activités physiques et sportives ainsi que d'activités de loisir récréatif et communautaire;
- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** et **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** se distinguent également par une offre structurée globalement plus abordable que celle des autres arrondissements étudiés.

Pour les familles

En ce qui concerne les activités structurées destinées aux familles, on observe un éventail plus réduit de tarifications. Là encore, des particularités sont à mentionner :

- **LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** et **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** se démarquent encore une fois par une offre structurée globalement plus abordable que celle des autres arrondissements étudiés;
- Cependant l'arrondissement de **Saint-Laurent** possède une politique tarifaire à l'intention des familles. Pour la plupart des activités qu'offre l'arrondissement, il est possible pour les familles à faible revenu de bénéficier d'un rabais pouvant aller jusqu'à 40 % du coût de l'activité;
- **Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** dispose, pour sa part, d'un programme visant à améliorer l'accès aux activités de sport et de loisir aux personnes à faible revenu. Ce programme, appelé Accès-loisirs, permet notamment à des familles de participer gratuitement à des activités familiales.

Enfin, certains organismes partenaires des arrondissements étudiés sont dotés d'une politique tarifaire à l'intention des familles. Ceci demeure néanmoins peu pratiqué. Davantage d'organismes partenaires accordent plutôt, au cas par cas, des rabais aux familles à faible revenu ou encore présentent des modalités de paiement permettant un étalement des coûts.

2.3.5 Autres caractéristiques

Quel que soit l'arrondissement étudié, un travail est mené, dans le cadre de sa politique familiale, pour améliorer les services offerts aux familles dans le domaine des sports et des loisirs ainsi que la convivialité des installations à leur égard. Aux côtés de l'offre programmée développée pour les familles, des événements ou des programmes ponctuels sont également réalisés à leur intention par l'arrondissement ou ses organismes partenaires. Ces initiatives sont généralement gratuites ou offertes à des coûts très abordables au cours de l'année. En outre, des services connexes sont graduellement mis en place au sein des infrastructures des arrondissements étudiés. Il s'agit, par exemple, de haltes d'allaitement ou d'espaces réservés pour les soins du bébé, ou encore d'espaces de stationnement identifiés « famille » à proximité des installations. Les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent envisagent notamment de doter leurs principales installations municipales de sport et de loisir d'une salle d'accueil pour les familles adaptée aux besoins des enfants et de leurs parents. Enfin, quelques organismes partenaires des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ainsi que le centre de loisirs de l'arrondissement de Saint-Laurent disposent d'un service de halte-garderie.

2.4

Les faits saillants des portraits de l'offre en sports et loisirs des 5 arrondissements étudiés s'adressant à notre groupe cible « Aînées »

2.4.1 Part de l'offre de services s'adressant à notre groupe cible

Parmi les activités libres ou structurées offertes dans la programmation des arrondissements étudiés pour la session automne 2010, 53 % à 66 % sont destinées aux adultes (Tableau 9).

TABLEAU 9	Part des activités accessibles à notre groupe cible « Aînées » au sein de l'offre programmée ³⁰ pour la session automne 2010	
	Part des activités programmées s'adressant aux adultes (incluant les aînés) ³¹	Part des activités programmées accessibles à notre groupe cible « Aînées » ³²
LaSalle	65,6 %	61,7 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	54,2 %	46,6 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	53,9 %	48,8 %
Saint-Laurent	53,3 %	48,2 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	62,3 %	52,3 %

Les activités programmées accessibles à notre groupe cible représentent, quant à elles, de 46 % à 62 % de l'offre programmée des arrondissements étudiés. Parmi ces activités, on retrouve des activités s'adressant particulièrement aux aînés (Tableau 10).

Part des femmes âgées de 65 ans et plus	
LaSalle	19,9 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	18,7 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	16,2 %
Saint-Laurent	20,4 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	15,6 %
Montréal	17,8 %

Source : Montréal en statistique.

30 On entend par « offre programmée », l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010.

31 On entend par « activités programmées s'adressant aux adultes », l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010 qui s'adressent aux adultes.

32 On entend par « offre accessible à notre groupe cible », l'ensemble des activités régulières inscrites dans la programmation de l'arrondissement pour la session automne 2010 qui s'adressent aux adultes, incluant les 65 ans et plus.



TABLEAU 10	Part des activités destinées à notre groupe cible « Aînées » au sein de l'offre programmée pour la session automne 2010
	Part des activités programmées destinées à notre groupe cible « Aînées »
LaSalle	28 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15,8 %
Saint-Laurent	8,6 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	16,8 %

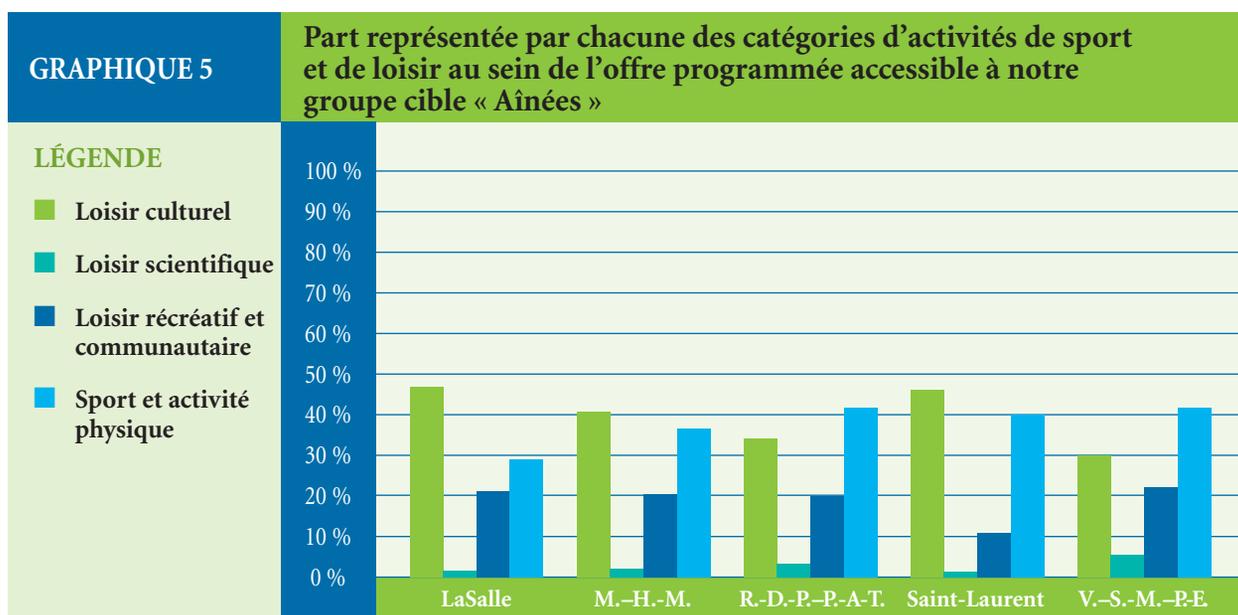
La part qu'occupent les activités vouées aux aînés au sein de l'offre programmée varie d'un arrondissement à l'autre. Elle s'élève autour de 9 % dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent tandis qu'elle est d'environ 16 % dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. LaSalle leur consacre pour sa part 28 % de son offre programmée.

2.4.2 Nature de l'offre de services

A. Caractéristiques de l'offre

Globalement

L'offre programmée en sports et loisirs accessible à notre groupe cible se caractérise dans 3 des 5 arrondissements étudiés par une prédominance des activités de loisir culturel³³. Pour les deux autres arrondissements, il s'agit plutôt des activités physiques et sportives. La part qu'occupent ces activités au sein de leur programmation pour la session automne 2010 représente plus de 40 % de l'offre (Graphique 5).

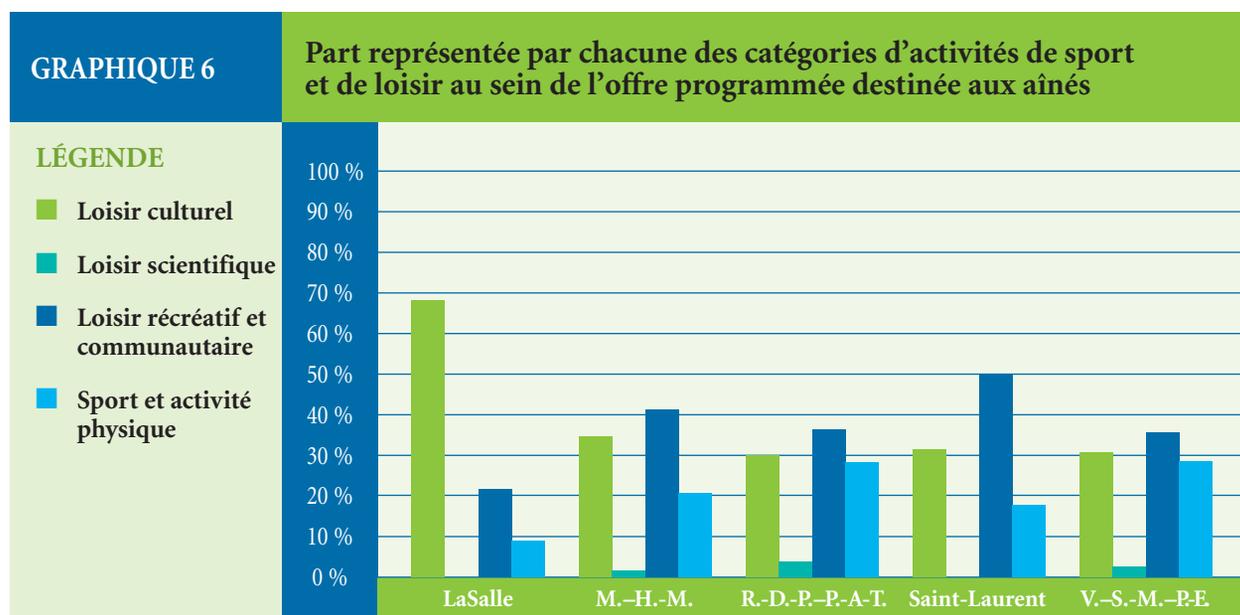


³³ Notez que les activités de danse s'inscrivent dans la catégorie de loisir culturel.

Quant aux autres catégories d'activités, leur part diffère quelque peu d'un arrondissement à l'autre, mis à part les activités de loisir scientifique qui ne représentent dans tous les cas qu'une infime partie de l'offre. LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent se caractérisent ainsi par une offre où les activités de loisir culturel dominant. C'est particulièrement le cas de LaSalle alors que, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent, les activités physiques et sportives occupent également une place importante. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension présentent, pour leur part, une offre où prédominent les activités physiques et sportives. La part qu'occupent les autres catégories d'activités se décline graduellement, avec des activités de loisir culturel en proportion plus grande que les activités de loisir récréatif et communautaire.

Pour les aînés en particulier

Si on tient compte seulement des activités destinées aux aînés, le profil de l'offre de services de la plupart des arrondissements étudiés change notablement (Graphique 6).

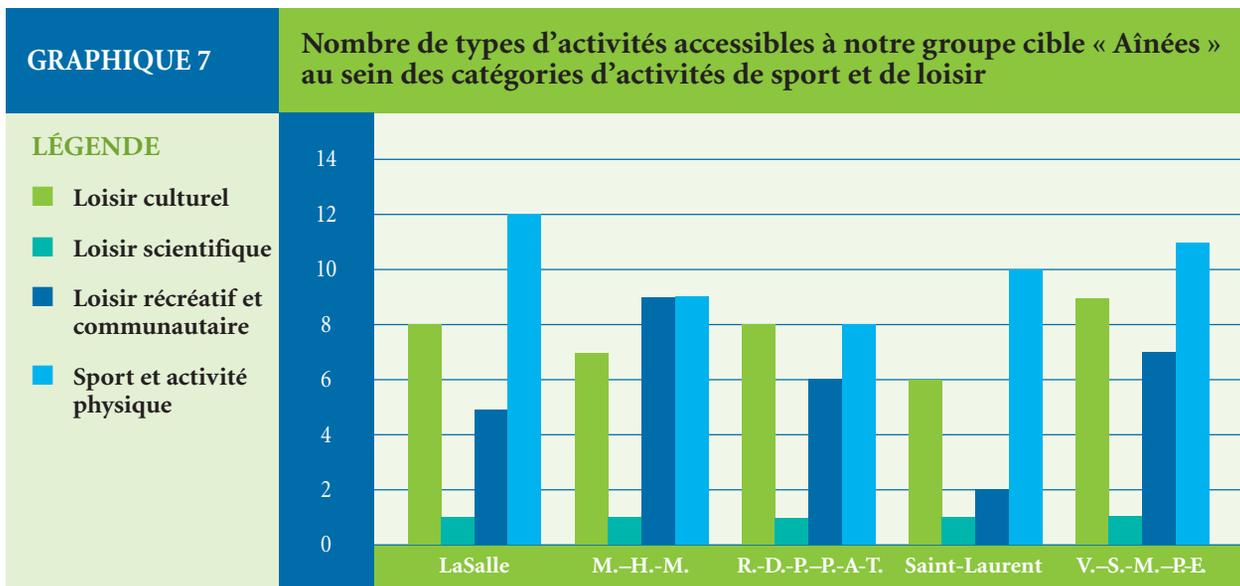


Les activités de loisir récréatif et communautaire occupent une place prépondérante, représentant de 22 % à 50 % de l'offre aux aînés. On retrouve essentiellement à leurs côtés des activités physiques et sportives ainsi que de loisir culturel. Alors que ces catégories d'activités se présentent dans des proportions moindres mais similaires dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, celles-ci déclinent graduellement dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent. Seul l'arrondissement de LaSalle présente une offre aux aînés où les activités de loisir culturel dominant et occupent près de 70 % des activités.

B. Variété des activités

Globalement

C'est au sein de la catégorie « Sport et activité physique » que l'on trouve la plus grande diversité d'activités (Graphique 7).



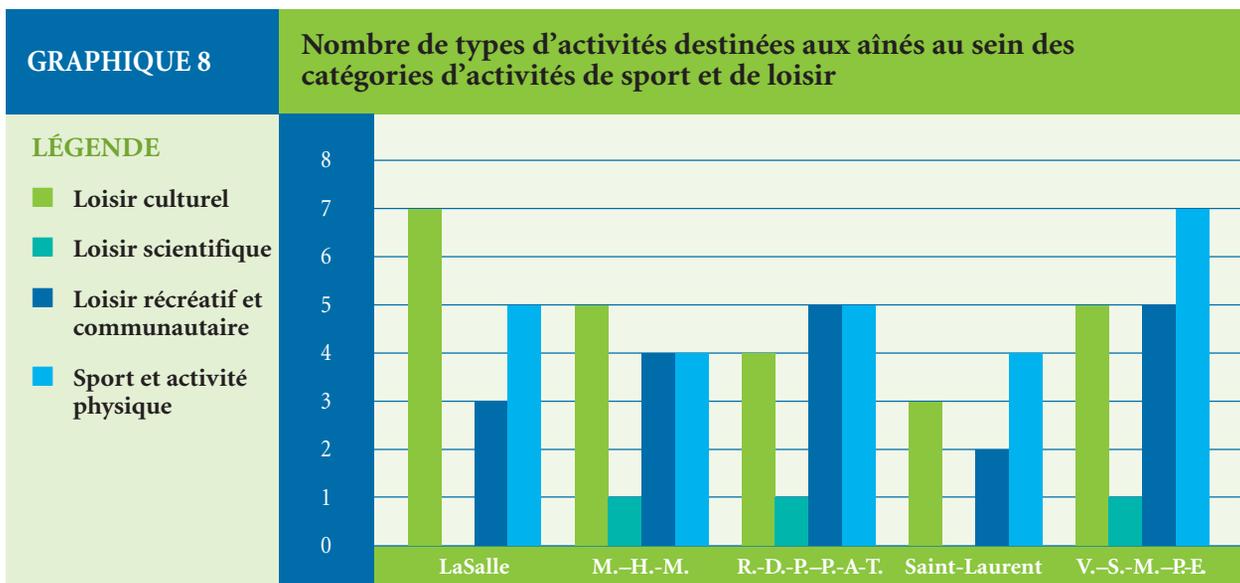
De 8 à 12 types différents d'activités physiques et sportives sont offerts dans la programmation des arrondissements étudiés pour la session automne 2010. On retrouve un nombre équivalent de types d'activités dans la catégorie « Loisir culturel » dans LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ainsi que dans la catégorie « Loisir récréatif et communautaire » dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Au sein de ces catégories, des types d'activités sont offerts en plus grand nombre, dont un ou plusieurs sont communs aux arrondissements étudiés. Il s'agit :

- pour le loisir culturel, des activités d'art visuel, d'artisanat et de danse;
- pour le loisir scientifique, des activités d'informatique;
- pour le loisir récréatif et communautaire, des activités d'apprentissage des langues et les jeux de société;
- et pour le sport et l'activité physique, des activités aquatiques et de conditionnement physique.

Pour les aînées en particulier

Dans le cas des activités destinées aux aînées, on n'observe pas véritablement de catégorie d'activités proposant une plus grande diversité par rapport à une autre dans l'offre des arrondissements étudiés (Graphique 8).



Cependant, pour la majorité d'entre eux, les types d'activités proposées en plus grand nombre dans l'offre aux aînées sont les activités de danse, de conditionnement physique et les jeux de société.

C. En résumé

On constate donc, au sein de l'offre de services accessible à notre groupe cible, la prépondérance d'activités de loisir culturel et d'activités physiques et sportives. D'autres particularités sont, par ailleurs, à mentionner :

- **LaSalle** se caractérise par une offre de services programmée où la catégorie « Loisir culturel » domine particulièrement, y compris dans son offre destinée aux aînés. Cette catégorie présente également, avec la catégorie « Sport et activité physique », une grande diversité d'activités;
- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** et **Saint-Laurent** attribuent dans leur offre de services programmée une plus grande part aux activités de loisir culturel. La catégorie « Sport et activité physique » y occupe néanmoins une place importante et présente une plus grande diversité d'activités. Il en est autrement de leur offre destinée aux aînés, où les activités de loisir récréatif et communautaire dominant. Viennent ensuite, en termes d'importance, les activités de loisir culturel puis les activités physiques et sportives;
- **Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** et **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** consacrent enfin dans leur offre de services programmée une place plus importante aux activités physiques et sportives qu'aux autres catégories d'activités. La catégorie « Loisir culturel » présente cependant une variété de choix dans des proportions similaires à la catégorie dominante. L'offre destinée aux aînés se caractérise, pour sa part, par la prédominance d'activités de loisir récréatif et communautaire. Les activités physiques et sportives et de loisir culturel y ont néanmoins leur place selon des proportions similaires.

2.4.3 Tarification

Part des 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu après impôt en 2005	
LaSalle	14,3 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	21,2 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12,8 %
Saint-Laurent	12,4 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	21,7 %
Montréal	17,7 %

Source : Montréal en statistique.

Dans certains cas, la tarification appliquée aux activités de sport et de loisir, tant libres que structurées, comporte le défraiement d'une carte de membre valide pour une année ou, dans le cas de l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une carte-loisirs émise dans un premier temps pour 4 ans puis aux 2 ans. Il est à noter que ce coût additionnel, qui varie de 2 \$ à 55 \$, n'est pas pris en compte dans le présent portrait.

Comme l'offre s'adressant aux aînés se compose des activités qui leur sont réservées en plus de celles offertes aux adultes en général, les mêmes constats que ceux du groupe cible précédent peuvent être faits concernant la tarification des activités programmées, libres et structurées.

A. Tarification des activités libres

Concernant l'offre programmée d'activités libres accessibles à notre groupe cible, tous les arrondissements étudiés appliquent globalement, à la session automne 2010, la gratuité ou une tarification très abordable. De plus, des tarifs s'élevant de 40 \$ à 80 \$ la session sont appliqués pour certaines activités libres dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent.

B. Tarification des activités structurées

Globalement

En ce qui a trait à l'offre programmée d'activités structurées accessibles à notre groupe cible à la session automne 2010, plusieurs niveaux de tarification sont observés³⁴, quel que soit l'arrondissement étudié (Tableau 11).

³⁴ Les niveaux de tarification présentés ont été déterminés à partir du tarif moyen des tranches de prix observées dans chacune des catégories d'activités des arrondissements étudiés et du recouplement de ces données entre arrondissements.



TABLEAU 11	Niveaux de tarification et part des activités structurées accessibles à notre groupe cible « Aînées » au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ³⁵															
	Loisir culturel				Loisir scientifique				Loisir récréatif et communautaire				Sport et activité physique			
	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$	G ou < 10 \$	10 \$ - 60 \$	70 \$ - 120 \$	> 120 \$
LaSalle	-	19 %	81 %	-	-	-	-	100 %	52 %	-	48 %	-	-	64 %	-	36 %
M.-H.-M.	7 %	-	93 %	-	-	-	100 %	-	22 %	-	78 %	-	3 %	-	97 %	-
R.-D.-P.-P.-A.-T.	1 %	9 %	38 %	52 %	-	33 %	-	67 %	5 %	-	95 %	-	4 %	5 %	72 %	19 %
Saint-Laurent	2 %	-	92 %	6 %	-	-	-	100 %	50 %	-	50 %	-	-	35 %	65 %	-
V.-S.-M.-P.-E.	-	21 %	79 %	-	-	22 %	78 %	-	10 %	38 %	52 %	-	-	39 %	61 %	-

G : gratuit

Tous les arrondissements étudiés offrent à la session automne 2010 des activités gratuites ou à un coût inférieur à 10 \$ la session. L'essentiel de ces activités s'inscrit dans la catégorie « Loisir récréatif et communautaire ». Ce tarif ne constitue toutefois qu'une faible part de l'offre programmée d'activités structurées accessibles à notre groupe cible dans ces arrondissements :

- 2 % à 3 % pour Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 7,5 % pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- et 15 % pour LaSalle.

Le niveau de tarification le plus répandu est celui s'élevant de 70 \$ à 120 \$ la session. C'est le cas pour la majeure partie des activités physiques et sportives ainsi que des activités de loisir récréatif et communautaire des arrondissements étudiés. Seul LaSalle fait exception en proposant un niveau de tarification moindre pour plus de la moitié de ces activités. La plupart des activités de loisir culturel coûtent de 70 \$ à 120 \$ la session, sauf dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, où le niveau de tarification le plus répandu est supérieur. Quant au loisir scientifique, le principal tarif appliqué s'élève à plus de 120 \$ la session pour la majeure partie des arrondissements étudiés. Il en va autrement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension qui demandent de 70 \$ à 120 \$ la session pour la plupart voire la totalité de ces activités. Ces deux arrondissements se distinguent par une offre structurée dont le coût des activités, toutes catégories confondues, s'élève de 70 \$ à 120 \$ la session ou moins.

Pour les aînés en particulier

Pour ce qui est des activités structurées destinées aux aînés, on observe là encore plusieurs niveaux de tarification³⁶, allant de la gratuité à des montants de plus de 90 \$ la session (Tableau 12).

TABLEAU 12	Niveaux de tarification et part des activités destinées à notre groupe cible « Aînées » au sein des catégories d'activités de sport et de loisir ³⁷															
	Loisir culturel				Loisir scientifique				Loisir récréatif et communautaire				Sport et activité physique			
	G ou < 15 \$	20 \$ - 60 \$	60 \$ - 90 \$	> 90 \$	G ou < 15 \$	20 \$ - 60 \$	60 \$ - 90 \$	> 90 \$	G ou < 15 \$	20 \$ - 60 \$	60 \$ - 90 \$	> 90 \$	G ou < 15 \$	20 \$ - 60 \$	60 \$ - 90 \$	> 90 \$
LaSalle	-	100 %	-	-	-	-	-	-	-	100 %	-	-	14 %	86 %	-	-
M.-H.-M.	43 %	57 %	-	-	-	100 %	-	-	92 %	8 %	-	-	36 %	64 %	-	-
R.-D.-P.-P.-A.-T.	82 %	12 %	6 %	-	-	-	-	100 %	78 %	11 %	11 %	-	50 %	-	45 %	5 %
Saint-Laurent	-	43 %	57 %	-	-	-	-	-	22 %	-	-	78 %	33 %	67 %	-	-
V.-S.-M.-P.-E.	17 %	83 %	-	-	-	100 %	-	-	45 %	55 %	-	-	15 %	70 %	15 %	-

G : gratuit

Le principal tarif appliqué aux activités physiques et sportives s'élève de 20 \$ à 60 \$ la session, sauf dans le cas de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles où le niveau de tarification le plus répandu est moindre. La plupart des activités de loisir culturel présentent également un tarif s'élevant de 20 \$ à 60 \$ la session. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent font toutefois exception en proposant pour la majeure partie de leurs activités un niveau de tarification moindre pour le premier tarif et supérieur pour le second. Pour les autres catégories d'activités, le niveau de tarification où l'on retrouve la plupart ou la totalité des activités offertes diffère d'un arrondissement à l'autre. LaSalle et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve se distinguent encore une fois par une offre structurée dont le coût des activités réservées aux aînés, toutes catégories confondues, s'élève de 20 \$ à 60 \$ la session ou moins. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles se démarque également par une offre structurée où la moitié ou plus des activités destinées aux aînés, dans les trois catégories d'activités principales, sont gratuites ou à un tarif inférieur à 15 \$ la session.

C. En résumé

Globalement

On constate donc que les tarifs appliqués à l'offre programmée structurée diffèrent d'une catégorie d'activités à l'autre dans 3 des 5 arrondissements étudiés. En effet, différents niveaux de tarification y prédominent. Seuls Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension présentent une offre programmée structurée où le même niveau de tarification prévaut quelle que soit la catégorie d'activités. On observe par ailleurs les particularités suivantes :

- **LaSalle** se démarque par la prédominance de l'un des plus bas niveaux de tarification pour son offre structurée d'activités physiques et sportives ainsi que d'activités de loisir récréatif et communautaire;
- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** et **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** se distinguent également par une offre structurée globalement plus abordable que celles des autres arrondissements étudiés.

Pour les aînés en particulier

En ce qui concerne les activités structurées destinées aux aînés, on observe un éventail plus réduit des tarifications appliquées par les arrondissements étudiés. Des particularités sont cependant à mentionner :

- **LaSalle** et **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** se démarquent encore une fois par une offre structurée globalement plus abordable que celles des autres arrondissements étudiés;
- **Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles** présente une tarification particulièrement abordable dans son offre d'activités de loisir culturel et de loisir récréatif et communautaire. Il dispose également d'un programme visant à améliorer l'accès aux activités de sport et de loisir aux personnes à faible revenu. Ce programme, appelé Accès-loisirs, permet notamment de participer gratuitement à des activités.

Certains organismes partenaires présentent en outre des modalités de paiement permettant un étalement des coûts.

2.4.4 Autres caractéristiques

Tous les arrondissements étudiés travaillent à améliorer les installations municipales en sports et loisirs dans le cadre de leur plan d'action en matière d'accessibilité universelle. À cet égard, certains arrondissements apparaissent plus avancés que les autres, à savoir LaSalle, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. En effet, les bâtiments où est principalement dispensée leur offre en sports et loisirs sont totalement ou partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, mentionnons les démarches actuellement réalisées par la plupart des arrondissements étudiés en vue de faire partie des municipalités « Amies des aînés ». Ce programme vise à encourager le vieillissement actif en favorisant une vie en santé et une vie de qualité pour les citoyens âgés. Il préconise notamment l'adoption et le maintien d'un « *mode de vie actif et stimulant, par une pratique régulière d'activités de loisir* » (Garon, Beaulieu et Veil, 2011 : 20).

³⁵ Notez que ces calculs ne tiennent pas compte de toutes les activités comptabilisées mais de la majeure partie, le tarif de certaines n'ayant pas été indiqué dans la programmation étudiée.

³⁶ Les niveaux de tarification présentés ont été déterminés à partir du tarif moyen des tranches de prix observées dans chacune des catégories d'activités des arrondissements étudiés et du recouplement de ces données entre arrondissements.

³⁷ *Ibid.*



Accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs pour nos groupes cibles

À la lumière du portrait de l'offre municipale en sports et loisirs, le présent chapitre fait l'analyse de l'accessibilité de cette offre pour nos deux groupes cibles. Celle-ci s'appuie notamment sur les résultats de consultations menées auprès d'utilisatrices et de non-utilisatrices des services en sports et loisirs. La méthodologie appliquée à la démarche de consultation est présentée en premier lieu. Les quatre dimensions de l'accessibilité au loisir font, en second lieu, l'objet d'une analyse. Ses dimensions géographiques, économiques et culturelles, ainsi que sa dimension temporelle dans le cas de notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants », y sont ainsi traitées. Nous souhaitons, à cet égard, souligner que notre analyse connaît une limite : l'offre privée, c'est-à-dire celle qui ne résulte pas des partenariats, n'y est pas considérée. Il est par ailleurs ressorti des consultations réalisées auprès de nos groupes cibles la question de l'accès à l'information auquel une section est vouée en troisième lieu. À l'issue de cette analyse, une réflexion est finalement élaborée sur la détermination et l'évaluation de l'offre de services en sports et loisirs.

3.1

La méthodologie appliquée à la démarche de consultation

L'objectif visé par la démarche de consultation était de recueillir le point de vue de nos deux groupes cibles sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs (spatiale, économique, culturelle et temporelle). On cherchait en particulier à savoir³⁸ :

1. Quel regard portent nos groupes cibles (utilisatrices et non-utilisatrices) sur l'offre municipale en sports et loisirs?
2. Quels peuvent être les obstacles ou contraintes à l'utilisation de ce service municipal pour ces Montréalaises?

Les Montréalaises visées par les groupes de discussion étaient des femmes :

- mères de famille ayant de jeunes enfants;
- aînées;
- utilisatrices et non-utilisatrices de l'offre municipale;
- de toute origine culturelle;
- présentant éventuellement un faible revenu;
- résidant dans l'un des 5 arrondissements étudiés.

Une participation de 6 à 12 femmes était visée pour chaque groupe de discussion, et ce, sur une base volontaire. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour favoriser cette participation : défraiement des coûts de transport en commun; adaptation des horaires suivant le groupe cible concerné; offre d'une collation ou d'un repas léger selon l'horaire retenu; mise à disposition d'un service de gardiennage pour les groupes de mères de famille. Le processus d'organisation et de recrutement mis en place pour la consultation de nos groupes cibles comportait également la collaboration d'un organisme local, proche de nos groupes cibles, qui accueillait l'événement dans ses locaux ou un local bien connu des participantes. Ce dernier contribuait aussi à la démarche de recrutement, en diffusant notamment l'information auprès de son réseau.

Des 10 groupes de discussion envisagés, soit 5 pour chacun de nos groupes cibles, 7 groupes ont été tenus entre le 10 octobre et le 4 novembre 2011 ainsi que 2 autres entre le 6 et le 12 février 2012. Cinq groupes de discussion ont ainsi été réalisés auprès du groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » (dont 2 dans le même arrondissement) et 4 groupes de discussion auprès du groupe cible « Aînées ». Deux groupes n'ont pu être tenus : celui auprès du groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » dans l'arrondissement de LaSalle et celui auprès du groupe cible « Aînées » dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

³⁸ Pour plus de détails, voir la grille d'entrevue en annexe.

Au total, 36 mères de famille et 32 aînées ont participé à la démarche de consultation. Les 9 groupes de discussion réalisés comptaient en moyenne 7 à 8 participantes. Différents profils, représentatifs de nos groupes cibles, ont pu être rejoints. La démarche de participation a plus particulièrement permis de rejoindre des femmes présentant un faible revenu, tel que nous le souhaitions. Ceci teinte notamment notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » par rapport aux statistiques générales.

En voici les caractéristiques :

Pour le groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » :

- 75 % vivent en couple contre 25 % seule avec leur(s) enfant(s);
- 11 % sont aux études, 14 % au travail, 11 % en congé de maternité et 64 % à la maison;
- 17 % ont 1 enfant, 31 % 2 enfants, 19 % 3 enfants et 19 % 4 enfants et plus³⁹;
- 36 % sont utilisatrices de l'offre municipale en sports et loisirs contre 64 % non-utilisatrices;
- Deux groupes de discussion ont compris de nouvelles arrivantes.

Pour le groupe cible « Aînées » :

- 38 % vivent en couple contre 62 % seules;
- 96 % sont à la retraite et 3 % travaillent à temps partiel⁴⁰;
- 50 % sont utilisatrices de l'offre municipale en sports et loisirs contre 50 % non-utilisatrices;
- L'essentiel des participantes étaient des personnes autonomes.

3.2 L'accessibilité géographique

Tel que vu dans le chapitre précédent, l'histoire administrative, urbaine et sociale des arrondissements étudiés est venue façonner la manière dont se déploie l'offre municipale en sports et loisirs, en particulier pour les activités structurées.

Activités structurées

Il en résulte une répartition plutôt uniforme des installations, où est dispensée l'offre structurée sur les territoires des arrondissements de Mercier–Hochelaga–Maisonnette et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Pour LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent, leurs infrastructures de sport et de loisir sont davantage concentrées.

Activités libres

L'offre d'activités libres se présente, quant à elle, de façon diffuse sur l'ensemble des territoires étudiés du fait essentiellement de l'existence d'infrastructures récréatives et sportives dans les parcs des arrondissements.

À première vue, l'offre municipale en sports et loisirs apparaît ainsi être géographiquement plus accessible dans sa totalité (activités libres et structurées confondues) dans certains arrondissements que d'autres. En se penchant toutefois sur les secteurs où se concentrent les mères ayant de jeunes enfants et les aînées, chacun des arrondissements étudiés présente des lacunes, plus ou moins grandes, en termes d'accessibilité spatiale.

³⁹ 14 % des participantes n'ont pas répondu à cette partie du questionnaire.

⁴⁰ 1 % des participantes n'ont pas répondu à cette partie du questionnaire.



3.2.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Dans le portrait de chacun des arrondissements étudiés, on constate que l'accès à l'offre d'activités structurées était tributaire, dans certains secteurs où se concentre notre groupe cible, de la qualité de la desserte du réseau de transport en commun. Lorsque cette desserte s'avère peu efficiente dans des secteurs où l'offre d'activités structurées est déjà moindre qu'ailleurs dans l'arrondissement, la question de l'accessibilité géographique de l'offre municipale en sports et loisirs est d'autant plus prégnante. Ainsi, certains secteurs de LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent apparaissent particulièrement touchés.

Secteurs très mal desservis À LaSalle, il s'agit des zones résidentielles situées au nord-ouest et au centre-est de l'arrondissement (Carte 1). À Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, c'est le cas du secteur nord-est du quartier Rivière-des-Prairies (Carte 2). Quant à Saint-Laurent, l'extrémité nord-ouest de la portion résidentielle de l'arrondissement apparaît particulièrement isolée (Carte 3).

« C'est sûr que l'autobus, je trouve que c'est pénible... »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

D'autres secteurs de Saint-Laurent ainsi que certains secteurs de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension apparaissent également moins bien desservis.

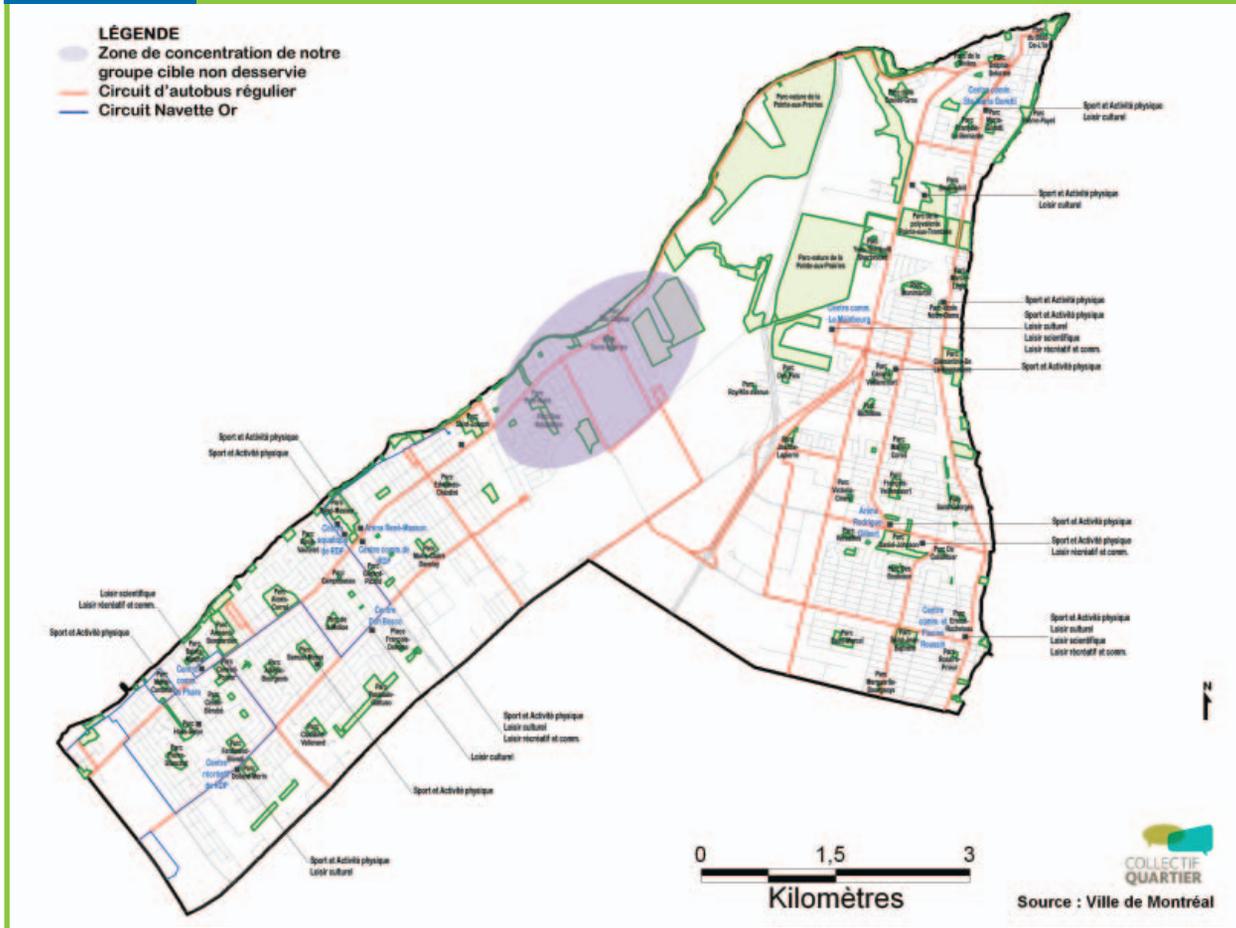
Secteurs peu desservis À Saint-Laurent, il s'agit notamment du secteur nord-est de l'arrondissement (Carte 3). Dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, c'est le cas du secteur nord du quartier Parc-Extension ainsi que, dans une moindre mesure, du secteur nord-ouest des quartiers Villeray et Saint-Michel (Carte 4).

Enfin, dans les arrondissements de LaSalle et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, certains secteurs sont relativement bien desservis en activités sportives et physiques structurées, mais difficilement en ce qui concerne les autres catégories d'activités.

Secteurs moins desservis À LaSalle, il s'agit des zones résidentielles situées au centre-sud et au centre-nord de l'arrondissement (Carte 1). Quant à Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, c'est le cas des secteurs nord-ouest et sud-est du quartier Mercier-Est ainsi que, dans une moindre mesure, du nord de Mercier-Ouest (Carte 5).

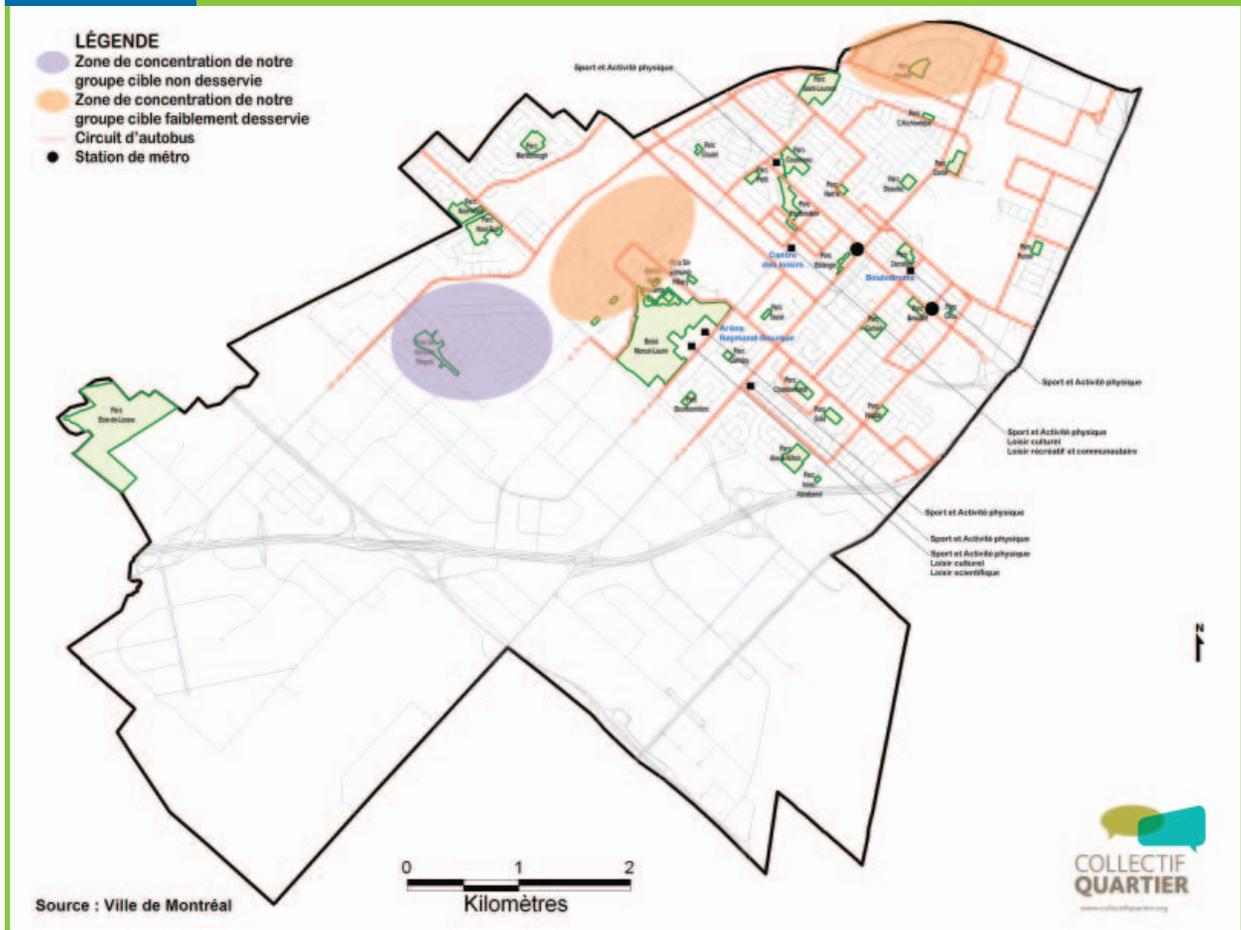
CARTE 2

Accessibilité géographique de l'offre structurée en sports et loisirs
Groupe cible « Mères et familles ayant de jeunes enfants »
Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles



CARTE 3

Accessibilité géographique de l'offre structurée en sports et loisirs
Groupe cible « Mères et familles ayant de jeunes enfants »
Arrondissement Saint-Laurent



Accessibilité géographique de l'offre structurée en sports et loisirs
 Groupe cible « Mères et familles ayant de jeunes enfants »
 Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



3.2.2 Groupe cible « Aînées »

Dans certains secteurs où se concentre notre groupe cible, l'accès à l'offre d'activités structurées est tributaire de la qualité de la desserte du réseau de transport en commun, et ce, quel que soit l'arrondissement étudié. De même, l'accès géographique à cette offre est davantage questionné lorsque cette desserte s'avère peu efficiente dans des secteurs où l'offre d'activités structurées est déjà moindre qu'ailleurs dans l'arrondissement.

Secteur très mal desservi Les aînées des zones situées dans le secteur nord-est de LaSalle apparaissent particulièrement isolées (Carte 6).

« Les autobus ne sont pas très proches... J'ai un peu peur pour l'hiver. »

– une participante de LaSalle

Certains secteurs de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension apparaissent également moins bien desservis.

Secteurs peu desservis Il s'agit, dans Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, du secteur situé au nord-ouest de Mercier-Est (Carte 7) et, dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, du secteur situé au sud-ouest de Pointe-aux-Trembles (Carte 8). Dans Saint-Laurent, c'est le cas des zones situées aux extrémités nord-ouest et nord-est de la portion résidentielle de l'arrondissement ainsi que du quartier Place-Benoît (Carte 9). Quant à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le secteur nord-ouest des quartiers Villeray et Saint-Michel apparaît moins bien desservi (Carte 10).

« C'est le déplacement qui me freine. Le voyage, prendre l'autobus. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« J'aimerais faire plus d'activités mais il y a le transport. Parce que ça, c'est vraiment difficile. Les aînés veulent sortir, ont soif de découvrir mais c'est toujours le transport. Parce que la majorité ont de la difficulté à se déplacer. »

– une participante de Saint-Laurent

« Moi, j'habite entre Saint-Laurent et la voie ferrée, au nord de Jarry. Il n'y a absolument aucun service. On est comme isolé, on est loin. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Enfin, dans les arrondissements de LaSalle et Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, certains secteurs sont relativement bien desservis en activités sportives et physiques structurées, mais difficilement en ce qui concerne les autres catégories d'activités.

Secteurs moins desservis À LaSalle, il s'agit des secteurs situés au centre-sud et au centre-nord de l'arrondissement (Carte 6). Dans Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, c'est le cas des secteurs nord-ouest du quartier Hochelaga-Maisonneuve et nord du quartier Mercier-Ouest (Carte 7).

Dans le cas de LaSalle, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, les circuits Navette Or, nouvellement implantés, ne traversent aucun des secteurs suscités. C'est le cas, en revanche, dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Toutefois, dans les secteurs desservis par ce service, les navettes Or ne semblent pas combler tout à fait les difficultés d'accès à l'offre d'activités structurées de sport et de loisir par transport en commun.

« La Navette Or fait le tour [...] mais les heures ne correspondent pas avec les heures de tenue des activités. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

De plus, le service de transport adapté n'apparaît pas très apprécié des aînées qui en bénéficient.

« Il y a beaucoup de gens qui ont de la misère à marcher et j'en connais qui ne veulent pas prendre le transport adapté, parce que c'est compliqué, faut attendre... »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« Je déteste le transport adapté. [...] On vient vous ramener chez vous à 15 h-15 h 30, vous arrivez à 17 h 30-18 h du soir, vous avez fait tout le tour du quartier! »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

On peut voir là une conséquence des difficultés que ce service connaît à répondre à une demande qui croît d'année en année.

À cela s'ajoute une insécurité ressentie lors des déplacements, particulièrement en soirée.

« Le soir, il faut que je sois accompagnée, sinon, j'ai un peu peur... Pas de voiture, pas de Jules... »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Quand il fait beau, d'accord, mais quand il fait mauvais temps, tu as une demi-heure d'attente, même plus, ce n'est pas sécuritaire. »

– une participante de Saint-Laurent

« Lorsque [l'activité] est le soir, la nuit, j'ai peur de sortir seule. Il faut que je prenne deux autobus pour aller là-bas. Le soir, ça me fait peur. »

– une autre participante de Saint-Laurent

CARTE 6

Accessibilité géographique de l'offre structurée en sports et loisirs Groupe cible « Aînés » Arrondissement LaSalle



Accessibilité géographique de l'offre structurée en sports et loisirs
 Groupe cible « Aînées »
 Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve





3.2.3 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par une desserte locale de qualité

Cette analyse succincte de nos deux groupes cibles révèle l'importance que revêt le système de transport en commun dans l'accessibilité géographique de l'offre municipale en sports et loisirs. Il est ici particulièrement question de la qualité de la desserte locale.

- **Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles** en a notamment fait une de ses priorités d'action dans son plan stratégique 2011-2013.

Pour combler leurs lacunes en la matière, les autres arrondissements étudiés semblent mettre l'accent sur le développement de nouvelles infrastructures dans les zones sous-équipées ou sur la recherche d'une plus grande proximité par une utilisation plus optimale des parcs municipaux.

- **Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** et **Mercier–Hochelaga-Maisonneuve** comptent effectivement se doter d'un centre récréosportif dans une zone où l'accès à l'offre municipale fait défaut.
- **Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** envisage également d'utiliser davantage ses parcs. Une réflexion est en cours pour mieux y desservir la clientèle adulte par la mise en place d'équipements ou des aménagements favorisant la pratique libre de sports et loisirs.
- Il en est de même de **LaSalle** et **Saint-Laurent**. Dans le cas de ce dernier, il s'agirait plus particulièrement d'utiliser ses chalets de parc comme point de services pour la réalisation d'activités structurées. Quant à **LaSalle**, la Table de développement social préconise la tenue d'activités structurées ou encore l'accroissement du nombre d'événements de loisirs culturels et sportifs dans les parcs de l'arrondissement. Elle recommande également le développement de lieux permettant l'activité physique spontanée à proximité des différents quartiers (Table de développement social de LaSalle, 2010a : 10).

Il y a donc une recherche de la part des arrondissements étudiés pour rendre plus accessible géographiquement leur offre municipale en sports et loisirs.

Au regard de nos groupes cibles, quels aspects ces démarches devraient inclure pour rendre l'offre effectivement plus accessible géographiquement?

Dans la recherche d'une meilleure desserte locale en transport en commun, il y aurait certainement avantage à avoir une idée fine des habitudes de déplacement de nos groupes cibles tout comme des plages horaires qui leur sont communément réservées au sein de l'offre municipale en sports et loisirs. De plus, il y aurait nécessairement intérêt à porter une réflexion sur la desserte locale en transport en commun des nouvelles infrastructures prévues pour mieux desservir certains secteurs.

En outre, améliorer la desserte locale en transport en commun apparaît d'autant plus nécessaire que, face à leurs diverses contraintes, les organismes partenaires tendent à rechercher une certaine complémentarité dans leur offre en sports et loisirs.

Dans notre précédent avis *Pour qu'elles embarquent!* sur l'accessibilité du transport collectif, nous avons soulevé les répercussions qu'entraîne une desserte locale inefficace pour les Montréalaises, en termes d'accès aux diverses ressources urbaines, et avons émis des recommandations à cet effet. Certaines d'entre elles ont encore toute leur place dans le cas présent. Aussi, le Conseil des Montréalaises demande à nouveau :

- R1.** Que dans la planification du développement du réseau régulier de transport en commun, la desserte soit examinée sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité particulière des femmes, c'est-à-dire une aire de déplacement généralement locale, avec des parcours brisés et un mode de déplacement davantage tourné vers le transport collectif et actif.

Il recommande également de :

- R2.** Favoriser au besoin des ententes interarrondissements qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de bénéficier de l'offre de services en sports et loisirs de l'arrondissement voisin si celle-ci est plus proche que celle de leur arrondissement, et à des conditions comparables.

Groupe cible « Aînées »

L'accès géographique à l'offre de services en sports et loisirs est apparu constituer un facteur particulièrement déterminant pour la participation de notre groupe cible « Aînées » aux activités offertes. La Navette Or et le service de transport adapté répondent certes à certains besoins que le service régulier de transport en commun ne satisfait pas, mais ils ne les comblent pas tous. On peut citer à ce propos l'initiative d'un organisme partenaire, le centre du Vieux Moulin de LaSalle, qui, pour pallier ce manque, offre depuis peu à sa clientèle aînée LaSalloise le Moulin Bus, un service de transport collectif gratuit. Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus vivant de l'exclusion sociale liée à différentes problématiques (perte d'autonomie légère, santé fragile, isolement, manque de ressources financières ou d'accessibilité à un type de transport sur le territoire de LaSalle) (Centre du Vieux Moulin, 2011 : 2).

Poursuivre le déploiement d'un ensemble de mesures diversifiées semble être de mise. Le programme Allégo, initié par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), est à cet égard très inspirant. Il offre actuellement aux entreprises et institutions montréalaises un ensemble complet de solutions concrètes aux déplacements domicile-travail de leurs employés. Le Conseil des Montréalaises suggère de :

- R3.** Adapter l'idée du programme Allégo aux déplacements domicile-loisirs des aînés vers les principales installations de sport et de loisir des arrondissements.

L'insécurité vécue par les aînées lors de leurs déplacements vient en outre accentuer le problème d'accès à l'offre de services. Le Conseil des Montréalaises recommande à ce sujet :

- R4.** Que la STM et la Ville de Montréal s'assurent que les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soient appliqués de façon systématique au réseau de transport en commun, aux installations de sport et de loisir ainsi qu'à leurs liens piétons.
- R5.** Que la plage horaire du programme Entre deux arrêts soit élargie de façon à ce qu'il soit également offert de jour.

Il préconise également :

- R6.** Que la Ville applique avec vigueur l'ensemble des mesures d'accessibilité universelle à ses installations de sport et de loisir et qu'elle incite ses partenaires à suivre son exemple.

3.3 L'accessibilité économique

L'offre programmée des activités de sport et de loisir des arrondissements étudiés se caractérise par un éventail de tarifs allant de la gratuité à des montants s'élevant, dans le cas des activités structurées, jusqu'à plus de 120 \$ la session. On note des profils tarifaires quelque peu différents d'un arrondissement à l'autre, tant dans leur offre programmée d'activités libres que structurées. Des tendances sont toutefois observées.

Activités libres Une tarification très abordable – lorsqu'elle n'est pas gratuite – est globalement appliquée.

Activités structurées Nous n'avons pas été en mesure de comparer les tarifs de chaque activité entre les arrondissements étudiés. Nous observons néanmoins que cette offre se caractérise globalement par une grille tarifaire où prédomine un tarif s'élevant de 70 \$ à 120 \$ la session. Chez certains arrondissements, le niveau de tarification le plus répandu est cependant plus élevé dans les catégories d'activités « Loisir culturel » et « Loisir scientifique ». Cela nous amène à penser que l'offre d'activités structurées, toutes catégories confondues, est plus accessible à tous les porte-monnaie dans certains arrondissements. Parmi les arrondissements étudiés, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension présentent une offre structurée globalement plus abordable.

On constate, par ailleurs, et ce, quel que soit l'arrondissement étudié, une réelle préoccupation pour rendre leur offre financièrement accessible aux familles et aux aînés. La tarification appliquée aux activités familiales et à celles destinées aux aînés le montre bien.

Les consultations réalisées auprès de nos deux groupes cibles révèlent des obstacles particuliers à la pratique d'activités de sport et de loisir structurées qui suscitent des questionnements quant à l'accessibilité économique de ces activités, malgré les efforts déployés par les arrondissements étudiés.

3.3.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Pour les mères de famille consultées, la participation à une activité structurée, en dehors du contexte familial, ne se résume pas seulement aux considérations financières. Le coût des activités des autres membres de la famille est à considérer tout comme celui du gardiennage des enfants pendant la pratique de l'activité structurée. Les participantes aux groupes de discussion l'ont unanimement souligné. Si l'activité qui les intéresse représente un coût trop élevé dans leur budget familial, elle est rapidement écartée.

« Quand on est une famille à faible revenu, on priorise nos enfants. Même, souvent, on essaie de trouver des activités pour nos enfants qui ne sont pas chères, qui sont offertes par l'école, des activités parascolaires, qui ne sont pas dispendieuses parce que le plus gros du budget va pour le logement puis l'alimentation, fait qu'il reste plus grand choix pour les loisirs après. »

– une participante de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

« Il y a des organismes qui, en plus, tu dois décharger un coût pour la carte de membre, fait que ça fait des coûts! »

– une autre participante de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

« Moi, je ne paierais pas 30 \$ [de frais de garde] parce que c'est 10 \$ par enfant, je n'ai pas les moyens de faire ça. »

– une participante de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« Pour aller à une activité, s'il faut la carte d'autobus, ça peut être difficile à moins que la carte soit déjà là. »

– une participante de Saint-Laurent

« J'ai 2 enfants. Je veux qu'ils s'occupent, qu'ils bougent. Mais c'est cher. Alors, moi...
Je ne peux pas payer en plus pour que quelqu'un garde mes enfants. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

De même, le recours à un service de gardiennage ne peut, à leurs yeux, leur permettre un accès plus aisé à l'offre d'activités de sport et de loisir s'il implique un coût additionnel qu'elles ne peuvent tout simplement pas se permettre pour les raisons explicitées plus tôt.

« Un service de garde, pas trop cher, 1 pièce ou 2. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Il faut qu'ils [les frais de garderie] soient inclus dans les prix d'inscription.
C'est la seule solution parce que s'il faut faire payer les parents, ça ne marchera pas. »

– une participante de Saint-Laurent

Tout comme pour la pratique individuelle d'activités de sport et de loisir, les participantes au groupe de discussion ont finalement soulevé la question du coût des activités structurées destinées aux familles.

« Il y a des choses qui nous intéressent mais c'est des coûts. »

– une participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

« Il y a des choses que j'aimerais faire avec ma famille mais c'est trop cher. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Malgré les efforts réalisés par les arrondissements étudiés, certaines activités structurées demeurent financièrement inaccessibles aux familles, particulièrement celles ayant un faible revenu. Les participantes aux groupes de discussion reconnaissent en outre rechercher avant tout des activités gratuites. Aussi, les parcs et leurs installations constituent-ils l'offre de services la plus accessible économiquement pour des activités de sport et de loisir en famille.

« On cherche des choses gratuites. »

– une participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

« On va faire du patin, à la patinoire dehors... À la piscine, l'été. »

– une autre participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

« Pour les jeux qu'il y a aux parcs, c'est intéressant. »

– une participante de Saint-Laurent

« Je vais au parc avec les enfants. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

3.3.2 Groupe cible « Aînées »

Pour les aînées consultées, l'accès aux activités qui les intéressent peut être limité du fait de leur tarif trop élevé. Il est ici particulièrement question des activités structurées offertes aux adultes en général.

« Des fois, j'aimerais aller dans des activités mais je trouve que c'est trop cher. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« J'ai ma carte de loisir et je veux participer mais pour des activités, il y a des 80 \$-90 \$ de frais, ça coûte cher. En plus, le transport, ça coûte 6 \$ aller-retour. C'est pourquoi, je ne l'utilise pas. [...] Les activités m'intéressent beaucoup mais c'est trop cher. »

– une participante de Saint-Laurent

« Moi, je trouve que c'est trop cher. J'adore le baladi mais c'est trop cher. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

De plus, si les activités qui les intéressent sont données par différents organismes, ceci implique des coûts supplémentaires, pour l'obtention de plusieurs cartes de membre par exemple.

« À l'autre place, on ne peut pas en profiter, parce que là-bas, ça veut dire tout recommencer, payer la carte de membre, etc. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Il faut toujours payer la carte de membre, partout. S'il y a une chose qui m'intéresse à une place, une autre chose à une autre place, là, il faut payer la carte de membre aux deux places, c'est ça le problème. Ça revient cher. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

3.3.3 Assurer un meilleur accès à l'offre de services par des dispositifs financiers novateurs

Pour les mères consultées, le coût de l'activité individuelle structurée ainsi que celui associé à sa pratique, apparaissent déterminants dans l'accès à l'offre de services. Or, avec les contraintes financières que connaissent les organismes partenaires des arrondissements étudiés, l'alternative trouvée par bon nombre d'entre eux en vue de conserver une offre jeunesse et aînée à un tarif abordable est d'appliquer un tarif un peu plus élevé pour les activités s'adressant aux adultes. Cette situation pénalise donc davantage l'accès de notre groupe cible à l'offre d'activités structurées.

Si l'arrondissement de Saint-Laurent, par sa politique familiale tarifaire et son programme pour les familles à faible revenu pallie la plupart de ces obstacles, cela est bien peu le cas dans les autres arrondissements étudiés. Encore là, les contraintes financières des organismes partenaires limitent leur capacité à développer de telles mesures. Aussi se font-elles généralement au cas par cas, lorsqu'elles existent.

Pour les aînées consultées, ce n'est pas tant le coût des activités qui leur sont destinées qui limite l'accès à l'offre de services mais plutôt le coût de celles qui les intéressent dans la catégorie adultes. On constate ici des intérêts et goûts diversifiés au sein de la population aînée auxquels les activités qui leur sont réservées ne peuvent complètement répondre. Il y a un intérêt chez certaines aînées pour pratiquer une activité de sport et loisir dans un contexte multigénérationnel plutôt qu'entre personnes du même âge. Pour ces aînées, le tarif des activités structurées adultes constitue bien souvent un obstacle dans l'accès à l'offre de services.

Certaines initiatives des arrondissements et de leurs organismes partenaires montrent un souci de favoriser l'accès à des activités de sport et de loisir aux personnes à faible revenu. Le programme Accès-loisirs de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en est un exemple. Bien que louable, il semble que cette initiative comporte ses inconvénients. C'est en effet à l'organisme de loisir participant d'absorber le coût de l'activité de la personne qui bénéficie du programme.

Or ce coût peut être plus ou moins important selon que la personne-ressource pour l'activité est payée à l'heure ou en fonction du nombre de participants. Comme l'organisme doit déjà travailler à maintenir un tarif abordable pour l'ensemble de sa clientèle, celui-ci tend à restreindre les places mises à disposition pour le programme au tarif plus abordable. Ceci implique une moindre opportunité pour les personnes à faible revenu de bénéficier du programme ainsi qu'un choix d'activités moins diversifié⁴¹.

On peut mentionner d'autres initiatives permettant d'offrir gratuitement une activité de sport et de loisir à des personnes à faible revenu. Au centre communautaire le Relais du Bout, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, une activité de comédie musicale a, par exemple, été réalisée à cette fin. Dans le même esprit, le service de loisirs Notre-Dame-des-Victoires, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, a développé le projet « la famille s'active ». Ces initiatives ont essentiellement pu être réalisées grâce à un soutien financier extérieur. Aussi, leur caractère demeure ponctuel.

Comme le manque de ressources financières des organismes de loisirs constitue un obstacle pour rendre plus accessible financièrement l'offre en sports et loisirs, d'autres options doivent être trouvées. On peut à cet égard souligner l'approche développée par certains organismes partenaires de LaSalle et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui soutiennent la mise en place d'activités adultes « semi-autonomes ». Il s'agit d'activités issues d'une initiative citoyenne et dont l'organisation est prise en charge par la ou les personnes à l'origine de l'initiative. L'organisme de loisirs soutient seulement les initiateurs dans leur démarche pour monter l'activité. Tout en valorisant l'implication citoyenne, l'organisme minimise ses coûts et ceux des participants tout en permettant de répondre à une demande d'activités.

Le Conseil des Montréalaises encourage la poursuite de ces efforts. Il recommande également, comme le suggère Thibault, de :

- R7.** En sus des fonds publics, aller chercher plus systématiquement du financement à l'intérieur des programmes de développement des personnes et des communautés, l'offre en sports et loisirs pouvant contribuer significativement à l'atteinte de leurs objectifs (santé publique, maintien à domicile des aînés, lutte à la pauvreté, etc.).

En plus de la question du coût des activités, nos consultations ont par ailleurs relevé d'autres obstacles qui nuisent à l'accès à l'offre de services pour nos deux groupes cibles.

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Outre son coût, la pratique d'une activité individuelle de sport et de loisir suscite bien souvent des frais supplémentaires, ne serait-ce que pour le gardiennage des enfants. Les participantes aux groupes de discussion suggèrent la mise en place d'un service de garde abordable à même les lieux d'activités.

« Avoir une halte-garderie, ça permet d'avoir l'esprit tranquille, de participer à son atelier; tu sais que ton enfant est bien. C'est sécurisant. Pis dans la même bâtisse, s'il y a quelque chose, ils savent où trouver la maman. »

– une participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

« Pouvoir faire garder mes enfants gratuitement pendant mon activité. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Notre réflexion à ce sujet nous amène toutefois à penser qu'un tel service peut être difficile à mettre en place dans les arrondissements qui possèdent un mode de gestion en partenariat. Le développement d'activités simultanées pour les enfants et les parents pourrait constituer une alternative intéressante. Il s'agit là d'une nouvelle possibilité à laquelle les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ou leurs organismes partenaires réfléchissent notamment.

⁴¹ Une participante aux groupes de discussion ayant déjà bénéficié du programme déplore par ailleurs que celui-ci ne permette pas la poursuite de l'activité d'une session à l'autre.



Pour favoriser la participation de ces femmes à une activité individuelle de sport et de loisir, le Conseil des Montréalaises recommande donc :

R8. Que la Ville centre soutienne les arrondissements dans l’implantation d’une politique tarifaire familiale.

Le coût total que représente la pratique d’une activité individuelle dans un contexte de vie familial peut, par ailleurs, être réduit par la création de dispositifs qui permettent :

- soit d’accéder à des activités individuelles structurées à moindre coût, à l’exemple des activités « semi-autonomes »;
- soit de réduire les coûts associés à la pratique d’une activité individuelle, comme cela est le cas des activités simultanées pour les enfants et leurs parents.

Le Conseil préconise ainsi de :

R9. Développer des dispositifs permettant l’accès à des activités individuelles structurées à un coût global plus réduit pour les familles.

Enfin, la recherche d’activités de sport et de loisir gratuites par les participantes aux groupes de discussion, tant pour elles qu’en famille, suggère de porter une attention accrue aux opportunités qu’offrent les parcs et leurs installations. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension semble, comme nous l’avons vu, s’y intéresser déjà.

Groupe cible « Aînées »

Les aînées consultées tendent à restreindre leur choix d’activités de sport et de loisir offertes par différents organismes parce que cela implique des coûts supplémentaires de cartes de membre, par exemple. Pour favoriser la participation de ces femmes aux activités qui les intéressent, le Conseil des Montréalaises préconise de :

R10. Favoriser l’accès à une diversité d’activités parmi les différents partenaires au sein d’un même arrondissement, sans que cela entraîne des frais supplémentaires pour la citoyenne ou le citoyen.

3.4 L’accessibilité culturelle

Lorsqu’on parle d’accessibilité culturelle, on entend « *la capacité pour les gens de différents univers culturels à vivre un loisir proche de leurs valeurs et de leurs modes d’expression* » (Fréchette, 2007 : 16). Il s’agit là d’une dimension de l’accessibilité au loisir pour laquelle divers angles d’analyse peuvent être adoptés. Compte tenu de la nature des données recueillies à travers l’analyse de l’offre de services et la démarche de consultation, nous nous sommes intéressées dans le présent avis à deux aspects en particulier : la diversité de l’offre et son adaptation aux particularités de sa clientèle. On s’appuie, d’une part, sur l’idée que plus l’offre est diversifiée, plus elle est susceptible de répondre à différents univers culturels et, d’autre part, sur l’idée que plus elle est adaptée aux particularités de nos groupes cibles, plus il leur est possible d’y accéder. Finalement, nous nous sommes penchées sur la question de l’utilisation des parcs comme lieu de pratique libre d’activités de sport et de loisir par nos deux groupes cibles.

3.4.1 Diversité de l'offre pour adultes en sports et loisirs

Au sein des cinq arrondissements, les activités pour adultes représentent plus de la moitié de l'offre programmée globale pour la session automne 2010. Cela démontre donc une certaine préoccupation pour la population au sein de laquelle se trouvent nos groupes cibles. À l'intérieur de cette offre, on compte toutefois moins d'activités programmées accessibles à notre groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants » dans le cas de LaSalle et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. *A contrario*, les activités accessibles à notre groupe cible « Aînées » occupent une part plus importante de l'offre programmée globale de LaSalle et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension que pour les autres arrondissements étudiés. Ceci s'explique notamment par le choix fait par ces arrondissements de catégoriser clairement l'offre aux aînés. C'est particulièrement le cas de LaSalle, où la part d'activités réservées aux aînés représente près de 30 % de l'offre programmée globale⁴².

Pour ce qui est de l'offre en activités familiales, elle est également moindre dans les arrondissements de LaSalle et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. La préoccupation pour les familles apparaît davantage dans l'offre programmée en sports et loisirs de certains arrondissements. Par exemple, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension accorde une place beaucoup plus importante que les autres aux activités familiales au sein de son offre programmée⁴³.

On peut présumer que l'offre de services reflète le niveau de priorité accordé à l'un ou l'autre de ces groupes par chacun de ces arrondissements (et leurs organismes partenaires) ou encore qu'elle résulte de la nature des mobilisations du milieu amenant un intérêt plus porté vers certaines clientèles que d'autres. Au sein de ces contextes, l'offre programmée pour les adultes présente des caractéristiques particulières pour chacun de nos groupes cibles.

A. Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Dans le cas de ce groupe cible, l'accent semble être mis sur les activités physiques et sportives. On note en effet la prépondérance de cette catégorie en nombre d'activités programmées offertes, et ce, quel que soit l'arrondissement étudié. Chacun des arrondissements étudiés présente toutefois, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, des particularités. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension semble, en termes de diversité de l'offre, être le plus accessible pour ce groupe cible parmi les arrondissements étudiés, contrairement à LaSalle.

Nos consultations ne nous ont pas permis de vérifier véritablement si la nature de l'offre de services des arrondissements étudiés convenait bien à notre groupe cible. On constate néanmoins que l'offre est globalement appréciée lorsqu'elle est connue. Nombreuses sont les mères qui ont formulé le souhait de se voir offrir plus d'activités d'échange sur le thème de la parentalité. Les mères d'immigration récente semblent également avoir un intérêt pour des activités visant à mieux se familiariser avec la société d'accueil. Il a été proposé davantage d'activités d'échange sur des thèmes pratico-pratiques qui leur permettraient de faciliter leur vie quotidienne, comme des cafés-rencontres.

« Ce serait bien s'il y avait des activités où on peut apprendre à utiliser les légumes d'ici... pour pouvoir faire des plats d'ici que mon fils mange à l'école et qu'il aime bien. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« Sur des choses qui nous aident dans la vie de tous les jours. »

– une autre participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

⁴² Pour les autres arrondissements précités, elle est de 16 % environ et pour les autres, elle s'élève autour de 9 % de l'offre programmée globale.

⁴³ Elle est de 8,5 % alors que, pour les autres arrondissements étudiés, elle représente plutôt 5 % de l'offre programmée globale (sauf pour LaSalle, où elle est de 3,2 %).



« Des cafés-rencontres, ce serait intéressant pour pouvoir échanger, discuter... [...] C'est difficile quand quelqu'un a tout laissé derrière lui... »

– une participante de Saint-Laurent

« Il faut commencer par ça, pis ça va attirer les activités sportives. »

– une autre participante de Saint-Laurent

L'offre s'adressant aux familles est relativement récente, mais les initiatives déjà prises par les arrondissements étudiés sont appréciées des participantes aux groupes de discussion. Plusieurs lacunes ont cependant été relevées. L'offre d'activités familiales apparaît relativement faible pour les familles qui ont des enfants âgés de 1 à 3 ans comparativement à d'autres tranches d'âge.

« Pour un enfant de 1 an et demi, 2 ans, que tu veux faire bouger, qui a de l'énergie, il n'y a rien. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

De même, l'offre d'activités familiales ciblant de larges tranches d'âge fait défaut au goût des mères qui ont des enfants d'âges différents.

« Quand on a des enfants de différents âges et qu'on veut participer à une activité familiale mais elle ne cible qu'un âge... Qu'est-ce qu'on fait avec les autres enfants? »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

La question de savoir si le choix de l'activité familiale sera au goût de tous a également été abordée. Il a été suggéré à cet effet d'offrir des activités d'initiation.

« Pour les activités parent-enfant, [des initiations], ça serait bien parce que notre enfant de 0-5 ans, il explore. Tu ne sais pas ce qu'il va aimer, tu sais. »

– une participante de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

Les mères de famille d'immigration récente semblent profiter particulièrement des activités de sport et de loisir en famille pour mieux se familiariser avec la société d'accueil. On observe notamment un intérêt pour des initiations aux activités hivernales. Ces participantes étaient en effet peu habituées à des hivers tels que les nôtres. Aussi, connaissent-elles peu les activités extérieures qu'il est possible de pratiquer au cours de cette période.

« L'été, on va au parc mais en hiver, on ne sait pas... Je viens d'un pays, il ne fait pas froid comme ça... »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Avoir la possibilité de les découvrir serait apprécié tout comme, en parallèle, avoir des activités intérieures, libres ou structurées, en famille, à prix réduit. Il est en outre apparu à travers les discussions un intérêt marqué de ces mères pour des sorties familiales de découverte de Montréal et de ses environs.

« Je ne connais pas bien Montréal... J'aimerais ça mieux connaître la ville. »

– une autre participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« C'est utile de connaître la communauté où l'on évolue dorénavant. »

– une participante de Saint-Laurent

B. Groupe cible « Aînées »

Sachant qu'une grande part des activités programmées offertes aux aînés s'adressent aux adultes en général, des constats similaires à ceux du groupe cible précédent peuvent être faits. Les activités physiques et sportives demeurent prépondérantes dans chacun des arrondissements étudiés sauf dans le cas de LaSalle, où les activités de loisir culturel prédominent pour ce groupe cible. Ceci est notamment dû à la particularité de l'offre destinée aux aînés et de son influence compte tenu de la part qu'elle occupe au sein de l'offre programmée globale. On observe également cette influence dans les autres arrondissements étudiés, particulièrement dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent, par une place plus importante donnée au loisir culturel et au loisir récréatif et communautaire. Cependant, chacun des arrondissements étudiés présente des particularités. L'offre de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension semble la plus accessible aux personnes âgées des arrondissements étudiés. Malgré la présence d'une offre supérieure à celle des autres arrondissements, LaSalle ne se présente donc pas comme celui proposant la plus grande diversité d'activités pour ce groupe cible.

Comme pour le groupe cible précédent, nos consultations ne nous ont pas permis de vérifier véritablement si la nature de l'offre de services des arrondissements étudiés convenait bien aux aînées. On constate néanmoins que l'offre est globalement appréciée lorsque connue. Seules les aînées consultées de LaSalle ont mentionné qu'elles trouvaient l'offre en sports et loisirs insuffisante et pas assez diversifiée.

« Ça en prend encore davantage parce qu'il y en a de plus en plus de gens disponibles, qui prennent leur retraite, qui sont à la maison, qui ont besoin de ces activités-là... »

– une participante de LaSalle

« Je vais à Verdun écouter des concerts [...] et puis, c'est tout le monde de Ville LaSalle qui sont là! Si on avait ça ici, les gens viendraient! »

– une autre participante de LaSalle

Par ailleurs, plusieurs ont formulé le souhait d'avoir davantage accès à des activités de conditionnement physique adaptées, des activités axées sur l'intellect et l'échange ainsi que des sorties culturelles.

« Du yoga, du tai-chi pas cher... »

– une participante de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« Les seules choses qu'ils ont pour l'âge d'or, c'est de la peinture ou bien du Scrabble ou du bingo, mais les choses nouvelles pour faire travailler notre cerveau, on n'a pas ça. »

– une participante de Saint-Laurent

« Le *gymnix*, il n'y en a pas au centre des loisirs. Le *gymnix*, c'est bien adapté pour nous. »

– une autre participante de Saint-Laurent

« Ce que je trouve bien à Saint-Laurent, il n'y en a pas beaucoup mais on a quand même des sorties. Deux fois par année, on va à Ottawa, à Québec, on va voir des musées. [...] L'arrondissement nous offrait les années précédentes un peu plus d'activités comme celles-là. Récemment, on dirait... Ils nous oublient un peu, parce qu'on aurait besoin de plus de sorties. »

– une autre participante de Saint-Laurent

« Un groupe de lecture, une discussion avec un animateur... Un cercle convivial où l'on peut s'exprimer, raisonner, où les autres nous amènent à d'autres réflexions... »

– une participante de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

« Des sorties intéressantes où l'on sort de Montréal. Quand on n'a pas d'auto, c'est vraiment quelque chose d'important. »

– une autre participante de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

C. Assurer un meilleur accès à l'offre de services par la présence d'activités faisant résonance avec le contexte de vie de nos groupes cibles

Cette analyse succincte de nos deux groupes cibles révèle des choix différents, d'un arrondissement à l'autre, dans la répartition et la nature de l'offre correspondante en sports et loisirs. Il en résulte globalement des différences dans l'accès à une diversité d'activités de sport et de loisir pour nos groupes cibles. Ces choix sont certainement le reflet des orientations municipales prises à l'égard de ces utilisatrices et qui sont propres à chaque arrondissement. Ils semblent être également le reflet du mode de gestion développé et de ses contraintes, avec lesquelles chacun des arrondissements étudiés doit composer. Dans le cas du mode de gestion en partenariat, par exemple, l'arrondissement est tributaire de la dynamique communautaire présente sur son territoire à l'égard de telle ou telle portion de la population. Il s'agit là d'une situation que l'approche de travail « proactive » des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension semble pallier quelque peu. La question de la disponibilité des infrastructures peut aussi entrer en ligne de compte tout comme celle de la flexibilité des espaces voués aux activités.

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Bien que la nature des activités offertes soit appréciée des mères de famille consultées (lorsque connue), des suggestions ont été faites à ce sujet, notamment par de nouvelles arrivantes.

On peut à ce propos mentionner deux initiatives de l'arrondissement de Saint-Laurent allant dans le sens des suggestions faites par celles-ci. Une session d'initiation au patinage artistique est offerte aux parents d'enfants inscrits à cette activité. Dans ses quartiers d'interventions prioritaires, des démarches sont réalisées auprès des familles, souvent des nouveaux arrivants, pour leur proposer des activités simples et leur faire connaître l'offre de services en sports et loisirs. Davantage d'initiatives comme celles-ci seraient bienvenues. Il en est de même du CCSE Maisonneuve, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui a aménagé un espace de jeux intérieur pour enfants afin de répondre à la demande d'un groupe de parents nouvellement arrivés dans le quartier.

Le Conseil des Montréalaises recommande à ce sujet de :

- R11.** Offrir des activités familiales d'initiation aux sports et loisirs hivernaux ainsi que des sorties découvertes de Montréal et ses environs, particulièrement aux familles nouvellement arrivées à Montréal.
- R12.** Offrir davantage d'activités familiales adaptées à des enfants de différentes tranches d'âge. L'aménagement d'un espace de jeux intérieur en est un exemple.
- R13.** Dans le cas où cela n'est pas déjà assuré par un organisme de l'arrondissement, offrir des activités d'échange sur des questions proches de ce que vivent les mères de famille au quotidien. Des causeries entre parents en sont un exemple.

Groupe cible « Aînées »

Des suggestions d'activités ont été également faites par les aînées consultées. À la lumière de leurs commentaires, le Conseil des Montréalaises préconise de :

- R14.** Offrir davantage d'activités de conditionnement physique adaptées, d'activités axées sur l'intellect ainsi que de sorties culturelles.

Adaptation de l'offre pour adultes en sports et loisirs aux particularités de nos groupes cibles

Si l'on considère l'accessibilité culturelle de l'offre en sports et loisirs sous l'angle de son adaptation aux particularités de nos groupes cibles, de nouvelles observations peuvent être faites. De manière générale, les services de sport et de loisir sont le résultat de la mobilisation des groupes les plus organisés, bien souvent issus de la classe moyenne, pour améliorer leur qualité de vie. Aussi ont-ils été façonnés selon leurs besoins et leur propre vision du loisir. Avec les transformations sociétales récentes, la vision du loisir et les besoins ont évolué.

A. Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Pour les mères consultées, pratiquer une activité de sport et de loisir signifie avant tout :

- se ressourcer;
- socialiser, briser l'isolement;
- donner l'exemple à leurs enfants et les faire bouger.

Il apparaît en ce sens aussi important, à leurs yeux, de pouvoir pratiquer une activité de sport et de loisir qui leur serait propre qu'une telle activité en famille. Ces deux sphères d'activités sont présentes dans l'offre municipale en sports et loisirs des arrondissements étudiés. Toutefois, les groupes de discussion ont relevé des besoins non comblés.

Le gardiennage de leurs enfants est l'une des contraintes importantes à laquelle les mères font face pour pratiquer une activité individuelle de sport et de loisir.

« Nous, on ne se permet pas de faire une activité parce qu'il faut toujours trouver quelqu'un pour garder nos enfants. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Ce n'est pas tout le monde qui sont en couple non plus, pis, t'sais, y a des maris qui travaillent de nuit, d'autres qui vont à l'école le soir... »

– une participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Si Saint-Laurent possède un service de halte-garderie à son centre de loisirs, peu d'organismes partenaires dans les autres arrondissements étudiés en offrent. On n'observe pas de liens notamment entre les services de halte-garderie existants sur le territoire des arrondissements étudiés et leurs organismes partenaires.

Par ailleurs, les mères consultées soulignent l'importance de poursuivre les efforts de leur arrondissement en ce qui a trait à l'accueil des familles dans leurs installations de sport et de loisir.

« Quand on va patiner, souvent la cabane n'est pas ouverte. T'es pris à mettre tes patins dehors, tes bottes... »

– une participante de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

« Moi, un point qui m'aide, c'est de savoir qu'il y a quelque chose d'adapté pour l'enfant, que tu puisses changer la couche, t'sais. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Les portes aussi pour entrer, l'accès, l'entrée pour le carrosse. »

– une autre participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

B. Groupe cible « Aînées »

Pour les aînées consultées, pratiquer une activité de sport et de loisir signifie avant tout :

- conserver sa santé physique et mentale;
- socialiser, briser l'isolement.

Rencontrer, échanger par le biais d'une activité semblent notamment constituer une dimension importante de la pratique d'un sport ou d'un loisir.

Les participantes aux groupes de discussion souhaiteraient voir, à cet égard, plus de lieux leur permettant de rencontrer du monde, de s'informer et, éventuellement avec l'aide d'une personne-ressource, de développer elles-mêmes des projets de sport et de loisir.

« Ce serait bien, un endroit où l'on peut aller prendre un café, lire le journal, savoir ce qui se passe... »

– une participante de LaSalle

« Faire des activités comme ça sans qu'il y ait des sous à payer tout le temps... »

Pour se rencontrer et puis là, on se dit ce que l'on veut faire ensemble. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« Je vois qu'il y a beaucoup de personnes âgées dans mon quartier mais je me dis, comment je ferais donc, on peut-tu faire un club de marche? Mais je ne sais pas trop qui appeler, trop quoi faire... »

– une autre participante de LaSalle

La convivialité de ces lieux serait évidemment de mise tout comme, pour certaines, leur dimension intergénérationnelle.

« Si c'est chaleureux, on y retourne! »

– une participante de LaSalle

« Puis, qu'il y ait toujours un petit coin convivial où l'on puisse s'asseoir, on peut se faire une tasse de thé, un café. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« Des lieux où se rencontrer, c'est bien, mais moi, je ne veux pas trop rester entre vieilles comme moi! »

– une autre participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Par ailleurs, même si les activités qui les intéressent sont là et leur sont accessibles, les participantes aux groupes de discussion reconnaissent qu'il y a un effort à faire pour sortir de chez elles.

« Quand on parle d'isolement, c'est facile de s'isoler quand on vieillit. Je le sais parce que, depuis le 2 mai, je n'ai pas à sortir et puis, il faut un moment donné se surveiller parce qu'on est porté à rester là. »

– une participante de LaSalle

« C'est parce qu'il faut se donner un coup de pied à quelque part pour y aller des fois. »

– une autre participante de LaSalle

« J'ai participé à un groupe de marche mais que j'ai laissé tomber parce que... »

Je ne sais pas, le manque d'entrain. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Je suis un peu, j'emploie le mot "feignante", je suis comme les madames, ça me prend quelqu'un pour me tirer. »

– une autre participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Des fois, il faut se secouer. »

– une participante de Saint-Laurent

« Moi, je trouve qu'il faudrait qu'il y ait un programme pour motiver les gens, les stimuler parce qu'il y a un effort à faire. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

C. Assurer un meilleur accès à l'offre de services par des dispositifs adaptés au contexte de vie des femmes de nos groupes cibles et à la signification qu'elles donnent à la pratique d'activités de sport et de loisir

Nos consultations ont révélé des besoins particuliers à nos groupes cibles auxquels l'offre actuelle ne répond pas complètement.

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Par les sports et les loisirs, les mères consultées cherchent principalement à développer ou maintenir les bonnes habitudes de vie développées plus jeunes ainsi qu'à les transmettre à leurs enfants. Aussi attachent-elles de l'importance à pouvoir pratiquer des activités de sport et de loisir tant individuellement qu'en famille. Ces pratiques, particulièrement celles individuelles, sont cependant tributaires de la présence de dispositifs qui les facilitent.

Il y a d'abord toute la question de l'adaptation des installations de sport et de loisir de façon à faciliter aux familles la pratique de leurs activités. On peut citer, par exemple, la mise à disposition d'un espace réservé aux soins du bébé. Dans tous les arrondissements, des actions sont graduellement prises à cet égard mais elles ne prennent pas toutes la même forme d'un arrondissement à l'autre.

De plus, les mères de famille ont exprimé des besoins relatifs à la garde de leurs enfants pendant leur activité personnelle. Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en place d'un service de halte-garderie, à même les lieux d'activité, apparaît particulièrement difficile dans les arrondissements qui possèdent un mode de gestion en partenariat. Le développement d'activités simultanées pour les enfants et les parents, considéré dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pourrait dans ce cas-ci constituer une alternative intéressante.

Une autre option peut être envisagée et peut également répondre à des besoins non comblés en activités spécifiques aux mères de famille. Il s'agit d'une des rares initiatives ciblant particulièrement ce groupe au sein des arrondissements étudiés : le programme « Madame prend congé ». Mis en place il y a plusieurs années au centre communautaire et de loisirs Patro Le Prevost dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ce programme offre des activités, un endroit pour échanger et du répit au moyen d'une halte-garderie pour les enfants d'âge préscolaire. À l'intérieur de ce programme, des activités sportives et culturelles sont offertes, des fêtes et activités spéciales sont organisées et un local est mis à disposition pour la détente et le ressourcement. Les besoins des femmes évoluant, l'organisme compte revoir quelque peu son programme en vue de l'adapter aux besoins actuels. On souhaiterait notamment développer des activités de causerie entre parents, une initiative qui fait écho aux suggestions des participantes à nos groupes de discussion.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc de :

- R15.** Prioriser, dans le développement du réseau « Haltes familles »⁴⁴, les installations de sport et de loisir où l'offre de services municipale est dispensée, c'est-à-dire tant les installations appartenant à la Ville que celles de ses organismes partenaires.
- R16.** Développer davantage de dispositifs facilitant la pratique d'activités individuelles pour les mères de famille. Dans les cas où un service de halte-garderie ne peut être offert, d'autres options peuvent être explorées, comme des activités simultanées pour les enfants et leurs parents, par exemple.

⁴⁴ Lancé par la Ville de Montréal en 2010, le projet de réseau Haltes familles propose d'intégrer dans les immeubles montréalais des aires spécialement aménagées pour répondre gratuitement aux besoins des parents et d'adultes accompagnés de nourrissons et de jeunes enfants.



Groupe cible « Aînées »

Pour les aînées consultées, la pratique d'activités de sport et de loisir signifie certes se maintenir en forme, mais surtout socialiser. Aussi leur participation dépend-elle de dispositifs qui favorisent particulièrement le lien social.

Ceci s'est traduit dans nos consultations par un intérêt pour disposer d'un lieu de rencontre informel, convivial. Le Café des aînées du centre du Vieux-Moulin de LaSalle a été cité en exemple par les participantes au groupe de discussion. De plus, des aînées consultées ont exprimé le besoin d'être soutenues ou guidées pour aller vers les autres et initier des projets de sport et de loisir en commun.

On peut mentionner d'autres approches favorisant le lien social ou permettant de briser l'isolement. Une aînée du groupe de discussion de LaSalle a cité une initiative qui a suscité un large engouement de la part des autres participantes. Il s'agit du programme d'activités Aînées en action offert au YMCA du Parc. Ce programme allie une offre d'activités physiques et sportives à tout un ensemble de mesures favorisant le lien social.

« C'est pour les 60 ans et plus. Non seulement ils mettent l'accent sur le côté physique, mais aussi sur le côté social et mental pour briser justement cet isolement des personnes âgées. »

– une participante de LaSalle

« Ça, j'aime ça! »

« C'est intéressant! »

« Parfait ça! »

– d'autres participantes de LaSalle

Dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le centre communautaire et de loisirs Patro Le Prevost offre depuis peu une activité visant à briser l'isolement des aînées. Il s'agit de cafés-rencontres organisés dans différents lieux du quartier Villeray.

Le Conseil des Montréalaises recommande à ce sujet de :

R17. Offrir des dispositifs et des ressources favorisant le lien social entre les personnes de différentes générations.

R18. Développer davantage de dispositifs encourageant la participation des aînées aux activités offertes.

L'attention apportée au sein de l'offre d'activités pour adultes à intégrer un niveau et une plage horaire adaptés aux aînées en est un exemple. En outre, les aînées consultées reconnaissent qu'elles ont parfois besoin d'accompagnement pour susciter et soutenir leur participation à des activités.

3.4.3

Utilisation des parcs comme lieu de pratique libre de sports et de loisirs par nos deux groupes cibles

Nous avons souligné plus haut l'accès aisé, du point de vue géographique et économique, à des activités libres dans les parcs des arrondissements. Il s'agit essentiellement d'activités récréatives et sportives rendues possibles par les installations qui y sont présentes. Du point de vue culturel, ces activités sont-elles réellement accessibles aux femmes de nos groupes cibles? Utilisent-elles ces espaces mis à leur disposition pour leur pratique d'activités de sport et de loisir?

Nos consultations révèlent des usages et des perceptions différenciés à l'égard des parcs municipaux. Alors que l'attrait pour les parcs est fort pour certaines participantes, il est faible chez d'autres. La présence de barrières linguistiques et culturelles est avancée comme explication, ainsi que des arguments de sécurité et commodité.

« Les parcs, c'est vraiment bien parce qu'il y a pas mal de parcs, c'est très beau, on peut sauter d'un parc à l'autre... »

– une mère de Saint-Laurent

« Moi, je vais au parc Saint-Laurent presque tous les jours, je marche beaucoup autour du terrain de soccer. C'est un très beau parc et c'est propre! »

– une aînée de Saint-Laurent

« Ce qui est le fun, depuis quelques années, c'est que les parcs dans Hochelaga-Maisonneuve, ils sont en train de les réinventer, de les changer, les mettre au goût du jour, ça, ça fait du bien. »

– une mère de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

« Normalement, on va au parc avec nos enfants pour dire, on va socialiser [...] À chaque fois que je vais au parc, les gens sont très fermés. »

– une mère de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« La propreté laisse parfois à désirer... »

– une autre mère de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« Je fais beaucoup de marches, j'évite les parcs, je me suis fait accoster deux fois – une fois en pleine journée – c'est un petit peu dangereux. »

– une aînée de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« Je ne vais pas dans les parcs, sauf avec le club de marche. »

– une aînée de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

« Chez moi, j'ai un grand parc, un très joli parc mais je ne peux pas m'asseoir dans mon parc parce qu'il y a beaucoup d'activités et les quelques bancs qu'il y a, c'est toujours pris. »

– une aînée de Saint-Laurent

« C'est nous qui payons des taxes pour ces parcs-là, mais on n'a pas le droit de s'en servir parce qu'il n'y a rien pour nous... »

– une autre aînée de Saint-Laurent

Ces aspects mériteraient que l'on y apporte une attention particulière considérant l'importance des parcs dans l'accessibilité au loisir. Soulignons à cet égard les réflexions et les initiatives des arrondissements étudiés pour la mise en place d'équipements et d'aménagements favorisant la pratique libre dans leurs parcs, comme des exercices pour adultes ou aînés.

Le Conseil des Montréalaises recommande à ce sujet de :

R19. Étudier, dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements de parcs (PAAP), les facteurs déterminant l'usage des lieux à des fins d'activités de sport et de loisir.

L'accessibilité temporelle – groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Tel que vu dans le chapitre précédent, l'offre en sports et loisirs s'adressant à notre groupe cible dans le cadre d'une activité individuelle tend à être dispensée essentiellement en semaine, particulièrement en soirée. Comme les plages horaires des clientèles jeunes et aînées sont surtout en journée, on peut présumer que celles choisies pour la clientèle adultes se déclinent en fonction de celle-ci. Toutefois, Saint-Laurent se démarque des autres arrondissements étudiés par un horaire plus diversifié.

Sur cette question, les mères de famille consultées ont relevé deux grandes contraintes auxquelles elles font face pour pratiquer une activité individuelle de sport et de loisir. D'une part, leur disponibilité en termes d'horaire fluctue suivant l'évolution de leur contexte occupationnel (à la maison, de retour au travail ou aux études).

« Comme moi, je vais à l'école, j'ai des cours, le soir j'arrive, j'prends les enfants, t'arrives chez vous, c'est les devoirs, le souper, les bains, on couche tout le monde, le ménage parce que t'es pas là toute la journée... La fin de semaine, c'est mieux parce que la semaine, c'est chargé. »

– une participante de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

« Je retourne aux études, fait que ce serait bon d'avoir des activités en après-midi, en soirée, tu sais. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Par rapport à la routine des enfants, le matin en semaine, c'est ce qui me conviendrait le mieux. »

– une participante de Saint-Laurent

« Avec les cours de français et les enfants, je peux le vendredi matin seulement. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Aussi on ne peut dégager d'horaire idéal à notre groupe cible puisque les situations occupationnelles varient d'une mère à une autre. Avec son horaire diversifié, Saint-Laurent semble donc répondre mieux à ce contexte que les autres arrondissements étudiés. La plupart d'entre eux travaillent cependant à développer une offre d'activités selon un horaire moins restreint, en développant leurs propres infrastructures, par exemple, dans le cas de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

D'autre part, les disponibilités des mères fluctuent d'une semaine à l'autre suivant les opportunités de gardiennage.

« C'est selon la disponibilité de mon frère et de mon mari. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Moi, je me suis inscrite une fois à des cours d'aérobic. C'était une session de 3 mois. Ce n'est pas évident. Il faut vraiment tenir à ses engagements. Ce n'est pas évident. »

– une participante de Saint-Laurent

Aussi, dans ce contexte, la formule en session communément utilisée dans l'offre d'activités structurées n'apparaît pas la plus adéquate pour notre groupe cible. Elle peut toutefois le demeurer dans le cas où des activités simultanées pour les enfants et les parents sont proposées. C'est d'ailleurs envisagé dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

3.5.1

Assurer un meilleur accès à l'offre de services par une plus grande flexibilité dans les choix d'horaires et d'activités

Pour pallier ces deux contraintes, les participantes aux discussions suggèrent de développer des formules permettant l'accès à la même activité à différents moments.

« Des activités répétées à différentes heures, par exemple, la même activité le jour et le soir. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Plutôt que la formule en session, si on pouvait avoir la possibilité de prendre, par exemple, 10 cours sur une période définie. »

– une autre participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Là, tu fais en fonction de tes disponibilités à toi. Tu as le planning et tu t'organises. »

– une participante de Saint-Laurent

Pour favoriser la participation de ces femmes à une activité individuelle de sport et de loisir, le Conseil des Montréalaises recommande donc de :

R20. Favoriser une plus grande flexibilité dans les choix d'horaires et d'activités.

3.5.2

Assurer un meilleur accès à l'offre de services par des modalités d'inscription mieux appropriées au contexte de vie de notre groupe cible

Bien que cette question ne soit pas ressortie de façon significative dans les propos des femmes consultées, les modalités d'inscription peuvent influencer sur l'accès à l'offre de services en sports et loisirs. D'une part, on observe bien souvent la tenue des périodes d'inscription à la fin du mois. Or, on peut aisément convenir que cette période n'est pas la plus propice pour intégrer à son budget ce type de dépenses, particulièrement pour un ménage à faible revenu. D'autre part, le processus d'inscription actuel implique souvent des temps d'attente décourageants, surtout lorsqu'on est accompagnée de jeunes enfants. La Ville de Montréal offre un accès en ligne à la programmation en sports et loisirs des arrondissements qui le souhaitent et, le cas échéant, de leurs organismes partenaires. Toutefois, on n'y retrouve pas encore tous les arrondissements montréalais et l'inscription en ligne n'est pas disponible pour toutes les activités présentées.

Le Conseil des Montréalaises recommande à cet effet de :

R21. S'assurer que les périodes d'inscription aux activités de sport et de loisir ne se tiennent pas à la fin du mois.

R22. Soutenir techniquement et financièrement le déploiement de dispositifs, comme l'inscription en ligne, qui réduisent l'attente lors des inscriptions.

3.6 L'accès à l'information

À quelques exceptions près, chacun des arrondissements étudiés et leurs principaux organismes partenaires utilisent des moyens similaires pour diffuser leur offre de services en sports et loisirs. Les arrondissements distribuent de porte en porte la version papier de la programmation globale des activités offertes et mettent une version numérique en ligne sur leur site Web. À cela s'ajoute, pour l'arrondissement de Saint-Laurent, l'envoi de communiqués électroniques pour les abonnés du centre de loisirs, l'émission de bulletins trimestriels et de dépliants sur les nouveautés et, pour Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la diffusion de la programmation à l'intérieur du Publisac, une fois par année.

Pour leur part, les organismes partenaires rencontrés éditent et diffusent leur programmation sur papier dans différents lieux de leur quartier et en ligne sur leur site Web, ou encore, pour certains, sur le site Loisirs en ligne de la Ville de Montréal. Ils utilisent également les journaux locaux et certains envisagent l'envoi d'information par courriel aux personnes qui participent à leurs activités.

Ces modes de diffusion visent le grand public de façon générale. Les consultations réalisées auprès de nos deux groupes cibles révèlent que ces derniers n'arrivent pas à les joindre complètement.

3.6.1 Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Dans les deux groupes de discussion tenus dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent, les participantes ont mentionné leurs difficultés à trouver l'information qu'elles recherchaient pour leurs activités de sport et de loisir.

« On la trouve, mais il faut chercher longtemps. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« C'est parce qu'on ne sait pas toujours comment la partir cette recherche-là. »

– une autre participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il s'agissait particulièrement de mères de famille nouvellement arrivées dans l'arrondissement et qui par conséquent, connaissent peu les ressources du milieu, ainsi que de mères d'enfants n'allant pas encore à l'école.

3.6.2 Groupe cible « Aînées »

Les aînées consultées ne semblent pas avoir autant de difficulté à trouver de l'information sur l'offre de services en sports et loisirs. En revanche, il leur est plus difficile de trouver celle qu'elles cherchent véritablement.

« Il y a tellement d'information ou, des fois, il n'y en a pas assez. »

– une participante de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

3.6.3 Mieux faire connaître l'offre de services par une communication plus ciblée

Dans un contexte d'abondance informationnelle, le fait que les modes de diffusion actuels de l'offre de services en sports et loisirs ne suffisent pas à joindre complètement nos deux groupes cibles, démontre des lacunes dans la stratégie de communication déployée par les arrondissements étudiés. Sans plan de communication adapté aux différentes populations, il se peut que l'information n'atteigne jamais sa cible. C'est notamment l'avis des participantes aux groupes de discussion.

Certaines mères de famille consultées suggèrent qu'une communication plus ciblée, c'est-à-dire visant les familles, soit développée. Plusieurs proposent d'établir un réseau de diffusion dans les institutions où l'on dessert les familles.

« L'information qui va via l'école, c'est sûr que les parents vont la lire, vont être au courant des activités proposées. »

– une participante de Saint-Laurent

La démarche qu'effectue actuellement l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en est un exemple. Il développe un nouvel outil de diffusion, en collaboration avec les écoles, qui prendrait la forme d'un « publisac » et qui regrouperait l'ensemble de l'information en sports et loisirs pour les familles. Cet outil ne considère pas cependant les familles dont les enfants ne vont pas encore à l'école. Aussi, outre les écoles, il a entre autres été mentionné les centres locaux de services communautaires (CLSC).

« Ce serait bien de diffuser l'information dans des lieux qui font partie du quotidien des mères, comme le CLSC. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Pour les aînées consultées, le journal de quartier constitue le meilleur moyen pour les joindre. Or, il semblerait que ce mode de diffusion ne soit pas utilisé à son plein potentiel.

« C'est dans la chronique sociale. Il y a juste de la marche. »

– une participante de LaSalle

« Les activités, des fois sur le journal de quartier, ils annoncent, des fois, ils nous oublient, il y a beaucoup de choses qu'ils n'annoncent pas. »

– une participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Au niveau de la promotion, il y a le journal local, souvent, les rappels qu'ils font sur une petite colonne en tranche, comme ça, bien bien condensé... Je ne sais pas s'il n'y aurait pas lieu de faire une promotion des activités ou du moins un rappel un petit peu plus convivial. »

– une autre participante de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

« Dans le journal de quartier, cela gagnerait en visibilité. »

– une participante de Saint-Laurent

Le Conseil des Montréalaises recommande donc de :

R23. Établir un réseau de diffusion des programmations dans les institutions où l'on dessert les familles et les aînées comme les écoles, les maisons de la famille, les CLSC, les pharmacies, les centres de femmes, les organismes des communautés culturelles, etc.

R24. Utiliser le journal de quartier comme mode de diffusion privilégié de l'offre de services auprès des aînées et explorer, dans le cas des mères de famille, la diffusion des programmations dans les nouveaux médias.

Par ailleurs, conjointement aux modes de diffusion, la manière dont est présentée la programmation des activités offertes en sports et loisirs a son importance. Celle-ci diffère quelque peu d'un arrondissement à l'autre. Par exemple, LaSalle, Mercier–Hochelaga–Maisonnette et Saint-Laurent présentent leur programmation par catégorie ou type d'activités tandis qu'elle est décrite à partir de certains segments de la population par Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dans le cas de ces deux derniers arrondissements, les groupes identifiés sont, pour l'un, les jeunes, les familles, les adultes et les aînées et, pour l'autre, les jeunes, les adolescents, les adultes et les aînées. Les activités familiales se distinguent alors par un symbole particulier. On retrouve également ce type de symbole dans la programmation de Mercier–Hochelaga–Maisonnette. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension va en l'occurrence plus loin en précisant si les lieux d'activités disposent ou non d'un espace de halte d'allaitement et d'une accessibilité universelle. On retrouve cette dernière indication dans la programmation des arrondissements de LaSalle et Saint-Laurent. Il existe donc un certain souci de faciliter l'accès à l'information pour des clientèles particulières – dont nos deux groupes cibles –, et de les informer sur les dispositions prises pour mieux les accueillir. Cette préoccupation ne semble cependant pas égale d'un arrondissement à l'autre.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc de :

R25. Harmoniser, à l'échelle de la Ville, l'information donnée sur les dispositions prises pour mieux accueillir les familles et les aînées dans la programmation des activités des arrondissements. Indiquer les lieux totalement ou partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite en est un bon exemple.

La détermination et l'évaluation de l'offre de services en sports et loisirs : se donner des outils de mesure de l'adéquation de l'offre à la demande

Si l'une des valeurs qui caractérisent l'offre publique et civile en sports et loisirs est l'accessibilité pour tous, les arrondissements doivent être capables, même quand ils confient la gestion de leur offre à des partenaires, de savoir jusqu'à quel point celle-ci correspond à la demande. Ce portrait apparaît bien souvent incomplet, ne serait-ce que dans le degré d'attention portée aux données sociodémographiques et géographiques dans la détermination de l'offre de services et son évaluation.

L'étude de nos deux groupes cibles a effectivement révélé une incapacité, à partir des données à notre portée, de déterminer avec exactitude l'offre qui leur est adressée ainsi que sa fréquentation par ces derniers. On a également observé que l'offre considérée n'était pas nécessairement là où se concentraient nos groupes cibles.

Une utilisation formelle et fine des données sociodémographiques et géographiques permettrait une mesure précise de l'adéquation de l'offre aux besoins et aux attentes des divers groupes que les programmations ciblent. Elle mettrait en évidence des iniquités territoriales en termes de desserte et d'activités pour telle ou telle clientèle. Elle révélerait, au sein même de ces diverses clientèles, des besoins et des attentes particuliers à leur contexte de vie, auxquels l'offre actuelle ne répond pas, ayant été façonnée sur d'autres modèles. Les consultations réalisées auprès de nos deux groupes cibles montrent bien que, selon l'âge et les étapes de la vie, la pratique d'activités de sport et de loisir prend des significations différentes et les besoins d'accessibilité diffèrent.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) constitue, à cet égard, un outil de mesure des plus pertinents. Son application permettrait d'obtenir un portrait clair de l'utilisation de l'offre de services par les femmes et les hommes, de constater les lacunes suivant les réalités de chaque catégorie, et de s'interroger sur les besoins et attentes à combler en la matière.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc de :

R26. Établir et évaluer, de façon plus systématique, l'offre de services en sports et loisirs sur la base des réalités sociodémographiques et géographiques des arrondissements.

Pour ce faire, il préconise notamment de :

R27. Développer un projet pilote dans un arrondissement choisi où l'ADS serait appliquée à l'offre en sports et loisirs en vue d'élaborer une démarche type.

R28. Favoriser l'appropriation de cette démarche dans chacun des arrondissements et le développement de mécanismes de consultation auprès des différentes clientèles, en appui à l'ADS.

R29. Dans le cas des arrondissements présentant un mode de gestion en partenariat, amener les organismes partenaires à harmoniser leur offre d'activités de sport et loisir en tenant compte des réalités sociodémographiques et géographiques, notamment en les impliquant dans la démarche globale de développement de l'offre de services.

Nos entrevues auprès des principaux organismes partenaires des arrondissements étudiés révèlent à ce propos un grand intérêt pour participer davantage au développement stratégique du sport et du loisir dans leur arrondissement. D'ailleurs, il a été proposé de créer une table locale, un lieu d'échange entre les organismes partenaires et l'arrondissement (fonctionnaires et élus) qui permettrait le développement d'une vision commune des sports et des loisirs et l'élaboration d'un plan de développement concerté, à court, moyen et long termes.

Ceci nous amène finalement à nous questionner sur la manière dont les arrondissements s'y prennent pour appliquer et évaluer les politiques municipales auxquelles des interventions dans le domaine des sports et loisirs sont attachées. Par exemple, on voit rarement énoncer des changements ou intégrer des processus qui se réfèrent à des politiques familiales. Et peu de données nous permettent, dans les faits, de juger de l'impact de ces politiques sur les familles.

Conclusion

Droit universel⁴⁵, le loisir fait partie des déterminants du développement durable des communautés. En ce sens, il est pertinent de veiller à ce qu'il soit accessible à toutes et tous, comme on le fait pour la santé et l'éducation. L'offre publique et civile en sports et loisirs a fait de l'accessibilité l'une de ses valeurs premières. Comme les municipalités constituent l'un de ses principaux maîtres d'œuvre, on peut aisément affirmer que la Ville de Montréal, et particulièrement ses arrondissements, jouent un rôle de premier ordre dans l'accessibilité au loisir des Montréalaises et Montréalais.

Le présent avis met d'abord en perspective cette valeur d'accessibilité de l'offre publique et civile en sports et loisirs avec les défis auxquels elle fait face en termes de ressources humaines, d'infrastructures et de finances. L'examen des tendances en matière de pratique d'activités de sport et de loisir chez les femmes, ainsi que des nouvelles réalités sociodémographiques auxquelles l'offre publique et civile en sports et loisirs doit s'adapter, a par ailleurs amené le Conseil des Montréalaises à s'intéresser à deux groupes de femmes : les mères de famille ayant de jeunes enfants et les aînées.

Un portrait de l'offre municipale en sports et loisirs a ainsi été réalisé sous l'angle de ces deux groupes cibles dans cinq arrondissements préalablement choisis. Malgré les limites imposées par l'absence de données genrées, cet exercice nous a permis de caractériser quelque peu l'offre à l'intérieur de laquelle nos groupes cibles pouvaient se retrouver. L'accessibilité de cette offre a ensuite été analysée sous ses différentes dimensions en s'appuyant sur les résultats de consultations menées auprès de nos groupes cibles. Il en ressort des obstacles communs aux arrondissements

étudiés bien que leur teneur soit variable d'un arrondissement à l'autre. Nos recommandations visent à résoudre ces obstacles pour un meilleur accès de ces femmes à l'offre municipale en sports et loisirs, en considérant au mieux le contexte dans lequel cette offre s'inscrit. L'ensemble de la démarche a également amené nos membres à faire une réflexion et émettre des recommandations plus générales sur la détermination et l'évaluation de l'offre municipale en sports et loisirs.

L'accessibilité pour toutes et tous exige souvent, dans les faits, des mesures particulières pour répondre aux besoins et aux attentes d'une diversité de groupes au sein de la population. Cet avis le montre bien. Les portraits qui y sont présentés demeurent toutefois incomplets. Compte tenu du rôle que joue le loisir dans la qualité de vie et la santé des personnes, tout comme dans leur participation citoyenne, le Conseil des Montréalaises considère essentiel qu'une telle démarche soit approfondie et élargie à l'ensemble des arrondissements montréalais. Il espère donc que les recommandations formulées seront considérées avec soin par la Ville de Montréal et ses arrondissements et que ceux-ci étudieront sérieusement les actions à entreprendre afin que toutes les Montréalaises puissent jouir d'un accès aisé à l'offre municipale en sports et loisirs.

Intervenir sur cette question, ce n'est pas simplement permettre à un plus grand nombre de Montréalaises et de Montréalais de vivre mieux, mais aussi d'avoir une communauté vive et engagée. Un chercheur souligne en outre qu'« *aujourd'hui, l'absence de loisir est une forme de pauvreté. La promotion et la défense de l'accessibilité au loisir s'inscrivent de plein droit dans la lutte contre la pauvreté* » (Thibault, 2010 : 6).

45 Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 24 : www.un.org/fr/documents/udhr



Appendice A

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Accessibilité géographique

Dans *Pour qu'elles embarquent!*, notre précédent avis sur l'accessibilité du transport collectif, nous avons soulevé les répercussions qu'entraîne une desserte locale inefficace pour les Montréalaises en termes d'accès aux diverses ressources urbaines et avons émis des recommandations à cet effet. Certaines d'entre elles ont encore toute leur place dans le présent avis. Aussi, le Conseil des Montréalaises demande à nouveau :

- R1.** Que dans la planification du développement du réseau régulier de transport en commun, la desserte soit examinée sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité particulière des femmes, c'est-à-dire une aire de déplacement généralement locale, avec des parcours brisés et un mode de déplacement davantage tourné vers le transport collectif et actif.

Il recommande également de :

- R2.** Favoriser au besoin des ententes interarrondissements qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de bénéficier de l'offre de services en sports et loisirs de l'arrondissement voisin si celle-ci est plus proche que celle de leur arrondissement, et à des conditions comparables.

Groupe cible « Aînées »

Desserte

Poursuivre le déploiement d'un ensemble de mesures diversifiées semble être de mise. Le programme Allégo, initié par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), est à cet égard très inspirant. Il offre actuellement aux entreprises et institutions montréalaises un ensemble complet de solutions concrètes aux déplacements domicile-travail de leurs employés. Le Conseil des Montréalaises suggère de :

- R3.** Adapter l'idée du programme Allégo aux déplacements domicile-loisirs des aînés vers les principales installations de sport et de loisir des arrondissements.

Sécurité des déplacements

L'insécurité vécue par les aînées lors de leurs déplacements vient en outre accentuer la problématique d'accès à l'offre de services. Le Conseil des Montréalaises recommande à ce sujet :

- R4.** Que la STM et la Ville de Montréal s'assurent que les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soient appliqués de façon systématique au réseau de transport en commun, aux installations de sport et de loisir ainsi qu'à leurs liens piétons.
- R5.** Que la plage horaire du programme Entre deux arrêts soit élargie de façon à ce qu'il soit également offert de jour.

Accessibilité universelle

- R6.** Que la Ville applique avec vigueur l'ensemble des mesures d'accessibilité universelle à ses installations de sport et de loisir et qu'elle incite ses partenaires à suivre son exemple.

Accessibilité économique

Le Conseil des Montréalaises recommande, comme le suggère Thibault, de :

- R7.** En sus des fonds publics, aller chercher plus systématiquement du financement à l'intérieur des programmes de développement des personnes et des communautés, l'offre en sports et loisirs pouvant contribuer significativement à l'atteinte de leurs objectifs (santé publique, maintien à domicile des aînés, lutte à la pauvreté, etc.).

Outre la question du coût des activités, nos consultations ont par ailleurs relevé d'autres obstacles particuliers à surmonter qui nuisent à l'accès à l'offre de services pour nos deux groupes cibles.

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Pour favoriser la participation de ces femmes à une activité individuelle de sport et de loisir, le Conseil des Montréalaises recommande :

- R8.** Que la Ville centre soutienne les arrondissements dans l'implantation d'une politique tarifaire familiale.

Le coût total que représente la pratique d'une activité individuelle dans un contexte de vie familial peut, par ailleurs, être réduit par la création de dispositifs qui permettent :

- soit d'accéder à des activités individuelles structurées à moindre coût, à l'exemple des activités « semi-autonomes »;
- soit de réduire les coûts associés à la pratique d'une activité individuelle, comme cela est le cas des activités simultanées pour les enfants et leurs parents.

Le Conseil préconise ainsi de :

- R9.** Développer des dispositifs permettant l'accès à des activités individuelles structurées à un coût global plus réduit pour les familles.

Groupe cible « Aînées »

Les aînées consultées tendent à restreindre leur choix d'activités de sport et de loisir offertes par différents organismes parce que cela implique des coûts supplémentaires de cartes de membre, par exemple. Pour favoriser la participation de ces femmes aux activités qui les intéressent, le Conseil des Montréalaises préconise de :

- R10.** Favoriser l'accès à une diversité d'activités parmi les différents partenaires au sein d'un même arrondissement sans que cela entraîne des frais supplémentaires pour la citoyenne ou le citoyen.

Accessibilité culturelle

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

Diversité de l'offre adulte en sports et loisirs

- R11.** Offrir des activités familiales d'initiation aux sports et loisirs hivernaux ainsi que des sorties découvertes de Montréal et ses environs, particulièrement aux familles nouvellement arrivées à Montréal.
- R12.** Offrir davantage d'activités familiales adaptées à des enfants de différentes tranches d'âge. L'aménagement d'un espace de jeux intérieur pour enfants en est un exemple.
- R13.** Dans le cas où cela n'est pas déjà assuré par un organisme de l'arrondissement, offrir des activités d'échange sur des questions proches de ce que vivent les mères de famille au quotidien. Des causeries entre parents en sont un exemple.

Appendice A (suite)

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Adaptation de l'offre pour adultes en sports et loisirs aux particularités de nos groupes cibles

- R15.** Prioriser, dans le développement du réseau « Haltes familles »⁴⁶, les installations de sport et de loisir où l'offre de services municipale est dispensée, c'est-à-dire tant les installations appartenant à la Ville que celles de ses organismes partenaires.
- R16.** Développer davantage de dispositifs facilitant la pratique d'activités individuelles pour les mères de famille. Dans les cas où un service de halte-garderie ne peut être offert, d'autres options peuvent être explorées, comme des activités simultanées pour les enfants et leurs parents, par exemple.

Groupe cible « Aînées »

Diversité de l'offre pour adultes en sports et loisirs

- R14.** Offrir davantage d'activités de conditionnement physique adaptées, d'activités axées sur l'intellect ainsi que de sorties culturelles.

Adaptation de l'offre adulte en sports et loisirs aux particularités de nos groupes cibles

- R17.** Offrir des dispositifs et des ressources favorisant le lien social entre les personnes de différentes générations.
- R18.** Développer davantage de dispositifs encourageant la participation des aînées aux activités offertes.

Pour les deux groupes cibles

Utilisation des parcs comme lieu de pratique libre de sports et de loisirs

- R19.** Étudier, dans le cadre du programme d'amélioration des aménagements de parcs (PAAP), les facteurs déterminant l'usage des lieux à des fins d'activités de sport et de loisir.

Accessibilité temporelle

Groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants »

- R20.** Favoriser une plus grande flexibilité dans les choix d'horaires et d'activités.
- R21.** S'assurer que les périodes d'inscription aux activités de sport et de loisir ne se tiennent pas à la fin du mois.
- R22.** Soutenir techniquement et financièrement le déploiement de dispositifs, tel l'inscription en ligne, qui réduisent les temps d'attente lors des inscriptions.

⁴⁶ Lancé par la Ville de Montréal en 2010, le projet de réseau Haltes familles propose d'intégrer dans les immeubles montréalais des aires spécialement aménagées pour répondre gratuitement aux besoins des parents et d'adultes accompagnés de nourrissons et de jeunes enfants.

Accès à l'information

- R23.** Établir un réseau de diffusion des programmations dans les institutions où l'on dessert les familles et les aînés comme les écoles, les maisons de la famille, les CLSC, les pharmacies, les centres de femmes, les organismes des communautés culturelles, etc.
- R24.** Utiliser le journal de quartier comme mode de diffusion privilégié de l'offre de services auprès des aînées et explorer, dans le cas des mères de famille, la diffusion des programmations dans les nouveaux médias.
- R25.** Harmoniser, à l'échelle de la Ville, l'information donnée sur les dispositions prises pour mieux accueillir les familles et les aînés dans la programmation des activités des arrondissements. Indiquer les lieux totalement ou partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite en est un bon exemple.

Détermination et évaluation de l'offre de services en sports et loisirs

- R26.** Établir et évaluer, de façon plus systématique, l'offre de services en sports et loisirs sur la base des réalités sociodémographiques et géographiques des arrondissements.

Pour ce faire, le Conseil des Montréalaises préconise notamment de :

- R27.** Développer un projet pilote dans un arrondissement choisi où l'ADS serait appliquée à l'offre en sports et loisirs en vue d'élaborer une démarche type.
- R28.** Favoriser l'appropriation de cette démarche dans chacun des arrondissements et le développement de mécanismes de consultation auprès des différentes clientèles, en appui à l'ADS.
- R29.** Dans le cas des arrondissements présentant un mode de gestion en partenariat, amener les organismes partenaires à harmoniser leur offre d'activités de sport et loisir en tenant compte des réalités sociodémographiques et géographiques, notamment en les impliquant dans la démarche globale de développement de l'offre de services.

Annexe 1

GRILLE D'ENTREVUE

1. Introduction

Présentation de l'objet de la recherche et de l'objectif de la rencontre, participation attendue, temps alloué, caractère anonyme des discussions, enregistrement des discussions et son utilité, etc.

- Faire signer les lettres de consentement et inviter les participantes à remplir notre petit questionnaire.

Définition de ce que l'on entend par offre municipale récréative en sports et loisirs

- Expliquer comment cela fonctionne dans l'arrondissement concerné.

2. Phase de présentation

Pour commencer, proposer aux participantes de s'exprimer, chacune à son tour, sur ce que signifie pour elles la pratique d'activités de sport ou de loisir et si elles participent actuellement à une activité offerte par leur arrondissement.

- Préciser que cela peut être une activité réalisée librement à partir des infrastructures mises à la disposition des citoyens dans les parcs, par exemple, ou une activité encadrée par un professeur, en salle.

➔ Tour de table

Questions complémentaires :

- **Pour celles qui utilisent l'offre de services** : qu'est-ce que vous appréciez en particulier de ce service municipal? Y a-t-il des éléments qui vous déplaisent?

- **Pour celles qui n'utilisent pas l'offre de services** : souhaiteriez-vous utiliser ce service municipal? Si non, pourquoi? Si oui, quelles sont les raisons qui vous en empêchent?

➔ Recueillir l'ensemble des points de vue.

➔ Faire ressortir les différents thèmes abordés et leurs points positifs ou négatifs tels que : lieux d'activités, tarif, horaire, nature des activités proposées, etc.

➔ Amorcer la phase d'échange sur l'accessibilité de l'offre de services à partir de ces éléments.

3. Phase d'échange sur l'accessibilité de l'offre de services

Proposer aux participantes d'approfondir la discussion sur ces différents thèmes en commençant par celui des lieux d'activités.

- **Lieux d'activités** (*accessibilité géographique, physique et culturelle*) :

Aborder (si ce n'est déjà fait) les questions d'accès par le transport en commun, de sécurité des déplacements, d'accessibilité universelle aux infrastructures et de services connexes (ex. : service de halte-garderie).

- **Tarifification** (*accessibilité économique*) :

Aborder (si ce n'est déjà fait) les questions de coût et de politiques tarifaires (modalités de paiement).

- **Plage horaire** (*accessibilité temporelle*)⁴⁷ :

Aborder (si ce n'est déjà fait) la question de conciliation famille-travail-loisir.

- **Nature des activités proposées** (*accessibilité culturelle*) :

Aborder (si ce n'est déjà fait) les questions relatives au choix d'activités, à l'appropriation des infrastructures (particulièrement celles présentes dans les parcs) et au cadre de réalisation des activités (processus d'inscription, formule en session, etc.).

⁴⁷ Thème à aborder seulement dans le groupe cible « Mères de famille ayant de jeunes enfants ».

4. Phase d'échange sur ce qui serait à renforcer ou à améliorer prioritairement dans l'offre de services

4a. Par rapport à ce qui existe actuellement, qu'est-ce qui, selon vous, serait à renforcer dans l'offre d'activités en sports et loisirs de votre arrondissement?

➤ Considérations sur les points positifs

→ Recueillir l'ensemble des points de vue.

4b. À partir de tout ce qui a été dit, qu'est-ce qui, à vos yeux, serait à améliorer prioritairement pour vous permettre un meilleur accès aux activités de sport et de loisir de votre arrondissement?

➤ Considérations sur les points négatifs

→ Recueillir l'ensemble des points de vue.

4c. Proposer aux participantes de relever les principales mesures qui font consensus au sein du groupe.

5. Conclusion

(demander si, à leurs yeux, il faudrait poser une autre question qui aurait été pertinente, la poser, demander s'il y a des questions/commentaires, remerciement et invitation au lancement de l'avis, etc.)

Recueillir les coordonnées des participantes pour pouvoir leur envoyer une lettre de remerciement (courriel ou adresse) et les aviser du lancement de l'avis.



Bibliographie

- ARRONDISSEMENT DE LASALLE (2010).
Répertoire des activités, services et ressources 2010-2011, Montréal, 28 p.
- ARRONDISSEMENT DE LASALLE (2007).
La politique familiale de LaSalle, Montréal, 22 p.
- ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE (2010a).
Programmation des activités. Automne 2010, Montréal, 74 p.
- ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE (2010b).
Plan d'action 2010-2012 en développement social, Montréal, 37 p.
- ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE (2007).
Plan d'action famille 2008-2010, Montréal, 21 p.
- ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2011).
Plan d'action en développement social 2009-2011. Bilan 2010, Montréal, 38 p.
- ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2010).
Répertoire des activités 2010-2011, Montréal, 115 p.
- ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2008).
Plan d'action famille 2008-2010, Montréal, 14 p.
- ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2009).
Actes du Forum sport et loisir, priorités d'action et pistes de solution dégagées lors du deuxième forum tenu le 6 décembre 2008, Montréal, 12 p.
- ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2010).
Plan d'action 2011-2013, après le Forum sport et loisir 2008, priorités d'action et pistes de solution à partir des enjeux dégagés lors du deuxième forum, Montréal, 9 p.
- ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT (2010).
L'Agenda. Automne-hiver 2010-2011, Montréal, 48 p.
- ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT (2008).
Plan d'action famille 2008-2010, Montréal, 23 p.
- ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (2010).
Répertoire des activités de sport et de loisir 2010-2011, Le Tourneval, Montréal, 20 p.
- ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (2008).
Plan d'action famille 2008-2010, Montréal, 25 p.
- BÉDARD J., M. JACQUES et coll. (2010).
L'accessibilité aux parcs et aux installations sportives pour les familles montréalaises – Volet I – Étude géomatique, direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Montréal, 50 p.

- BROWN, W.J., K.C. HOESCH et Y.D. MILLER (2009).
« Life Events and Changing Physical Activity Patterns in Women at Different Life Stages », *Annals of Behavioral Medicine*, vol. 37, No. 3, p. 294-305. (www.springerlink.com/content/31215300x773276, consulté le 23 septembre 2010)
- CENTRE D'ORGANISATION MAURICIE DE SERVICES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (2009).
Mieux vivre, mieux être, un pas vers l'accès aux loisirs, aux sports et au plein air pour les personnes peu alphabétisées et vivant en situation de pauvreté. Les loisirs c'est pour tout l'monde!, Trois-Rivières, 150 p.
- CENTRE DU VIEUX MOULIN DE LASALLE (septembre 2011).
« Nouveau service de soutien à domicile : le Moulin Bus », *L'Express*, LaSalle, 10 p.
- COLLECTIF QUARTIER,
Atlas des quartiers : <http://www.collectifquartier.org/atlas-des-quartiers>
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2010).
Portrait statistique. Égalité femmes/hommes, où en sommes-nous à Montréal?, Québec, 88 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2007).
Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir – Le loisir accessible : un droit pour tous, Montréal, 2 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2007).
Le loisir accessible : un droit pour tous, guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir – milieu municipal, Montréal, 20 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2007).
Le loisir accessible : un droit pour tous, guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir – cadre de référence pour l'accessibilité au loisir, Montréal, 51 p.
- CSSS DORVAL-LACHINE-LASALLE (2009).
Bottin des ressources pour les familles de LaSalle avec enfants de 0 à 5 ans, table d'action et de concertation enfance/famille de LaSalle, Montréal, 10 p.
- DÉCLIC LOISIR (2008).
Besoins et pratique des jeunes de 16-35 ans de l'Île de Montréal en matière de loisir, sport et activité physique, recherche, Montréal, 68 p.
- FRÉCHETTE L., en coll. avec P. VIGEANT et C. PELLETIER (2007).
L'accessibilité au loisir mesurée par la lorgnette des Centres communautaires de loisir, CÉRIS, Université du Québec en Outaouais, séries recherches n° 43, 18 p.
- GARON, S., M. BEAULIEU et A. VEIL (2011).
« Villes amies des aînés au Québec. Agir sur les environnements bâtis et sociaux », dans *Urbanité*, automne 2011, p. 20-22.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2005).
Un portrait statistique des familles au Québec. Édition 2005, Québec, 349 p.

Bibliographie (suite)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997).

Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. Pour un partenariat renouvelé, ministère des Affaires municipales, Québec, 29 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009a).

Le bilan démographique du Québec. Édition 2009, Québec, 83 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009b).

Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056. Édition 2009, Québec, 132 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006).

Enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisir, rapport d'enquête, tome I, Québec, 187 p.

KINO-QUÉBEC (2001).

Pour des Québécoises plus actives et en meilleure santé, groupe de travail sur la problématique des femmes et de l'activité physique de Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport, gouvernement du Québec, Québec, 24 p.

LAVIGNE, M. (2003).

Les politiques en loisir... depuis la réorganisation municipale : recensement des huit grandes villes du Québec, Observatoire québécois du loisir, vol. 1, n° 1, Trois-Rivières, 3 p.

LOUVEAU, C. (2004).

« Pratiquer une activité physique ou sportive : persistance des inégalités parmi les femmes », dans *Recherches féministes*, vol. 17, n° 1, p. 39-76. (<http://id.erudit.org/iderudit/009296ar>, consulté le 24 septembre 2010).

ORGANISATION MONDIALE DU LOISIR (2008).

Déclaration de Québec. Le loisir essentiel au développement des communautés, 10^e congrès mondial du loisir, Québec, 1 p.

PRONOVOST, G. (2007).

« Le temps dans tous ses états : temps de travail, temps de loisir et temps pour la famille à l'aube du XXI^e siècle », *Enjeux publics IRPP*, vol. 8, n° 1, 35 p.

ROY, L. (2005).

Montréal, une ville à la mesure des femmes. Rapport sur les résultats des travaux du colloque en préparation à l'élaboration d'une Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de la Ville, Montréal, 30 p.

STATISTIQUE CANADA,

Enquête sociale générale de 1986, 1992, 1998 et 2005.

STOBERT S., D. DOSMAN et N. KEATING (2006).

Bien vieillir : l'emploi du temps des Canadiens âgés. Enquête sociale générale sur l'emploi du temps 2005 : cycle 19, Statistique Canada, Ottawa, 31 p.

- SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (2010).
Rapport annuel 2009-2010, Montréal, 17 p.
- SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (2006).
Plan régional de développement 2006-2009, de la pratique du loisir en milieu associatif sur l'île de Montréal, Montréal, 47 p.
- TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE (2010a).
Plan LaSallois de développement social, Orientations 2010-2015, Montréal, 14 p.
- TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE (2010b).
Plan LaSallois de développement social, Annexes, Montréal, 13 p.
- TECSULT INC. (2009).
Plan de transport local de Saint-Laurent, Montréal, 63 p.
- THIBAUT, A. (2010).
« Loisir et développement social : c'est du sérieux », dans *Développement social*, vol. 11, n° 1, p. 6-7.
- THIBAUT, A. (2008).
Le loisir public et civil au Québec. Dynamique, démocratique, passionnel et fragile, coll. Temps libre et culture, Éd. Presses de l'université du Québec, Québec, 228 p.
- TREMBLAY, D.-G., et É. GENIN (2008).
« Temps professionnel et temps personnel des hommes et des femmes : une comparaison France-Québec », note de recherche de la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, N° 08-02, 18 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2010).
Profil sociodémographique, Ville de Montréal, Montréal en statistique, Montréal, 27 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2008).
Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Politique, Montréal, 24 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2007).
Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Projet de politique et mesures de mise en oeuvre, Montréal, 22 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2005).
Charte montréalaise des droits et responsabilités, Montréal, 11 p.

Personnes rencontrées

Mme Sylvie Lacasse, Sport et Loisir de l'Île de Montréal

Mme Élane Lauzon, Égale Action

Mme Christine Lécuyer, FADOQ – Région Île de Montréal

Mme Jocelyne Lebrun, Direction de la diversité sociale, Ville de Montréal

Mme Johanne Derome et Annie Benjamin, Direction des sports, Ville de Montréal

Mme Anne Pontbriand, Direction des loisirs, Ville de Montréal

Mme Ginette Cadieux, agente de soutien, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de LaSalle

M. Rémi Vachon, coordonnateur, Loisirs Sainte-Catherine-Labouré, arrondissement de LaSalle

Mme Nicole Chevrier, secrétaire, Loisirs Notre-Dame du Sacré-Cœur, arrondissement de LaSalle

Mme Rousseau, membre, cercle des fermières de LaSalle, arrondissement de LaSalle

Mme Béatrice Masson, chef de section quartier Mercier-Ouest, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

M. Richard Aubry, directeur général, CCSE Maisonneuve, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Mélanie Guénette, directrice générale, Loisirs Notre-Dame-des-Victoires, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Chantal Cerro, directrice générale, Loisirs Sainte-Claire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

M. Martin Coutu, directeur, M. Luc Rousseau, chef de division, et Mme Mylène Robert, conseillère en développement communautaire, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Pierreson Vaval, directeur général, Équipe R.D.P., arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Coderre, directrice des programmes, centre communautaire Roussin, arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Daniel Ballard, chargé de projets, Loisirs communautaires Le Relais du Bout, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Ghislaine Vandal, directrice générale, et M. Michel Boudreau, chef de division, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Isabel Assunção, directrice générale, et M. Lécuyer, chef de section, Direction culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. Henri-Robert Durandisse, directeur, CHAISS Ressource-famille, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Manon Éthier-Rollin, directrice générale, centre communautaire et de loisirs Patro Le Prevost, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Sylvie Laliberté, directrice adjointe, centre éducatif communautaire René-Goupil, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



*Conseil des
Montréalaises*

ville.montreal.qc.ca